



AVIS DU CESER SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2022 DE LA RÉGION OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE



Avis du Conseil Économique, Social et Environnemental Régional

Assemblée Plénière du 19 octobre 2021

Le Conseil Economique, Social et Environnemental Régional (CESER) est l'Assemblée consultative, instituée par la loi du 05 juillet 1972, placée au côté du Conseil Régional, avec lequel il constitue la Région.

Composé de membres issus d'organisations socioprofessionnelles diverses représentant la société civile organisée et reconnus pour leurs compétences, leur sens de l'intérêt général et leur expérience, le CESER est un lieu d'écoute, d'échange, un laboratoire d'idées pour répondre aux besoins des citoyens.

Le dialogue instauré doit permettre d'aboutir à une vision partagée de l'intérêt régional, au-delà de tout clivage.

Les avis du CESER, rendus dans le cadre d'une saisine obligatoire de la Présidente de la Conseil régional ou d'une autosaisine, constituent de véritables outils d'aide à la décision publique.

**Assemblée Plénière du CESER Occitanie / Pyrénées-Méditerranée
Le 19 octobre 2021**

**AVIS DU CESER
SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2022
DE LA RÉGION OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE**

Rapporteur : Monsieur Bruno DUMAS

**Conseil Économique, Social et Environnemental Régional
Occitanie / Pyrénées-Méditerranée**

SOMMAIRE

**EXTRAITS DU DISCOURS INTRODUCTIF
DE MONSIEUR JEAN-LOUIS CHAUZY,
PRÉSIDENT DU CESER OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE**

**AVIS DU CESER SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2022
DE LA RÉGION OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE**

EXPLICATIONS DE VOTE

**EXTRAITS DU DISCOURS INTRODUCTIF
DE MONSIEUR JEAN-LOUIS CHAUZY,
PRÉSIDENT DU CESER OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE**

**EXTRAITS DU DISCOURS INTRODUCTIF
DE MONSIEUR JEAN-LOUIS CHAUZY,
PRÉSIDENT DU CESER OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE**

Monsieur le Président de la Commission Finances de la Région et Rapporteur du Budget, représentant
Madame la Présidente de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée,
Madame la Directrice des Finances et du Conseil de la Région,
Monsieur le Directeur adjoint des Finances stratégiques de la Région,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,
Mesdames, Messieurs,

Un an et demi après le début de la pandémie Covid-19 et l'organisation de nos assemblées plénières par voie dématérialisée avec vote électronique à distance, l'évolution de la crise sanitaire nous permet enfin de pouvoir aujourd'hui tenir notre assemblée plénière en présentiel, tout en maintenant le port du masque et les gestes barrières qui restent bien sûr obligatoires.

Je suis par conséquent très heureux de vous voir tous réunis dans cet Espace Charles de Gaulle réinvesti et de pouvoir m'adresser directement à vous. Cette séance plénière permet la reprise de la vie de notre institution avec une présentation et une adoption de nos travaux dans une dimension plus collective et humaine qui nous a tant manquée.

.../...

Une information que je porte à votre connaissance : **le CESER a acquis des masques inclusifs** ; un achat qui s'inscrit dans la défense et le soutien de personnes en situation de handicap. Ce masque permettra aux conseillers malentendants concernés de pouvoir lire sur les lèvres, de bénéficier d'une compréhension facilitée des échanges et de suivre ainsi les travaux du CESER de façon sereine.

.../...

J'ajoute que cet achat est une première pour un CESER.

La poursuite de notre activité s'inscrit dans le cadre de la nouvelle mandature du Conseil régional. Suite aux élections régionales de juin 2021, les nouveaux élus régionaux désignés au suffrage universel ont reconduit la Présidente sortante Carole DELGA à la tête de l'exécutif régional. Des élections régionales qui ont été marquées par une abstention record et la nouvelle désaffection des citoyens pour les grands rendez-vous électoraux traduisant souvent leur mécontentement à l'égard des partis politiques, et amplifiant le phénomène déjà observé lors des élections municipales de 2020...ce qu'il ne faut pas oublier !

Nous aurons à faire la pédagogie de notre rôle, de nos missions et de nos travaux auprès des nouveaux conseillers régionaux pour contribuer activement à l'élaboration des politiques publiques régionales, les modalités de travail revisitées entre le CESER et le Conseil régional aideront à y arriver.

À l'ordre du jour de cette séance :

Tout d'abord, **l'Avis du CESER sur les Orientations budgétaires 2022 de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée**, préparé par la commission de synthèse « Finances – Politiques contractuelles – Europe – Suivi et évaluation des politiques publiques » présidée par Bruno LAFAGE, et à partir des contributions des autres commissions sectorielles du CESER, sera présenté et soumis à votre vote. Le rapporteur est Bruno DUMAS. Nous accueillons ce matin le nouveau président de la commission Finances de la Région et rapporteur du budget, M. Stéphane BERARD, qui succède à Claire FITA, que je remercie pour sa présence et pour avoir présenté au CESER le 6 octobre dernier le rapport de la Région sur les OB 2022, permettant aux commissions d'obtenir l'éclairage nécessaire pour mener à bien leurs travaux. Nous ne

doutons pas que notre collaboration sur les travaux budgétaires annuels se déroulera sous les meilleurs auspices, empreinte d'une écoute respectueuse et d'un travail en commun constructif.

.../...

Le CESER Occitanie engagé pour les transitions dans les territoires avec le changement climatique, sans attendre la crise sanitaire

Mais avant cela, j'aimerais rappeler les sujets de réflexion sur lesquels le CESER a décidé de mener un travail approfondi qui est lié aux conséquences du changement climatique dans notre région et dans la Méditerranée, mais aussi à la crise sanitaire de la Covid-19 qui a contribué à tirer un certain nombre d'enseignements pour surmonter les conséquences économiques et sociales induites et préparer l'avenir. Le rapport du GIEC du 31 août 2021 nous oblige à accélérer les décisions que nous devons prendre pour faire face à l'urgence climatique. La France représente 3% du PIB mondial et seulement de 0,9% des émissions de CO2.

Aujourd'hui, il importe de relever les défis révélés ou confortés par la crise et d'identifier ainsi les conditions qui permettent à notre système économique de fonctionner et à nos sociétés d'avancer, en étant moins ancrés dans l'écosystème de la mondialisation mais en repensant en profondeur nos chaînes d'approvisionnement et notre dépendance vis-à-vis de certains flux vitaux (santé, alimentation...), en répondant à l'urgence climatique, en modifiant notre consommation énergétique, en renforçant les compétences et les qualifications, en réduisant les inégalités... La crise a démontré l'étroite connexion entre les enjeux sanitaires, économiques et environnementaux, et son aspect positif, c'est qu'elle permet de faire évoluer les mentalités sur l'urgence de la transition écologique et énergétique. La transformation de notre système de production et la nécessaire réindustrialisation de notre pays et/ou relocalisation d'activités doivent répondre aux besoins vitaux de la société. Le tournant vert est érigé au rang de priorité par le gouvernement. Le président de la République en a parlé en ces termes « *Ce sera le combat du siècle, celui de notre capacité à inventer les nouvelles manières de vivre, d'habiter, de faire durablement. Je crois que ce combat du siècle, nous pouvons le relever et nous avons décidé de le relever dans notre pays* ».

Pour faire face à l'urgence et accélérer la sortie de crise, le plan France Relance de 100 Mds€ poursuit son déploiement en vue de booster les transformations écologique, industrielle et sociale du pays avec des mesures concrètes à destination des particuliers, des entreprises et associations, collectivités ou administrations. Un tiers des financements de ce plan est lié à la transition énergétique.

La Région Occitanie a également fait sienne cette priorité du tournant vert, en adoptant son Pacte vert « Green New Deal » en décembre 2020, véritable plan de transformation et de développement régional pour bâtir un nouveau modèle de société plus respectueux de l'environnement et plus résilient, auquel le CESER a contribué.

Le CESER est par conséquent à la tâche pour permettre aux côtés des élus régionaux la conception de politiques publiques novatrices garantissant cette transition. Je souhaite ici rappeler nos engagements.

Le CESER a en effet pris l'initiative de travailler pour une écologie inclusive, en témoignent nos rapports adoptés en octobre 2018 sur le renforcement des filières agricoles et agroalimentaires de la région, en novembre 2019 sur « Les effets du changement climatique sur le littoral d'Occitanie » et en décembre 2020 sur « Les pollutions par les plastiques en Méditerranée ».

Notre Bureau a récemment validé les thèmes d'autosaisine sur le carbone agricole et forestier, en faveur d'une stratégie industrielle pour les énergies décarbonées, avec une prise en compte notamment de la filière hydrogène, un campus des transitions. La réalisation du bateau du futur (bateau vert) est aussi une des propositions du CESER dans son avis sur les filières pêche et aquaculture d'octobre 2018.

Par ailleurs, dans le domaine de la santé, le CESER a permis l'émergence d'un projet industriel innovant de fabrication de produits sanitaires et médicaux en cellulose, 100% Occitanie, qui a été présenté à Blagnac le 16 juin 2021 à l'occasion d'une conférence de presse par un consortium constitué des entreprises régionales DSI (Blagnac, entreprise adaptée et solidaire), Fibre Excellence (Saint-Gaudens, usine de pâte à papier) et les papeteries Léon Martin (Engomer). Alain RADIGALES, Vice-président délégué à la commission « Enseignement supérieur – Recherche – Valorisation – Transfert – Innovation » du CESER et moi-même étions présents à cette présentation. Depuis le début de la pandémie de la Covid-19, il y a, en région comme au niveau national, des besoins accrus en produits sanitaires et médicaux pour faire face à cette crise. C'est l'occasion d'innover dans les procédés de fabrication et des matériaux.

La technique utilisée met en exergue une fabrication 100 % cellulose, sans fibre synthétique, par des entreprises régionales. À partir de fibres de bois provenant des forêts de la région, l'usine saint-gaudinoise Fibre Excellence, fournira une pâte à papier de cellulose aux papeteries Léon Martin qui en tireront un papier monocouche, qu'elle livrera à son tour à la société DSI à Blagnac. Cette dernière sera chargée de traiter le papier afin de le rendre étanche et respirable pour élaborer des masques et des produits médicaux dérivés.

Concernant l'industrialisation du processus, l'investissement en R&D représente environ 400 000 € et entre 1 et 2 M€ pour la réalisation de la machine qui traitera le papier. Avec l'appui du CESER, l'entreprise DSI a déposé un dossier auprès des fonds d'amorçage interrégionaux IRDINOV, avec pour objectif une mise en production fin 2022.

Ce projet participe à un effort de relocalisation, d'innovation, et répond aux enjeux environnementaux et sociétaux en créant de surcroît des emplois.

Avoir une vision à 360° des problèmes liés aux transitions et à ses conséquences

Travailler sur la transition, c'est également avoir une vision sur les conséquences pour l'emploi, les salariés et les bassins d'emploi concernés, ce que personne ne fait. Aujourd'hui, notre économie régionale est impactée par un nombre important de suppressions de poste et un taux de chômage parmi les plus élevés des régions métropolitaines – même si, récemment, l'on observe une baisse - avec des disparités selon les zones d'emploi.

Certains secteurs sont particulièrement impactés à l'instar du secteur industriel où, à titre d'exemple, la filière automobile devrait enregistrer une perte de 100 000 emplois industriels. Cette filière doit être accompagnée dans sa transition écologique nécessaire, pour passer au moteur électrique, mais en quelle année ? L'espoir est de créer 30 000 emplois, mais dans quels territoires ? ... Pour ramener la perte prévisionnelle de 100 000 emplois annoncée à 70 000.

Je mène ce travail et le combat depuis 4 ans avec les syndicats de la filière automobile de la Mecanic Vallée, pour que l'usine Bosch Rodez devienne un centre d'usinage mondial pour les batteries à hydrogène (mais pas uniquement). Tout cela nécessitera des besoins énergétiques beaucoup plus importants pour faire l'hydrogène vert, il en est de même pour les batteries électriques. Dans le cadre de la fonderie SAM, nous travaillons ensemble syndicats et collectivités, pour préserver l'outil de travail, sa modernisation par les investissements, avec un engagement du constructeur unique Renault sur des volumes garantis à hauteur de 40 M€ sur 5 ans. C'est pour cette raison que j'ai été sollicité vendredi 15 octobre au soir pour signer avec le ministre Bruno LE MAIRE, les collectivités et les parlementaires aveyronnais un courrier à l'attention du président et du directeur général de Renault pour trouver un repreneur, CIE venant de faire connaître sa décision de ne pas déposer d'offre de reprise. CIE aura donc fait perdre six mois. C'est le plan B que je réclamaï depuis le mois de mars 2021, qu'il faut aujourd'hui mettre en œuvre dans un contexte encore plus difficile.

Le nouveau plan "France 2030", présenté par le président de la République le 12 octobre 2021, est venu conforter la position du CESER de tout mettre en œuvre pour réussir les transitions souhaitées : écologique, énergétique, industrielle, sanitaire...

Ce plan France 2030, de 30 Mds€, est destiné à élaborer les grandes orientations technologiques de la France pour développer les industries du futur ces prochaines années. Il faut enrayer le déclin industriel de la France. En presque trois décennies, la France a perdu près de 2 millions d'emplois industriels, et l'industrie ne représente plus que 13,5% du PIB contre 22% en Allemagne. Les plans d'investissement d'avenir (PIA), le plan Nouvelle France industrielle de 2013 ont tenté de redresser la barre ; à défaut de résultats avérés, ils ont remis le sujet au cœur de l'actualité.

Ce plan ambitionne de permettre à la France de retrouver son indépendance industrielle, environnementale, technologique, sanitaire, culturelle, et d'anticiper les innovations dans ces secteurs. Plusieurs priorités sont poursuivies : investir dans l'hydrogène, miser sur le nucléaire, décarboner l'industrie, produire deux millions de véhicules hybrides à l'horizon 2030, réaliser le premier avion bas carbone, accélérer la transition agricole et agroalimentaire, rejoindre le peloton de tête dans le secteur de la santé, déployer une stratégie de contenus culturels, soutenir l'intelligence artificielle, explorer l'espace et les fonds marins...

Actuellement, les derniers fleurons industriels français que sont l'automobile et l'aéronautique sont confrontés à une brutale remise en question associée au changement climatique. Industrie lourde, aéronautique, automobile, agriculture sont des secteurs émetteurs de gaz à effet de serre. La décarbonation de l'économie est donc au centre de ce plan et représente environ la moitié des investissements prévus. La mutation de ces secteurs par l'émergence d'innovations est donc indispensable pour arriver à l'objectif de neutralité carbone d'ici 2050, tout en renforçant notre souveraineté dans des secteurs stratégiques comme l'énergie, les alternatives au plastique... De nombreux secteurs (production chimique, transport...) ont besoin d'hydrogène vert pour remplacer les énergies fossiles.

Vous le noterez, par nos travaux tant de prospective que ceux portant sur le développement des filières agri-agro, nous avons anticipé des propositions de ce plan, en phase avec les choix de la Région Occitanie.

Il n'y a pas de mix énergétique sans la filière nucléaire qui se trouve confortée au bon moment (220 000 emplois et 4500 entreprises sont concernés en France), et un prix de l'électricité 30 % inférieur aux autres pays européens.

Il est urgent de sauver la filière automobile car les constructeurs ont trop massivement délocalisé la sous-traitance et la fabrication des véhicules. Les sous-traitants sont en train de mourir !

Le calendrier de réalisation de l'avion vert et le développement de la filière hydrogène sont confortés financièrement. La Région Occitanie est à la pointe sur ce projet, comme sur le train à hydrogène.

L'évolution du mix énergétique est déterminante pour la transition énergétique. L'enjeu du mix énergétique est de permettre de réduire la dépendance aux énergies fossiles, de développer les énergies renouvelables et améliorer ainsi l'indépendance énergétique du pays et de ses territoires. Concernant le nucléaire, la loi de transition énergétique pour la croissance verte de 2015 prévoit de réduire à 50% la part du nucléaire dans le mix énergétique à l'horizon 2025. On assiste aujourd'hui à une hausse du prix de l'électricité et du gaz. Mais pour s'adapter à la mutation du marché de l'énergie et anticiper, le réinvestissement dans le nucléaire apparaît comme une solution, compte tenu des enjeux de la transition énergétique (électricité décarbonée grâce au nucléaire).

Avec Philippe PATITUCCI, je travaille à l'émergence d'un partenariat avec EDF pour que le territoire du Gard Rhodanien avec la Drôme soient bénéficiaires d'un contrat territorial ; ainsi les entreprises, dont beaucoup de PME, pourraient avoir accès aux marchés de sous-traitance et bénéficier des 5 Mds€ d'investissements pour les travaux à faire sur la centrale du Tricastin, et il faudra avec la Région encourager l'effort de qualification nécessaire pour les embauches à venir et le développement économique des intercommunalités. Je travaille aussi avec les fédérations régionales de l'énergie, appartenant aux confédérations syndicales membres du CESER, pour l'avenir de la filière nucléaire et des emplois.

Notre référence doit être les pays nordiques, notamment la Suède et la Finlande, qui assurent leur indépendance énergétique décarbonée avec un mix énergétique basé sur les EnR, l'hydroélectricité et le nucléaire. L'Allemagne est le parfait contre-exemple ; elle a ouvert 22 centrales à charbon : le lignite est la variété la plus polluante alors que les écologistes allemands ont manifesté à la frontière pour réclamer la fermeture de Fessenheim, accordée par la France à la suite d'un marchandage politique en 2012, alors qu'elle était devenue grâce aux investissements réalisés par EDF la centrale la plus sûre du parc nucléaire français. Les Allemands ont fait le choix du charbon jusqu'en 2038 et du gaz russe !!!

Sur ce terrain du mix énergétique, il faut rappeler que la Région Occitanie est la 1^{ère} Région de France des énergies renouvelables, et pour atteindre l'objectif d'être une région à énergie positive d'ici 2030, elle a fait le pari du développement de l'hydrogène « vert » et a adopté en 2019 le Plan Hydrogène vert de 150 millions d'euros sur la période 2019-2030. Elle soutient ainsi les projets innovants et encourage un déploiement de l'hydrogène au sein et avec les territoires. Même si l'hydrogène n'est pas à proprement parler une source d'énergie, mais plutôt un vecteur énergétique, il présente de nombreuses applications potentielles pour répondre aux défis de la transition énergétique (amélioration de la flexibilité des systèmes électriques pour permettre l'intégration d'une part croissante d'énergies renouvelables à production variable (éolien et photovoltaïque) ; substitution aux carburants fossiles dans le secteur du transport routier (véhicules particuliers, poids lourds) et ferroviaire, en passant par le fret maritime et même l'aviation).

Par ailleurs, la Région cofinance, dans sa stratégie de transition énergétique, le programme de recherche du CEA à Marcoule, qui travaille aussi sur les énergies renouvelables.

La relocalisation de l'industrie du médicament, dévastée depuis 20 ans, est une autre obligation, cela suppose bien sûr des coopérations européennes, notamment avec la Catalogne. Nous pourrions compter sur les compétences et l'investissement de notre collègue Philippe LEROUX et du groupe Pierre Fabre dont il est issu.

Les efforts dans le domaine de la formation complètent utilement le plan d'investissement en compétence avec les Régions !

Le choix d'investir dans le domaine culturel, le CESER l'a suggéré dans un avis le 22 juin 2021. C'est un facteur de cohésion et de soutien aux professionnels du monde culturel, notamment aux créateurs.

Ce plan apporte un soutien concret à la science, à la recherche, à l'innovation, au spatial (l'Occitanie, 1^{ère} région d'Europe avec 1/3 des emplois et 1/3 de la recherche), au progrès... aux valeurs de la France.

Favoriser la croissance et la production créatrice de richesses est primordiale aujourd'hui, si l'on veut continuer à financer notre système de solidarité, auquel les Français sont très attachés.

Bien sûr les efforts en matière de sobriété et de lutte de chacun contre le gaspillage s'imposent à chaque étape et dans tous les domaines.

Pour réussir ce plan, il reste maintenant à concrétiser ces orientations. Pour cela, il faudra associer les principaux acteurs pour inscrire ce plan dans le long terme (PME, les Régions...).

Pour conclure sur cette urgence de réussir la transition, le financement du système de solidarité et les mutations nécessaires impliqueront d'avoir des activités de production, de préserver une autonomie alimentaire avec une agriculture transformée, sécurisée pour les consommateurs et rémunératrice pour les agriculteurs, une politique inclusive dans les bassins d'emplois de la région pour faire face au chômage de masse des jeunes et des chômeurs de longue durée... Sur ce dernier point, le Bureau du CESER en décembre 2020, a confié à la commission « Éducation – Formation – Emploi – Jeunesse – Enjeux de société » la réalisation d'un rapport sur le sujet. En Occitanie, il faut aussi se préoccuper et réfléchir aux pénuries de main d'œuvre, à l'évolution des métiers dans les différentes filières en mutation, en associant les organisations syndicales concernées et les entrepreneurs des filières.

Deux engagements du CESER pour contribuer à la construction et à la mise en œuvre de politiques de transition :

- Faire vivre le travail de la section Prospective. Le Bureau a partagé les propositions faites. Ce travail fait état de 3 scénarios (tendanciel, sombre et nouvelles convergences). Le Scénario "Nouvelles convergences" élabore une vision plus optimiste et plus positive et qui, dans le choix de la Section, détient une vocation stratégique : innovation, environnements et recompositions territoriales.

Ce scénario est caractérisé par des innovations non seulement techniques, mais aussi économiques, sociales, sociétales, culturelles, politiques...ayant le souci de leur compatibilité avec les environnements dans toutes leurs diversités : climatiques, biologiques, sanitaires, esthétiques.

Ce travail sera la base d'un colloque sur la prospective territoriale qui pourrait avoir lieu en juin 2022.

- Mettre en œuvre un plan de travail avec la Région pour organiser en octobre 2022 avec les Régions du Sud de la Méditerranée et la société civile (Conseils Économiques et Sociaux de l'Eurorégion et du Sud de la France) un colloque « Sauvons la Méditerranée des déchets plastiques ».

Orientations budgétaires 2022 de la Région Occitanie

Conformément aux textes de la CGCT en vigueur, nous rendons ce matin notre avis obligatoire suite à la saisine de la Présidente de Région en date du 8 octobre. Le 6 octobre, le président de la commission Finances de la Région et rapporteur du budget, Stéphane BERARD, a présenté à la commission Finances du CESER et aux bureaux des autres commissions sectorielles et de la section Prospective du CESER les éléments du débat sur les orientations budgétaires, et je l'en remercie. Cela a permis à nos commissions d'avoir l'éclairage utile pour produire leur contribution à cet Avis de synthèse. Par ailleurs, en préparation de ce débat, la commission Finances du CESER a établi une note d'observation du compte administratif 2020 de la Région qui a été adoptée par le Bureau du CESER le 4 octobre 2021, et qui est annexée à cet Avis.

C'est le premier débat sur les OB de la nouvelle mandature du Conseil régional 2021-2028. Le précédent mandat a été consacré aux enjeux et aux défis de l'unification territoriale et de l'harmonisation des dispositifs régionaux de gestion et d'intervention des ex régions administratives Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon et de leur Région politique respective, ainsi qu'au renforcement des compétences territoriales régionales. La Région Occitanie s'est alors illustrée comme la Région de France qui a le plus investi, sur la durée de la mandature, pour répondre aux besoins territoriaux d'un territoire régional devenu le second plus vaste de métropole et d'une population de près de 6 millions d'habitants.

L'action volontariste engagée précédemment doit se poursuivre pour ce nouveau mandat où, conséquence de la crise sanitaire Covid-19, un nouveau défi est à relever : celui de la résilience sociale et économique du territoire.

La Région a engagé des dépenses relatives aux mesures exceptionnelles qu'elle a mises en œuvre pour parer à l'urgence de la crise. Avec ces dépenses imprévues de soutien du tissu économique et social du territoire, la capacité de désendettement de la collectivité devrait se dégrader et passer de 5,3 ans en 2020 à 7,3 ans fin 2021. La collectivité se rapproche ainsi du seuil d'alerte de 9 ans établi par la loi de programmation des finances publiques pour la période 2018-2022. Son but est dès lors de ramener progressivement le niveau annuel des investissements à 900 M€ et l'autofinancement brut à un niveau supérieur à 460 M€, pour maintenir une capacité de désendettement inférieure au seuil d'alerte.

Pour le CESER, lors de la présentation du budget primitif 2022, le Conseil régional devra préciser ses choix politiques et sa stratégie financière pour démontrer la faisabilité et la soutenabilité des actions, compte de tenu des contraintes budgétaires inédites. Dans une région qui reste la deuxième de métropole pour le taux de chômage et la troisième pour le taux de pauvreté, le défi de ce nouveau mandat, au-delà de la reprise post COVID, reste en effet la réalisation d'un développement territorial

plus équilibré et mieux partagé, au service d'une société plus juste et d'un modèle de développement plus en phase avec les enjeux climatiques et environnementaux.

Je vous remercie de votre attention.

**AVIS DU CESER
SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2022
DE LA RÉGION OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE**

Avis adopté

Suffrages exprimés : 150

Pour : 130

Contre : 0

Abstentions : 20

Ne prend pas part au vote : 0

Rapporteur : Monsieur Bruno DUMAS

**Conseil Économique, Social et Environnemental Régional
Occitanie / Pyrénées-Méditerranée**

Le Bureau

Président

Bruno LAFAGE

Vice Président

Henri SALLANABE

Secrétaire

Sabine VENIEL-LE NAVENNEC

Les membres

Sébastien ALBOUY
Jean-Pierre ARCOUDEL
Jean-Marie BEZ
Gilles BIRBES
Philippe BRU
Nathalie CASALÉ
Sophie COLLARD
Serge CRABIÉ
André DUCOURNAU
Bruno DUMAS
Claude DUPUY
Guy DURAND
Jean FUENTES
Sophie GARCIA
Pierre-Jean GRACIA
Michel GUIRAL
Claudie HOUSSARD
Régine LANGE

Anne-Rose LE VAN
Béatriz MALLEVILLE
Sabine MASERATI
Odile MAURIN
Valérie MAZOUIN
Jean-Jacques MINANA
Pierre MOURET
Laurent NGUYEN
Florian PASCUAL
Florence PRATLONG
Olivier-Ronan RIVAT
Géraldine RUSCASSIER
Karen SERRES
Geneviève TAPIÉ
Luc TOUCHET
Amélie VIGROUX
Jean-Marc VIGUIER

TABLE DES MATIÈRES

PRÉAMBULE	1
INTRODUCTION.....	3
1. UN CONTEXTE DE SORTIE DE CRISE, DE REPRISE ÉCONOMIQUE ET D'INVESTISSEMENTS STRATÉGIQUES	3
1.1. Le contexte mondial : un rebond marqué de la croissance en 2021	3
1.2. Le contexte européen : une reprise de la croissance qui se fait attendre	3
• Une zone euro en retrait par rapport aux prévisions de croissance mondiale et des pays émergents	3
• Un budget 2022 de l'Union européenne consacré au renforcement de la relance, de la résilience, de la transition écologique et numérique	4
1.3. Le contexte national : la poursuite du soutien de la relance, adossée à des investissements stratégiques.....	4
• Le coût de la crise sur les finances publiques et le PLF 2022	4
• Un Plan d'investissement « France 2030 » de 30 Mds€ sur 5 ans	5
1.4. Le contexte régional.....	6
• Un rebond et une reprise économique régionale.....	6
• Le rattrapage des indicateurs sociaux d'avant la crise	6
• Des finances régionales saines, mais fortement entamées par la crise sanitaire.....	6
• Une stabilité des compétences régionales.....	7
• Une baisse de 7 M€ pour la Région Occitanie	7
• La première année pleine de la nouvelle mandature régionale.....	7
2. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022 DU CONSEIL RÉGIONAL	8
2.1. Le document régional de présentation du DOB 2022	8
2.2. L'éditorial de la présidente du Conseil régional.....	8
2.3. Les chantiers régionaux 2022	8
I- ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2022	11
I.1- LES NOUVEAUTÉS 2022	11
• La lutte internationale contre la pollution de la Méditerranée par les plastiques.....	11
• La gestion durable de la ressource en eau régionale :.....	11
• Les mobilités régionales :.....	12
• La rénovation énergétique du parc de logements privé	12
• Mobilités régionales	12
• La fiabilisation de la diffusion de l'information scientifique, technique et industrielle.....	12
• Éducation et jeunesse	13
• Formation professionnelle	13
• Orientation	13
• La lutte contre les déserts médicaux	13
• Une politique territoriale de la culture	14
• Sport.....	14
• La diffusion en zone rurale de l'information sur l'orientation	15
I.2- LES RUPTURES 2022	16
• L'ambition du zéro artificialisation nette des sols	16
• Le développement du télétravail.....	16

• L'accompagnement des productions de qualité et d'Occitanie	16
• Orientation	16
I.3 LES CONTINUITÉS 2022	17
• La transformation numérique	17
• La mobilité.....	17
• L'aménagement du territoire	17
• L'urgence climatique.....	17
• Gestion durable de l'eau	17
• Soutien des exploitations et de leurs filières.....	18
• Entreprises agroalimentaires	19
• Accompagner des productions de qualité et d'Occitanie	19
• Accompagner la transition de l'agriculture.....	20
• Nouvelle génération des contrats territoriaux et bourgs-centres	20
• Accompagnement de l'ingénierie territoriale	20
• Politique de la montagne.....	21
• Soutien aux filières	21
• Soutien aux entreprises	21
• Relocalisations	21
• Economie Sociale et Solidaire	22
• Tourisme	22
• Enseignement supérieur	22
• Éducation et jeunesse	22
• La poursuite du soutien des étudiants précaires	23
• Formation professionnelle.....	23
• Orientation	23
• Construction et rénovation des lycées	23
• Culture	24
• La prise en compte des effets du changement climatique dans l'économie touristique et littorale :.....	25
• Impact du changement climatique.....	25
• Biodiversité et activités économiques ou récréatives.....	26
• Canal de Rhône à Sète.....	26
• Ports régionaux.....	26
• Solidarités.....	27
• Sport.....	27
I.4- LES MANQUES.....	28
• L'accessibilité des transports régionaux aux personnes à mobilité réduite.....	28
• Le fret ferroviaire	28
• Sobriété.....	28
• Cyber-sécurité.....	28
• Logements sociaux.....	29
• Les territoires de montagne et la mise en oeuvre de la PAC	29
• Accompagner des productions de qualité et d'Occitanie	29
• Tourisme	29
• Territoires d'Industrie	29
• Le Campus connecté.....	30
• La pratique avancée des infirmiers	30
• Éducation et jeunesse	30
• Le plan Littoral 21	31
• Le chalutier du futur	31
• Le sport :.....	31
• Les budgets sensibles au genre	32
• L'évaluation des politiques territoriales	32

CONCLUSION DES ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE	34
II- CONTRIBUTIONS DES COMMISSIONS SECTORIELLES DU CESER.....	38
Commission 1 « Aménagement du territoire, Politiques environnementales et énergétiques, Transports, Infrastructures, Numérique, Logement »	40
Commission 2 « Espace et développement rural, Agri-agro, Forêt, Bois, Alimentation »	43
Commission 3 « Activités et mutations économiques, Économie sociale et solidaire »	47
Commission 4 « Enseignement supérieur, Recherche, Valorisation, Transfert et innovation »	50
Commission 6 « Méditerranée, Littoral, Relations internationales»	54
Commission 7« Santé, Culture, Sport, Cohésion sociale ».....	58
ANNEXE :	64
NOTE D'OBSERVATION SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DE LA RÉGION OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE.....	64
GLOSSAIRE	64

PRÉAMBULE

En vertu de l'article L4131-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le CESER concourt, par ses avis, à l'administration de la Région.

En vertu de l'article L4241-2 du CGCT, le CESER est obligatoirement consulté pour avis sur les différents documents budgétaires de la Région, pour se prononcer sur leurs orientations budgétaires.

En vertu de l'article L4132-12 du CGCT, les projets sur lesquels le CESER est obligatoirement et préalablement consulté sont simultanément adressés par le Conseil régional aux conseillers régionaux et aux conseillers du CESER, 12 jours avant la date du vote régional.

Dans le débat relatif aux orientations budgétaires, qui doit intervenir 10 semaines avant le vote du budget primitif de la Région, le CESER souhaite prendre toute sa place.

La Présidente de la Région Occitanie a saisi le CESER pour avis sur les orientations budgétaires 2022, par courrier du 8 octobre 2021.

Monsieur Stéphane BÉRARD, Président de la Commission Finances et Rapporteur général du budget de la Région Occitanie, assisté de Madame Élisabeth LASKAWIEC, Directrice des Affaires financières de la Région, et de Monsieur Bernard MIFSUD, Directeur adjoint, a présenté les éléments proposés au débat d'orientations budgétaires (DOB) 2022 à la Commission « Finances – Politiques contractuelles – Evaluation des politiques publiques - Europe » et aux bureaux des 8 commissions, ainsi qu'au président et au Bureau de la Section Prospective, le 6 octobre 2021, à Toulouse, par visioconférence.

Les différentes commissions du CESER ont procédé à l'analyse et au commentaire critique des mesures prévues pour 2022, au regard des conjonctures et des enjeux touchant à chacune des missions régionales.

En préparation de ce débat, le Bureau du CESER a adopté, le 4 octobre 2021, la note d'analyse du compte administratif 2020 (CA 2020) de la Commission « Finances – Politiques contractuelles – Evaluation des politiques publiques - Europe », qui examine, à terme échu, l'exécution financière effective du budget régional 2020, présentée en assemblée plénière régionale du 25 mars 2021. Cette analyse est annexée au présent avis.

INTRODUCTION

1. UN CONTEXTE DE SORTIE DE CRISE, DE REPRISE ÉCONOMIQUE ET D'INVESTISSEMENTS STRATÉGIQUES

Les orientations budgétaires 2022 du Conseil régional s'inscrivent dans un contexte mondial de sortie de crise et de reprise, voire de rebond économique, en réaction à la sévère récession qu'avait engendrée l'arrêt des activités de production industrielle, marchande et de services pendant l'année 2020, pour cause de confinement sanitaire. Cette reprise est générale, bien qu'elle se décline avec quelques disparités selon les niveaux territoriaux.

1.1. Le contexte mondial : un rebond marqué de la croissance en 2021

Si l'immobilisation des appareils de production et l'arrêt de la consommation durant le confinement lié à la pandémie de la COVID-19 ont entraîné, dans un premier temps, une récession économique forcée, la remise en ordre de marche des appareils de production et la reprise de la consommation ont permis de rattraper, voire de dépasser, dans le cas du commerce international, le niveau d'activité antérieur à la pandémie. En 2019, la croissance mondiale était de 3 %. En réaction à la forte récession de 2020 (-3,4 %), la prévision de croissance mondiale 2021 a rebondi à 6 %.

Le rebond de la croissance mondiale prévu par le Fonds monétaire international (FMI) pour 2021 est largement tiré par la Chine (8,1 %), suivie des États-Unis et du Royaume-Uni (tous deux à 7 %). Le Royaume-Uni, qui n'appartient plus à l'Union européenne depuis le 31 janvier 2020, est ainsi crédité par le FMI d'une prévision de forte croissance. Ce pays fait toutefois face à un sévère impact sanitaire de la pandémie sur sa population, à la fuite du siège de banques et d'entreprises vers le continent, à des difficultés d'approvisionnement en matières premières, à des pénuries alimentaires et en biens d'importation, générées par le manque de main d'œuvre peu qualifiée, notamment en chauffeurs de transports internationaux, conséquences directes du Brexit et de la sortie du pays de l'union douanière européenne depuis le 1^{er} janvier 2021. Les effets promis du « Global Britain » post Brexit se font donc également attendre pour les entreprises britanniques.

1.2. Le contexte européen : une reprise de la croissance qui se fait attendre

- **Une zone euro en retrait par rapport aux prévisions de croissance mondiale et des pays émergents**

En 2019, la prévision de la croissance européenne était de 1,7 %. Le FMI estime la prévision de croissance 2021 de la zone euro à 4,6%. La zone euro bénéficie donc également d'une reprise de la croissance, toutefois sensiblement moindre que la prévision de la croissance mondiale (6 %) et même de celle des pays émergents (6,3 %) ou avancés (5,1 %).

L'effet de rebond de la croissance mondiale, prévu par le FMI, semble par ailleurs ne pas devoir survivre à l'année 2021. Les prévisions du FMI pour 2022 font en effet apparaître une contraction sensible des taux de croissance prévisionnels 2021. Cette contraction des prévisions de croissance s'accompagne d'un certain lissage des taux entre les pays leaders et la zone euro, au regard des fortes disparités des taux 2021 précités.

A noter la prévision de croissance 2021 particulièrement faible que le FMI attribue à l'Allemagne (3,6 % contre 4,6 % en moyenne pour l'ensemble des pays de la zone euro). Cette prévision met à mal le statut de moteur économique de l'Europe qui a longtemps été celui de l'Allemagne. Avec un taux prévisionnel de croissance de 5,8 % pour 2021, supérieur à la moyenne de la zone euro, la France endosse le rôle de moteur économique de la zone euro.

- **Un budget 2022 de l'Union européenne consacré au renforcement de la relance, de la résilience, de la transition écologique et numérique**

Au vu de la prévision de croissance 2021 précitée du FMI pour la zone euro, les 750 Mds€ du plan de relance européen semblent peiner à produire l'effet de relance attendu, en dépit de la mobilisation exceptionnelle des pays contributeurs au remboursement de la dette mobilisée pour son financement.

La Commission européenne a présenté, le 8 juin 2021, un budget annuel pour 2022, tous programmes confondus, de 167,8 Mds€ en crédits d'engagement (169,4 Mds€ en crédits de paiement) destiné à « accélérer la relance en Europe et à progresser sur la voie d'un avenir vert, numérique et résilient ». Cette déclinaison 2022 du budget européen s'inscrit dans le cadre financier pluriannuel adopté fin 2020 par l'Union européenne, qui prévoit un budget de 1 074,3 Mds€ pour la période de programmation 2021-2027.

Le budget européen 2022 sera complété par une enveloppe 2022 de 143,5 Mds€ de subventions, dont 118,4 Mds€ au titre de « la Facilité pour la reprise et la résilience » (FRR), dispositif de soutien financier destiné aux personnes, aux entreprises, aux régions les plus touchées par la pandémie. La FRR émerge sur l'instrument de relance « NextGenerationEU », doté de 807 Mds€ (en prix courants). Les subventions FFR sont destinées à atténuer les conséquences économiques et sociales de la pandémie et à favoriser la transition du modèle économique et social européen vers plus de durabilité, de résilience, à mieux préparer les économies et les sociétés aux défis des transitions écologiques et numériques. Les contrats et engagements éligibles à ces subventions pourront être conclus jusqu'à fin 2023 et les paiements des subventions se poursuivront jusqu'à fin 2026.

La lutte contre le changement climatique est une priorité de la programmation européenne. L'union européenne prévoit d'y consacrer 30 % de ses ressources de long terme.

1.3. Le contexte national : la poursuite du soutien de la relance, adossée à des investissements stratégiques

- **Le coût de la crise sur les finances publiques et le PLF 2022 :**

Le projet de loi de finances 2022 est construit autour d'une hypothèse de croissance de +4,8 % du déficit public (+8,4 % en 2021). Le déficit public est le solde négatif annuel de la comptabilité de l'État, des collectivités territoriales et des organismes de Sécurité sociale, les dépenses décaissées ayant été supérieures aux recettes encaissées. En 2020, les dépenses publiques ont ainsi excédé de 212 Mds€ les recettes publiques ; ce déficit représentait 9,2 % du produit intérieur brut (PIB).

La dette publique est le montant cumulé des emprunts restant à rembourser, qui sont contractés par l'État, les collectivités, les organismes de sécurité sociale pour couvrir leur besoin de financement annuel (le déficit public) et payer les annualités des emprunts. Fin juin 2021, la dette publique de la France s'établissait à 2 762 Mds, soit 114,9 % du du Produit intérieur brut (PIB). La dette publique est détenue à 81% par l'Etat, à 10 % par les organismes de sécurité sociale, à 9 % par les administrations publiques locales. Sur ces 9 % incombant aux administrations publiques locales, la dette des Régions représente 20 % (30 Mds€), contre 59 % pour le bloc communal (92,2 Mds€) et 21 % pour les Départements (32,4 Mds€).¹

Le Ministère de l'économie et des finances estime que la crise sanitaire aura coûté à l'État entre 170 et 200 Mds€. Et le besoin de financement 2022 de l'État est estimé à 337,7 Mds€. Face à ces chiffres, les objectifs de maîtrise du déficit public (3 % du PIB) et de la dette publique (60 % du PIB),

¹ Source : Régions de France, Les chiffres 2021 des Régions.

sont provisoirement suspendus, dans l'attente d'un retour à un rythme de croissance plus structurel et moins conjoncturel (3 %), une fois que l'effet « rebond » de la reprise et des aides exceptionnelles qui ont été accordées se sera éteint.

Pour l'heure, les mesures de relance nationales se poursuivront en 2022, année d'élection présidentielle. Le Haut Conseil des Finances publiques, saisi le 10 septembre 2021 par le Gouvernement en vue de recueillir son avis sur la « plausibilité » de la prévision du déficit prévu pour 2022, a considéré, dans son avis du 22 septembre 2021, que l'absence de prise en compte, dans le projet de loi de finances (PLF) 2022, tel que présenté à cette date, de l'impact des futures mesures d'investissement annoncées (Plan d'investissement « France 2030»), ne lui permettait pas de se prononcer sur cette plausibilité de l'estimation du déficit public 2022.

- **Un Plan d'investissement « France 2030 » de 30 Mds€ sur 5 ans**

Le 12 octobre 2021, le Président de la République a annoncé un Plan d'investissement doté de 30 Mds€ pour « *redevenir une grande nation d'innovation* » et préparer la France de 2030, face aux défis démographiques et écologiques. Sur ces 30 Mds€, 8 Mds€ seraient consacrés au volet énergie, 6 Mds€ à la sécurisation des approvisionnements en matériaux et en composants électroniques, 6 Mds€ au volet alimentaire, 5 Mds€ au capital-investissement, 4 Mds€ au volet des transports, 3 Mds€ à l'innovation en matière de santé, 2,5 Mds€ à la création de nouvelles filières industrielles et de nouvelles compétences.

Le Plan affiche également, sans le chiffrer à ce jour, une ambition exploratoire en matière d'espace marin et de reconquête industrielle en matière de domaine spatial. En parallèle, le Plan ambitionne de « *placer la France en tête des contenus culturels et créatifs* », de « *défendre l'exception culturelle* » et « *l'humanisme français* ».

Le Plan d'investissement « France 2030 » définit clairement des objectifs qui sont aussi des choix technologiques stratégiques, en réaction à la crise écologique et sanitaire :

ÉNERGIE 8 Mds€ : Décarboner l'industrie de 35% par rapport à 2015 (4 % aujourd'hui) ;

- « Faire émerger en France, d'ici 2030, des réacteurs nucléaires de petite taille, innovants, avec une meilleure gestion des déchets (dotation 1 Md€) » ;
- « Faire de la France le leader de l'hydrogène vert en 2030 » (dotation 7 Mds€) ;

TRANSPORTS 4 Mds€ : une production industrielle automobile et aéronautique verte et nationale

- « Produire en France plus de 2 millions de véhicules électriques » ;
- « Produire un avion bas carbone d'ici 2030 »

SANTÉ 7 Mds : développer la souveraineté nationale en matière de production de médicaments

- Produire, d'ici 2030, au moins 20 biomédicaments contre les cancers, les maladies émergentes, les maladies chroniques, dont celles liées à l'âge ;
- Créer les dispositifs médicaux de demain.

Dès 2022, 4 Mds€ pourraient être débloqués, sur les 30 Mds€ dont la mobilisation devrait s'échelonner sur la durée du prochain quinquennat présidentiel.

Ces éléments, postérieurs à la conception des orientations budgétaires du Conseil régional Occitanie, ne peuvent avoir été pris en compte dans les intentions régionales à cette date. La collectivité devra

étudier les opportunités éventuelles qui découleront de ces ambitions et de ces financements nationaux, pour enrichir et impulser sa stratégie et ses politiques territoriales.

1.4. Le contexte régional

- **Un rebond et une reprise économique régionale**

Le phénomène de « rebond » de la croissance économique, observable en 2021 aux échelons mondial, européen et national est également perceptible en Occitanie. L'ensemble des secteurs économiques tend à rattraper son niveau d'activité d'avant la crise sanitaire. La filière aérospatiale, fleuron industriel et locomotive du PIB régional, durement touchée par la crise en 2020 (-26% du chiffre d'affaire, -7% des emplois), a retrouvé 88% de son activité d'avant-crise. Elle devrait la dépasser en 2023, grâce à de nouvelles commandes. Il en va de même pour le secteur du bâtiment et des travaux publics (BTP), dont le carnet de commande assure une bonne visibilité à court terme. Le secteur du tourisme, également important pour l'économie régionale, durement touché par la crise sanitaire, enregistre une fréquentation estivale 2021 supérieure à celle d'avant la crise et des perspectives de croissance régionales supérieures aux perspectives nationales. Il s'est créé en Occitanie, au 1er trimestre 2021, 11 000 emplois. L'emploi salarié, tous secteurs confondus, a crû de 0,5% et se rapproche de son niveau d'avant-crise. Le taux de chômage de la population active, au premier trimestre 2021, s'établit à 9,4 %, taux comparable à celui d'avant la crise.

- **Le rattrapage des indicateurs sociaux d'avant la crise**

Selon le tableau de bord de l'institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) du 21 septembre 2021 consacré au suivi de la reprise d'activité en Occitanie, en mai 2021, la région comptait 194 700 allocataires du revenu de solidarité active (RSA), effectif proche de celui d'avant la crise sanitaire. Après avoir fortement augmenté du fait de la crise sanitaire, le nombre de bénéficiaires de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) continue à baisser depuis septembre 2020 (33 500 en avril 2021, soit 9 % de moins qu'en décembre 2019).

Sous l'effet de la reprise régionale, le nombre d'allocataires de la Prime d'activité (PA) baisse depuis janvier 2021, pour atteindre 458 500 en mai 2021.

- **Des finances régionales saines, mais fortement entamées par la crise sanitaire**

L'analyse du compte administratif 2020 du conseil régional ci-après annexé dénote une bonne résistance de la situation financière de la collectivité durant la crise. Les ressources issues des plans d'urgence et de relance, associées à la capitalisation issue de la stratégie de maîtrise rigoureuse des dépenses de fonctionnement mise en œuvre par la collectivité tout au long du mandat 2016-2021, lui a permis de mobiliser en 2020 un niveau d'emprunt exceptionnel de 555 millions d'euros (M€) tout en conservant une capacité de désendettement inférieure à la moyenne 2020 des Régions de France (5,3 contre 6,3) et une charge de la dette équivalant à 1,6% de son budget de fonctionnement, contre 2,5% en moyenne pour les autres Régions. L'agence de notation Fitch Ratings qualifiait la gestion régionale de « *robuste et prudente* ».

Néanmoins, le compte administratif 2021, qui sera connu en juin 2022, devrait faire apparaître une dégradation de ces indicateurs. L'impact de la crise sur les finances régionales est estimé à 800 M€ sur deux ans. La capacité de désendettement qui devrait atteindre, fin 2021, 7,4 ans, se rapprochera ainsi dangereusement du seuil critique des 9 ans qui était établi par la loi de programmation des finances publiques 2018-2022. L'autofinancement net de la collectivité, déjà entamé par la crise en 2020, continue à se dégrader en 2021. La stratégie financière de la collectivité, qui consiste à dégager des économies de fonctionnement pour affecter les marges de manœuvre financières au financement propre des investissements nécessaires à la région tout en limitant le recours à l'emprunt, s'en trouve menacée. Or, c'est cette capacité d'autofinancement et la bonne capacité de désendettement de la

collectivité qui conditionnent la confiance des banques et des marchés financiers et la capacité d'emprunt de la collectivité qui en découle. La collectivité va ainsi devoir resserrer sa gestion pour rattraper le terrain financier perdu, afin de garantir sa capacité future d'investissement pour le territoire.

- **Une stabilité des compétences régionales**

L'année 2022 se distingue par la stabilité du périmètre des compétences du Conseil régional, au regard de la mouvance, voire de l'imprévisibilité, qui ont caractérisé ce périmètre durant le mandat régional précédent à la faveur des lois de finances annuelles ou des réformes issues de la loi relative à la nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) (attribution puis retrait de la compétence en matière d'apprentissage, transfert de l'autorité de gestion des fonds européens structurels régionaux, transfert de la compétence économique des Départements, transfert de la compétence de l'orientation, transfert de la compétence des Centres de ressources, d'expertise et de performance sportive (CREPS), Plan d'investissement dans les compétences, Convention Pôle-Emploi, notamment).

- **Une baisse de 7 M€ pour la Région Occitanie**

La mouvance des compétences régionales des années antérieures s'est accompagnée de l'instabilité et de la mouvance du périmètre des ressources régionales. La stabilisation du périmètre des compétences s'accompagne, en 2022, d'une certaine stabilisation (ou d'une inertie) des dotations de l'État. Toutefois, la totalité des variables d'ajustements du PLF 2022 sera portée uniquement par les Régions, ce qui représente une perte de recettes de 50 M€ (7 M€ pour la Région Occitanie).

Les budgets régionaux bénéficieront néanmoins du dynamisme des ressources issues du transfert d'une part du produit national de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) (première ressource régionale), issu de l'accord cadre État-Régions du 28 septembre 2020 et de la garantie du seuil plancher des ressources issues de la compensation de la dotation globale de fonctionnement (DGF) depuis 2017 (340,1 M€ pour la Région Occitanie).

- **La première année pleine de la nouvelle mandature régionale**

Le conseil régional ayant été soumis au renouvellement électoral en mars 2021, l'année 2022 sera la première année budgétaire pleine de la nouvelle mandature. La réélection de la présidente sortante, confortée par le meilleur score électif de tous les Conseils régionaux, est gage de la poursuite des politiques régionales entreprises et de la stratégie financière qui prévalent depuis 2016. La nouvelle mandature devrait toutefois s'accompagner d'un réexamen de l'efficacité et de l'efficacités des moyens régionaux consacrés aux politiques territoriales, voire des objectifs poursuivis, au regard de la dégradation des indicateurs financiers et de la nécessité de retrouver un niveau de capacité de désendettement et d'autofinancement net comparables à ceux d'avant la crise.

2. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022 DU CONSEIL RÉGIONAL

2.1. Le document régional de présentation du DOB 2022

Si la qualité rédactionnelle du document régional est toujours au rendez-vous, le CESER a trouvé que le DOB 2022 privilégie la technique budgétaire au regard des objectifs politiques poursuivis et des actions prévues. Il a regretté la présentation du DOB 2020, qui était claire et épurée de toute technicité et dont le plan, assorti de verbes d'action, mettait en relief, de façon inédite, la cohérence entre les enjeux, les contextes, les priorités et les mesures choisies de la collectivité, ainsi que les continuités, les ruptures, les nouveautés de l'action régionale. La prépondérance de la technique financière au regard des intentions et des valeurs qui se déployaient dans les précédentes éditions est apparue au CESER symptomatique d'un recentrage régional sur la préoccupation financière au regard des ambitions politiques dont est porteuse la collectivité, suite à l'impact budgétaire de la crise sanitaire en 2021 et 2022.

2.2. L'éditorial de la présidente du Conseil régional

L'éditorial de la présidente, particulièrement court et synthétique cette année, confirme par son contenu que les orientations budgétaires 2022 visent avant tout à se recentrer sur l'objectif impératif d'une maîtrise budgétaire. Il s'agira :

- de « *maîtriser les dépenses de fonctionnement* » ;
- de « *consolider l'autofinancement* » ;
- et de « *préserver la solvabilité* » de la collectivité.

pour lui permettre de poursuivre son action de « *mise en place d'un nouveau modèle développement, plus juste et plus durable au service des habitants de l'Occitanie* ».

Pour la première fois depuis 2016, et en dépit d'une présentation qui place dans le document les politiques publiques avant la technique financière, il apparaît que c'est la préoccupation budgétaire qui présidera à la faisabilité et à l'arbitrage des objectifs politiques et non le projet politique qui commandera la dépense.

2.3. Les chantiers régionaux 2022

Pour autant, le document de présentation du débat sur les orientations budgétaires 2022 définit deux grands chantiers :

- I- La Région accompagne la transformation de nos modes de vie,
- II- la Région construit un nouvel avenir et protège les habitants d'Occitanie.

Ce faisant, la collectivité décline, dans l'ensemble du document, secteur par secteur des politiques territoriales, les actions qui ont vocation à accompagner la population d'une part et les acteurs économiques d'autre part, dans le respect et le périmètre des compétences régionales, vers la réalisation d'un modèle de développement plus écologique et plus résilient, directement inspiré des enseignements de la crise sanitaire et du réchauffement climatique et des enjeux territoriaux qui en découlent.

Bien que la présentation du DOB adoptée cette année par le Conseil régional ne s'y prête pas, le CESER tentera de mettre en exergue, en partie I, la synthèse :

- I.1- des nouveautés,
- I.2- des ruptures,
- I.3- des continuités,
- I.4- des manques,

qui lui sont apparus dans le document de présentation des orientations budgétaires 2022 et lors de l'audition du Président de la commission des finances du Conseil régional, Rapporteur général du Budget, du 6 octobre 2021. Il s'attachera à formuler, dans la conclusion de cette partie, des préconisations et à formuler des questions et des attentes, qui devraient trouver leur réponse dans la présentation plus détaillée du budget primitif (BP) 2022 qui lui sera faite le 1^{er} décembre 2021 ;

- en partie II, les contributions intégrales des commissions sectorielles du CESER qui ont contribué à l'élaboration de cet avis de synthèse.

I- ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2022

I.1- LES NOUVEAUTÉS 2022

Le CESER relève un certain nombre de nouveautés dans les orientations budgétaires 2022, qui lui semblent participer de la réalisation d'enjeux importants pour la population et le territoire régionaux, concernant :

- La construction d'un modèle de développement plus résilient et plus durable, qui prend en compte les enjeux environnementaux et climatiques, ainsi que les enseignements de la crise sanitaire ;
- La construction transversale du rééquilibrage social et économique du territoire régional ;
- Des actions de soutien en faveur des publics fragiles et isolés en milieu rural éloigné des métropoles.

Le CESER salue l'initiative régionale d'un programme de sensibilisation aux enjeux climatiques intitulé « *Éducation à l'environnement et au développement durable* » à destination de la population et notamment des jeunes. Il préconise d'intégrer un volet sur l'importance de l'eau comme ressource naturelle, indispensable à la vie, au budget participatif « *Ma solution pour le Climat* », en vue d'une sensibilisation de la population aux enjeux d'économie et de protection de cette ressource naturelle précieuse.

Le CESER approuve par ailleurs et encourage les orientations 2022 relatives aux thématiques de développement porteuses d'enjeux majeurs en termes de transition du modèle de développement, à savoir la prise en compte des effets du changement climatique dans l'économie touristique et littorale, la gestion de l'eau, les mobilités, le logement.

- **La lutte internationale contre la pollution de la Méditerranée par les plastiques**

La pollution par les plastiques menace gravement la Méditerranée en tant que réserve naturelle d'une biodiversité aussi remarquable que fragile, en tant que milieu et paysage sources d'attractivité touristique et en tant que biotope de la ressource halieutique qui est à la base de l'activité des filières piscicoles et conchylicoles. La protection et le sauvetage de la Méditerranée deviennent une urgence absolue, qui nécessite une réponse globale et internationale.

C'est pourquoi le CESER Occitanie, entreprend l'organisation, à Montpellier, à l'automne 2022, avec l'appui du Conseil régional, d'un colloque international des pays riverains, dans le cadre de l'Eurorégion Pyrénées-Méditerranée, sur le thème « *Sauvons la Méditerranée* ».

Les CESER de l'Eurorégion et du Sud de la France, les collectivités, les acteurs économiques, les citoyens riverains ainsi que les ONG, seront mobilisés lors de cet événement, pour envisager des solutions collectives, avec le soutien des États et de l'Union Européenne.

Le CESER se réjouit vivement de l'engagement du Conseil régional à ses côtés en vue de l'organisation de cet événement international, propre à favoriser une réponse adaptée à la globalité des enjeux qui concernent l'ensemble du bassin méditerranéen.

- **La gestion durable de la ressource en eau régionale :**

Le CESER relève avec satisfaction la prise en compte, par le Conseil régional, de la question de la gestion de la ressource en eau, qui constitue un enjeu majeur et d'importance croissante du fait du réchauffement climatique, mais aussi de la raréfaction de la ressource mondiale et des menaces que celle-ci fait encourir à sa disponibilité.

Pour le CESER, l'eau ne doit pas être considérée comme un bien marchand comme les autres mais comme une ressource territoriale vitale, dont l'accessibilité ne doit pas être confisquée par des stratégies économiques privées. Il prend acte de la mise en œuvre d'un **Service public régional de l'eau**, chargé de la définition et de la mise en œuvre d'une stratégie régionale en faveur d'une gestion globale et durable de l'eau, adossée au volet « eau » du SRADDET. Il préconise toutefois le développement d'une stratégie territoriale respectueuse des prérogatives des acteurs régionaux engagés dans la gestion des bassins versants, en vue de favoriser une entente et une stratégie collectives bien comprises et profitable à une gestion durable et partagée de la ressource régionale.

- **Les mobilités régionales :**

Le CESER salue également l'engagement du Conseil régional dans une démarche d'amélioration de la performance environnementale des transports régionaux, en faveur d'une mobilité décarbonnée, respectueuse de l'environnement.

- **La rénovation énergétique du parc de logements privé :**

Le CESER approuve la mise en œuvre du dispositif « Rénov'Occitanie », destiné à l'accompagnement de la rénovation énergétique des logements privés en Occitanie. Le CESER avait en effet souligné la faiblesse des mesures en faveur du secteur du logement, à l'occasion de son avis sur le BP 2021 et de son avis sur le Protocole de préfiguration du CPER 2021-2027.

- **Mobilités régionales**

Après la nécessaire harmonisation tarifaire des 13 lignes routières d'autocars liO et des transports scolaires issus du transfert de la compétence des 13 départements vers la Région, le CESER relève que la digitalisation du service régional des mobilités liO et le déploiement d'un système billettique régional unique confortent cette harmonisation, ainsi que la lisibilité et l'égalité territoriale de l'offre régionale.

- **La fiabilisation de la diffusion de l'information scientifique, technique et industrielle**

Le CESER se félicite de voir apparaître dans le rapport sur les orientations budgétaires 2022 l'intégration de l'information relative à la santé dans sa stratégie de diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle (DCSTI), et préconise que la Région en fasse un axe prioritaire de sa stratégie de communication.

Suite aux errements constatés concernant l'information sur le covid-19 et sur la vaccination, il lui paraît en effet important de combattre la diffusion et la propagation, facilitée par les réseaux sociaux, de fausses rumeurs ou de campagnes de désinformation traduisant, au mieux, un manque d'information et de culture scientifique et technique, au pire, une intention délétère et « complotiste », visant à détruire la confiance des citoyens dans les institutions et dans la fiabilité des informations officielles.

De la même manière, le CESER est convaincu que la diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle pourrait être un moyen de réduire les discriminations de genre qui peuvent résulter de déterminismes sociaux et sociétaux, notamment dans l'accès des femmes à l'enseignement supérieur. Le CESER préconise donc à la Région de poursuivre et de renforcer sa politique de lutte contre les discriminations de genre, en intégrant dans sa stratégie de diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle, un axe sur les déterminismes susceptibles d'influer sur les propositions et sur les choix d'orientation ou d'accès à l'enseignement supérieur. Le Conseil régional ne peut agir seul et doit également pouvoir s'appuyer sur les services de l'État en région, notamment sur le Rectorat,

et sur les acteurs socio-économiques implantés sur le territoire, pour mener à bien cette sensibilisation.

- **Éducation et jeunesse**

Le CESER prend note de la volonté du Conseil régional d'évaluer et d'expérimenter le déploiement d'un « Revenu écologique jeunes », mais regrette le manque d'information concernant les conditions d'obtention et le public visé par ce programme. Le CESER souhaiterait être informé concernant cette politique et les résultats de l'évaluation menée par le Conseil régional.

Le CESER salue la mise en place d'une aide disponible via la carte jeune, permettant aux lycéennes et lycéens de suivre gratuitement, en dehors du temps scolaire, une formation à la prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC1). Le CESER s'interroge néanmoins sur l'identité des partenaires qui assureront cette formation.

Le CESER prend acte du souhait du Conseil régional de mettre en œuvre en 2022 un dispositif de soutien scolaire afin de lutter contre le décrochage scolaire, mais souligne qu'il existe déjà des dispositifs portés par les établissements scolaires, leurs partenaires ou même le secteur privé. Le CESER estime qu'il relèverait davantage des compétences du Conseil régional d'aider au financement de dispositifs locaux en place.

Le CESER prend acte de la volonté du Conseil régional de travailler sur un nouvel outil de concertation répondant aux attentes des jeunes suite au travail accompli par les membres du Conseil régional des Jeunes, mais attend plus de précisions quant aux modalités de cet outil et à la manière dont la Région souhaite concerter avec les jeunes.

- **Formation professionnelle**

Le CESER salue le volontarisme du Conseil régional concernant les formations sanitaires et sociales notamment par le déploiement du Schéma régional des formations sanitaires et sociales, qui a été actualisé et prorogé jusqu'en 2023. Cependant, le CESER souligne qu'au-delà de la formation aux métiers du sanitaire et du social, le Conseil régional devrait s'interroger sur les conditions de travail et salariales de ce secteur, qui représentent de véritables freins aux recrutements. Le CESER sera également vigilant à ce que ce volontarisme soit bien retranscrit dans le budget primitif.

- **Orientation**

Le CESER salue la volonté du Conseil régional d'intensifier l'information sur la mixité des métiers et l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Le CESER sera particulièrement attentif aux dispositifs mis en place en ce sens et incite le Conseil régional à renforcer l'attractivité des métiers manuels, en n'oubliant pas les publics féminins.

- **La lutte contre les déserts médicaux :**

En matière de santé, le DOB 2022 indique que le Conseil régional compte mener une action volontariste de déploiement, à partir de 2022, d'un service public régional visant à renforcer l'offre de soins de premiers recours dans les territoires déficitaires de la région.

Le conseil régional a initié, depuis juillet 2021, une démarche partenariale innovante visant à développer, dans les territoires d'ores et déjà exposés à un phénomène de désertification médicale ou risquant de le devenir, un réseau régional de centres de santé, qui auront vocation à regrouper des professionnels de santé.

Le Conseil régional confirme, dans ses orientations budgétaires, vouloir impulser un groupement d'Intérêt public (GIP) régional qui devrait voir le jour en 2022 et dont l'objectif sera de mobiliser les moyens d'investissement et de fonctionnement nécessaires à la création de ces centres de santé et à l'amorçage de leur activité à partir du second semestre 2022. Ce GIP se chargera de demander les autorisations de créations des centres, de les aménager et de les équiper, de recruter professionnel.le.s et secrétaires médicaux en vue de leur ouverture au public.

Le CESER salue cette implication de la Région pour répondre à des enjeux sur lesquels il alerte depuis de nombreuses années. Il souhaite que la Région intervienne de manière à faciliter la répartition équilibrée de ces centres sur le territoire régional, en jouant un rôle de coordination. Il encourage le Conseil régional à travailler, à cette fin, en étroite collaboration avec l'ARS.

En effet, de nombreux centres sont actuellement créés à l'initiative de municipalités, sans considération du contexte territorial, notamment des risques de concurrence ou de doublons avec d'autres acteurs de santé déjà installés sur le territoire. Ces initiatives, qui représentent des coûts importants, doivent pouvoir répondre de manière plus efficiente et plus optimale aux besoins territoriaux et mieux contribuer à la réduction des inégalités territoriales d'accès aux soins.

Le CESER attire également l'attention sur la nécessité que ces centres de santé soient conçus pour être accessibles à l'accueil de personnes en situation de handicap ; non seulement sur la plan bâtementaire, mais aussi en matière d'équipement médical, avec personnels formés aux problématiques spécifiques de l'accueil de ces personnes, et un maillage de transports publics accessibles permettant aux personnes en situation de handicap de se rendre dans ces centres.

- **Une politique territoriale de la culture**

Depuis 2018, le Conseil régional déploie une nouvelle stratégie pour sa politique culturelle, issue de la concertation avec un certain nombre d'acteurs et de professionnels du territoire. Le DOB 2022 prévoit la consolidation des dispositifs antérieurs et la prise en compte de la transformation des modes de vie, mis en lumière notamment par la crise sanitaire, dans un Plan « jeunesse et culture ». Le Conseil régional annonce le développement territorial de lieux alternatifs plus en phase avec la jeunesse ou avec les habitants des territoires éloignés des métropoles.

Le CESER sera attentif au déploiement de cette nouvelle stratégie, dont il aurait souhaité une présentation plus concrète et plus détaillée, notamment en termes de méthode de mise en œuvre des objectifs du plan. Il relève notamment avec intérêt la référence récurrente à un principe de concertation, mais regrette que la présentation des orientations budgétaires ne donne pas davantage de précisions.

Le CESER préconise que la politique culturelle du Conseil régional se construise via une concertation avec les autres partenaires publics, Etat, Départements, EPCI/villes, dans un souci de dialogue construit et méthodique avec les organisations représentatives et dans une perspective de développement des territoires et de structuration des filières du secteur culturel. À cet égard, une méthode qui consiste à utiliser les COREPS comme espaces de dialogue préalable à la construction des politiques culturelles semble pertinente.

- **Sport**

La politique régionale du sport se trouve impactée par les conséquences de la réorganisation territoriale de l'État. La loi du 1er août 2019 relative la création de l'Agence Nationale du Sport acte ainsi la disparition du réseau des directions régionales et départementales du ministère de la jeunesse et du sport et le transfert de leurs compétences, à compter du 1er janvier 2021, aux Délégations

régionales académiques à la jeunesse, à l'engagement et au sport (DRAJES), qui relèvent désormais de la tutelle du ministère de l'éducation. Cette même loi renforce par ailleurs le rôle des centres de ressources, d'expertise et de performance sportives (CREPS).

La Conférence Régionale des Sports d'Occitanie a été installée le 9 septembre 2021 et le document de présentation des orientations budgétaires indique que l'année 2022 sera consacrée à l'installation de la Conférence des financeurs et à l'adoption d'un projet sportif territorial partagé pour les cinq prochaines années. Le CESER souligne et salue la volonté du Conseil régional de construire ainsi une politique territoriale coordonnée, dotée d'une gouvernance partagée et d'une mutualisation des moyens au service des objectifs territoriaux.

- **La diffusion en zone rurale de l'information sur l'orientation**

Le CESER salue la mise en place des Bus Orientation Avenir qui circuleront sur l'ensemble du territoire régional pour informer les publics les plus « éloignés » en zone rurale ou dans les quartiers politiques de la ville. Le CESER engage le Conseil régional à coordonner ces actions avec celles déjà en place et à ne pas entrer en concurrence avec ces derniers.

I.2- LES RUPTURES 2022

Le CESER mesure la volonté du Conseil régional de construire un nouveau modèle de développement et un projet territorial plus durable, à l'importance des ruptures envisagées et de la conversion des pratiques opérées.

- **L'ambition du zéro artificialisation nette des sols**

Le CESER perçoit, dans ces orientations budgétaires, une nouvelle vision stratégique du Conseil régional, en particulier en termes d'aménagement du territoire : L'application de la séquence « Éviter-Réduire-Compenser », pour arriver à l'objectif de « zéro artificialisation nette » est une évolution significative, voire une (r)évolution, par rapport aux politiques régionales antérieures. L'objectif même du « zéro artificialisation nette » des sols frappe par son ambition et semble dénoter à la fois une forte prise de conscience des enjeux environnementaux et agricoles et une forte motivation pour mettre en œuvre la stratégie concrète qui aboutira à des résultats rapides et constatables. Le CESER observera et attend avec intérêt la mise en œuvre de cette stratégie et de ses premiers résultats concrets. Ceci ne pourra toutefois se réaliser sans une concertation et une réflexion territoriales sur les usages du sol, voire sur la définition au besoin innovante d'un projet de société partagé.

- **Le développement du télétravail**

Le déploiement d'un réseau de tiers-lieux d'accès au numérique constitue une façon novatrice de redynamiser le territoire, et notamment les zones les plus défavorisées, souvent rurales.

Le développement du télétravail modifie nos habitudes, spécialement en matière de déplacements, et contribue à la désaturation des deux grandes métropoles, Toulouse et Montpellier. Citons, par exemple, le projet Corpworking, qui vise à désengorger le trafic occasionné en matinée et en fin de journée par l'afflux des salariés pour rejoindre leur poste à Toulouse.

L'innovation du télétravail est permise et conditionnée par le déploiement d'un numérique de qualité sur tout le territoire, au service non seulement des salariés des métropoles qui télétravaillent, mais aussi des usages quotidiens des habitants locaux, de l'implantation d'entreprises en quête de qualité de vie ou du développement d'entreprises locales en quête de nouveaux marchés, d'une meilleure visibilité ou de nouvelles formes de commercialisation et de distribution des productions locales.

- **L'accompagnement des productions de qualité et d'Occitanie**

Le CESER regrette l'annulation du salon REGAL, qui était prévu en décembre dernier. L'annonce de l'organisation d'une manifestation autour de l'agriculture durable et valorisant les produits sous SIQO pour le printemps 2022 est toutefois un signe positif.

- **Orientation**

Le CESER souligne que la réorganisation interne du Conseil régional et le transfert de la nouvelle compétence « Orientation » du service Emploi / Formation vers le service Éducation / Jeunesse risque de déstabiliser les repères et les pratiques des acteurs territoriaux de l'orientation.

Le CESER juge que cette bascule va marquer une rupture dans les politiques d'orientation mises en place par le Conseil régional. Il maintiendra une vigilance accrue sur les changements que cela va occasionner pour les acteurs de la société civile partenaires de cette politique.

I.3 LES CONTINUITÉS 2022

- **La transformation numérique**

Il s'agit d'une thématique d'importance croissante au niveau national et dans laquelle le Conseil régional s'est fortement impliqué, avec la création de tiers-lieux labélisés Occitanie ou CYBER'OCC, par exemple. Le CESER rappelle que le numérique doit être un outil au service de l'humain et des territoires.

- **La mobilité**

Le Conseil régional poursuit sa politique en matière de :

- Mobilité décarbonnée. Il s'agit de favoriser les modes doux (plan vélo) et les innovations technologiques pour la mise en service de véhicules propres : avion vert, train hybride ou à hydrogène, véhicule autonome, durable, connecté... ;
- Redynamisation du transport ferroviaire : acquisition de matériel roulant, rénovation de l'infrastructure, réouverture des petites lignes, pérennisation des lignes de dessertes fines du territoire (LDFT)... ;
- Multiplication des PEM (Pôles d'échanges multimodaux) ;
- Avancement des projets GPSO/LNMP (LGV Montpellier-Perpignan et Bordeaux-Toulouse). Ces deux grands aménagements constituent un prolongement de la stratégie engagée depuis plusieurs années.

- **L'aménagement du territoire**

Les Contrats Territoriaux et les Bourgs-Centres Occitanie sont des dispositifs récents introduits au CPER. Le CESER approuve les objectifs affichés, qui doivent répondre aux défis de demain : démographie, rééquilibrage territorial, notamment.

- **L'urgence climatique**

Le Conseil régional poursuit sa trajectoire pour lutter contre le réchauffement climatique, préserver l'environnement et assurer la transition énergétique afin d'atteindre son objectif RÉPOS (Région à énergie positive) à l'horizon 2050. Pour cela, elle mise sur son pacte vert, qui définit la politique visant à accompagner la transformation énergétique, sur le plan régional pour une économie circulaire, dont l'objectif est de réduire la production de déchets, sur la stratégie régionale de la biodiversité et enfin sur la mobilisation optimale des crédits européens y afférents (programmes REACT-EU et PO FEDER 2021-2027).

Le CESER estime que cette trajectoire doit s'appuyer sur le principe de sobriété. Il attend la présentation du BP 2022 pour se prononcer de façon plus précise sur les différents postes de financement concernant ces domaines de compétences.

- **Gestion durable de l'eau**

Le CESER constate dans ce domaine une continuité de la poursuite des actions pour l'eau que le Conseil régional a définies, cependant, l'éventuel transfert de l'État au Conseil régional des ouvrages du système « Neste et Rivières de Gascogne » constituerait une nouveauté significative. Cette éventualité devra être étudiée de près dans toutes ces dimensions. Le CESER souhaite vivement être associé à la

réflexion sur ce sujet d'importance pour un territoire représentant environ 10% de la superficie de la région.

Le CESER approuve la poursuite de la démarche de création d'un Service régional de l'eau afin d'assurer une harmonisation de la politique de l'eau en région, avec une gestion plus collective de la ressource et une solidarité dans les territoires autour des différents usages de l'eau : l'approvisionnement en eau des populations, la préservation des milieux et l'approvisionnement des activités économiques. En ce sens il sera vigilant à ce que les concessionnaires partenaires aient un mode de fonctionnement plus transparent, avec un modèle économique pérenne, tourné vers l'intérêt général des territoires.

Le CESER se félicite que la partie Ouest de l'Occitanie fasse l'objet d'une attention particulière en matière de stockage d'eau. Pour ce faire, le CESER demande à ce que toutes les hypothèses en matière d'économie et d'optimisation de la ressource soient envisagées, ainsi qu'en matière de création de retenues et de mobilisation des stockages déjà existants.

- **Soutien des exploitations et de leurs filières**

Le CESER salue également la priorité donnée à l'accompagnement des filières les plus impactées par la crise sanitaire et la filière bio. Le CESER face à la priorisation du soutien affiché à la filière Bio, alerte cependant sur le fait que la mise en avant du label Agriculture Biologique ne doit pas se faire au détriment d'autres labels ou cahier des charges répondant aux enjeux de pratiques durables, tel que les labels de qualité qui mériteraient, selon le CESER, d'être plus mis en avant. Ces derniers garantissent, en plus de pratiques de productions, des pratiques de transformation, conditionnement et un périmètre géographique précis aux différentes séquences de la chaîne de valeur.

Le CESER note la poursuite des contrats de filières bois, élevage, grandes cultures, ostréiculture et viticulture. Il insiste sur la nécessité de décliner ces plans sur l'ensemble des autres filières concernées (arboriculture, horticulture etc.) de la région.

Le CESER note que le Conseil régional poursuit son soutien par des budgets offensifs pour les aides à l'installation, ainsi qu'à travers le plan BTP qui renforce l'aide aux investissements dans des bâtiments pour les entreprises agroalimentaires et les bâtiments d'élevage, l'hydraulique et les investissements forestiers.

Issu du Green New Deal, le plan protéines végétales, qui prévoit de renforcer la production de protéines végétales en Occitanie, à la fois pour l'alimentation humaine et animale, représente un intérêt fort en matière de transition agro-écologique. Cela permet la diversification et la modification des pratiques culturales, la réduction de l'usage des intrants, la fixation et le stockage de l'azote et du carbone. L'indépendance vis-à-vis des importations permettra aussi la diminution de la déforestation importée et la réduction des émissions de gaz à effets de serre liées à leur transport, ainsi que l'approvisionnement de nos filières non OGM.

Le CESER encourage à mettre en lien cette future filière légumineuses à graines re-territorialisée avec celles des céréales prévue également dans le Green New Deal régional. Pour compléter ces différentes démarches de contractualisation de filières, le CESER préconise de mettre en place, de la même façon, un contrat de filière pour les grandes cultures, en parallèle du plan protéines végétales, afin de pouvoir favoriser des liens avec l'ensemble de la chaîne de valeur élevage.

Cependant, le CESER insiste sur le fait que cette thématique nécessitera un soutien spécifique dans le cadre de la future PAC, pour aider à recréer cette filière, même biologique. Pour le CESER, l'avenir des

céréaliers régionaux passera par un lien fort entre cette nouvelle filière légumineuse et les éleveurs. La région a besoin d'une filière régionale pour fournir ses agriculteurs.

- **Entreprises agroalimentaires**

Le CESER renouvelle sa satisfaction de la poursuite des contrats de filière agroalimentaire, attendus, et qui vont donner de la visibilité dans leurs actions aux accompagnants de la filière pour plusieurs années. Il s'agit maintenant d'aller plus loin, de les mettre effectivement en place avec des moyens affichés, filière par filière. Le CESER a bien noté que les entreprises et les exploitations de la filière pourraient être financées individuellement sur leurs projets par les outils régionaux que sont les PASS, Contrats et Appels à projets.

Néanmoins, le CESER préconise de nouveau, qu'en lien avec la charte de la Grande Distribution, ces actions dédiées à la filière agroalimentaire s'étendent via une contractualisation entre producteur, transformateur et distributeur, certaines des préoccupations agricoles étant similaires à celles de l'industrie agroalimentaire régionale.

Dans le cadre des actions de mise en réseau de ce contrat, le CESER encourage également des interactions entre industriels de l'agroalimentaire et bénéficiaires des PASS Agri-valorisation du Plan de Relance pour l'Emploi, afin que ces derniers puissent bénéficier de l'expérience et des bonnes pratiques des professionnels de la filière pour la création d'activité de transformation sur l'exploitation et la vente directe. Un système de parrainage pourrait, peut-être, être envisagé.

Parallèlement et afin de renforcer les actions contenues dans ce contrat de filière, le CESER encourage le Conseil régional à mettre en place un Appel à manifestations d'intérêt ou un Appel à projets pour encourager le développement de projets entre agriculteurs et transformateurs agroalimentaires en lien avec le cap politique pour « une Agriculture et une Alimentation Durable contractualisée » adopté en mars 2020, et les enseignements tirés de la crise sanitaire que nous vivons actuellement : « une Agriculture et une Alimentation de Proximité » .

Le CESER déplore cependant la disparition de la mention de critères de bonification des aides liées à ces contrats selon la durabilité et des engagements RSE.

Le CESER préconise également de nouveau de travailler la RSE sur l'ensemble des filières agri-agro et forestières.

- **Accompagner des productions de qualité et d'Occitanie**

Le CESER souhaite que la promotion de la marque Sud de France ne se fasse pas au détriment des produits bénéficiant d'autres signes officiels d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO), label ou appellations d'origine, indication géographique, etc. Il serait dommage que les consommateurs délaissent tous les produits ne bénéficiant pas de la marque Sud de France malgré leur qualité et durabilité certifiée par leur mention. Aussi le CESER propose t-il d'identifier avec une signalétique dédiée les « produits locaux d'Occitanie » dans les magasins de la grande distribution, de la même manière que cela est réalisé pour les produits bio et de les présenter dans les mêmes rayons, afin d'identifier clairement ces produits locaux.

Le CESER approuve le soutien poursuivi aux productions sous labels de qualité et à la promotion des circuits courts, ces produits répondant aux enjeux de pratiques durables, et garantissant, en plus de pratiques de productions, des pratiques de transformation, conditionnement et un périmètre géographique précis aux différentes séquences de la chaîne de valeur. Le CESER s'inquiète cependant

pour ces derniers, percevant une diminution dans les exigences des cahiers des charges produits par l'INAO.

Aussi le CESER continue d'insister sur la nécessité de garantir l'origine régionale des produits, pas seulement la production, mais également la transformation, le conditionnement et la commercialisation de ces derniers sur le périmètre régional.

Le CESER s'inquiète cependant de la lisibilité des nouveaux producteurs qui ne peuvent pas répondre à un cahier des charges de label et qui ont pour autant des pratiques responsables ou durables.

Le CESER note la mise en place de la plateforme logistique, dans le cadre du Pacte régional pour une alimentation durable en Occitanie, comme positive. Il faut cependant poursuivre ces initiatives de démarches collaboratives afin d'améliorer l'autonomie alimentaire régionale, tout en surveillant et en régulant les dérives, en particulier celles des Grandes et Moyennes Surfaces.

- **Accompagner la transition de l'agriculture**

Les contrats d'agriculture durable expérimentés en 2021 seront pleinement déployés en 2022. Il faut maintenant afficher des garanties de moyens pour répondre aux objectifs affichés. De plus, le CESER souhaite que le financement de ces nouveaux contrats ne se fasse pas au détriment des autres lignes budgétaires déjà déployées mais que ceux-ci viennent aborder les précédents.

Le CESER soutient la volonté d'accompagner l'ensemble des filières vers un changement de pratiques en faveur de la transition écologique et économique de nos modèles. L'agriculture doit être une source de solutions, grâce à des pratiques innovantes permettant d'atténuer ses émissions de GES (gaz à effet de serre) et de compenser une partie de celles d'autres activités. L'agriculture doit être garante de la préservation des ressources. Cela passera par une plus grande indépendance de nos exploitations vis-à-vis des marchés extérieurs fluctuants, pour atteindre une véritable résilience environnementale. Il faudra cependant accompagner avec persévérance l'ensemble des acteurs car une telle politique du changement ne pourra produire ses effets que sur le temps long.

Enfin, le CESER insiste sur la nécessité absolue de continuer à installer de jeunes agriculteurs dans la région Occitanie et sur l'importance cruciale d'un accompagnement de qualité pour assurer le renouvellement et la durabilité des exploitations agricoles. C'est pourquoi il se félicite de la mise en place d'un outil de portage financier pour le foncier agricole.

- **Nouvelle génération des contrats territoriaux et bourgs-centres**

Le CESER se félicite de la poursuite d'une politique contractuelle qui vise à mobiliser, dans le cadre d'un contrat unique avec chaque territoire, l'ensemble des politiques publiques et des dispositifs financiers du Conseil régional et de ses partenaires.

Le CESER se réjouit de la poursuite du soutien à la revitalisation et au développement des territoires via les contrats centre-bourgs, pivots du développement économique et démographique des bassins ruraux.

- **Accompagnement de l'ingénierie territoriale**

Le CESER soutient l'accompagnement des dispositifs d'ingénierie territoriale. En effet, l'ingénierie est essentielle pour le développement équitable des territoires, afin de disposer de personnes formées, notamment sur l'accompagnement et l'instruction des dossiers de fonds européens.

- **Politique de la montagne**

Le CESER émet des réserves quant à l'ouverture du Parlement de la Montagne à l'Assemblée des territoires. Il s'inquiète de la multiplication des interlocuteurs, qui risque d'augmenter la confusion sur la lisibilité du rôle respectif des différentes instances. Il déplore également l'absence du CESER en tant qu'organisme représentatif de la société civile dans cette instance.

- **Soutien aux filières :**

Le CESER note une volonté affirmée de la nouvelle mandature d'accentuer sa politique et son soutien aux filières « propres », comme les véhicules autonomes, l'avion vert, l'hydrogène ou l'éolien flottant. Le CESER rappelle qu'il ne faut pas oublier celles dont dispose la région, comme par exemple l'hydraulique et dans lequel les acteurs régionaux possèdent un réel savoir-faire. Le CESER s'interroge sur la prise en compte régionale des dernières annonces du Président de la République sur le nucléaire (création de "mini-centrales").

Pour autant, les autres filières régionales, porteuses d'un ancrage régional, doivent également continuer de bénéficier des mesures régionales d'accompagnement, afin de ne pas perdre les compétences régionales et d'anticiper le futur dans tous les domaines d'excellence régionaux.

Le CESER sera attentif à la poursuite de la structuration des filières prioritaires régionales et à leurs retombées économiques sur l'ensemble du territoire d'Occitanie.

- **Soutien aux entreprises :**

Le CESER relève que la priorité de la nouvelle mandature régionale en matière économique est le soutien aux entreprises et se réjouit de la décision de maintenir ce soutien au niveau atteint en 2020.

Mis en place en juillet 2021, le Fonds anti-faillite régional a pour objectif de compléter les outils existants et soutenir les secteurs durement impactés par la crise. Le CESER soutient du Conseil Régional dans cette démarche et souhaite être impliqué dans le suivi et l'évaluation.

Afin d'optimiser l'accompagnement du tissu économique régional, de préserver les emplois et les compétences, le CESER propose le Conseil régional de mettre en place une démarche soutenue de veille systématique et de Benchmark sur les actions mises en œuvre avec succès dans d'autres régions et, qui répliquées en Occitanie, pourraient venir en complémentarité des outils de soutien existants.

Il insiste également sur la nécessité de toujours être attentif à ce que les mesures régionales mises en place convergent avec les besoins réels des entreprises de l'ensemble du territoire, par un dialogue continu et par un retour d'expérience de ces dernières. Le CESER répondra favorablement aux sollicitations du Conseil régional pour mener avec lui, ces concertations et les évaluations.

- **Relocalisations :**

La mise en place en mars 2021 de l'Agence Régionale des Investissements Stratégiques (ARIS) s'est concrétisée par des partenariats avec trente-cinq entreprises et par la présence de l'institution régionale au capital de cinq entreprises. Le CESER salue l'engagement régional et souhaite être impliqué dans cette démarche.

Le CESER attire l'attention du Conseil régional sur l'importance d'investir dans de grands projets régionalement structurants et valorisants l'ancrage régional des compétences et des emplois. Les projets soutenus doivent être garants d'un développement économique sur tout le territoire ainsi que

de la compétitivité et de la souveraineté régionales. Les grands projets, aux antipodes de cette logique, mais répondant à une stratégie régionale, devront être soutenus avec raison.

- **Economie Sociale et Solidaire :**

Le CESER se réjouit de l'ambition régionale continue vis-à-vis de l'Economie Sociale et Solidaire et de sa reconnaissance en tant que composante économique régionale. Le CESER souhaite qu'apparaissent, plus clairement dans les OB et le BP, les fléchages et les actions opérationnelles en direction des acteurs régionaux de l'ESS. Le CESER propose que des Appels d'Offres et des Appels à Projets soient spécifiquement dédiés aux entreprises relevant de l'ESS, ainsi qu'une communication adhoc à destination de cette cible.

- **Tourisme :**

Le CESER appelle le Conseil régional à la prise en compte des changements climatiques à venir dans l'octroi des aides pour les équipements et les aménagements touristiques durables. Le Conseil régional doit accompagner les secteurs du tourisme impactés par le changement climatique et orienter ses investissements en ce sens.

- **Enseignement supérieur :**

Dans le domaine de l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation, le Conseil régional met en œuvre, depuis 2017 et avec continuité, une politique de soutien volontariste au travers des dispositifs prévus dans son Schéma Régional de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI 2017-2021) et des investissements en faveur des campus universitaires. Comme l'indique le rapport sur les orientations budgétaires, l'année 2022 sera une année de transition pendant laquelle le CESER recommande à la Région de reconduire certains dispositifs du SRESRI 2017-2021, à l'image de ce qui est proposé pour le « soutien aux allocations doctorales » (p68) ou la diffusion de la culture scientifique (p69). Il est fondamental qu'il y ait une garantie de financement, dans l'attente de la mise en œuvre du futur SRESRI 2022-2027.

Le rapport des orientations budgétaires exprime certaines orientations fortes qui prévalent pour l'élaboration du BP 2022 et qui engagent la réflexion pour le futur SRESRI. Le CESER réaffirme à l'occasion de cet avis son soutien à la politique régionale en faveur de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation, concernant notamment sur la promotion des Villes universitaires d'équilibre (VUE) et la promotion de pôles de recherche stratégiques pour le territoire.

Le CESER apprécie également l'ambition renouvelée du Conseil régional de soutenir la recherche fondamentale sur des défis-clés qui valorisent des savoir-faire et des compétences des acteurs régionaux de la recherche et développement. Le financement de ces défis-clés, lesquels sont issus d'un riche travail de co-construction, doit être une priorité pour garantir une dynamique d'innovation et de transfert de technologie sur le territoire régional.

- **Éducation et jeunesse**

Le CESER salue la généralisation de la distribution de IoRdi à tous les lycéens d'Occitanie entrant en seconde. Le CESER préconise la mise en place d'une enquête permettant d'évaluer l'usage qui est fait de cet outil par ses utilisateurs et par les équipes pédagogiques, ainsi que les changements de pratiques que son arrivée a pu provoquer.

Le CESER constate le développement de l'offre de formation à distance que propose le Conseil régional. Le CESER alerte le Conseil régional sur le soin à apporter à la conception et à l'animation de

ces dispositifs, au vu des situations de décrochage scolaire que la formation à distance subie lors des confinements, a rencontrées.

Le CESER demande des éclaircissements concernant le Plan Arbre, notamment sur son volet formation ainsi que sur la mobilisation du Conseil régional des Jeunes.

Le CESER prend acte de la politique culturelle du Conseil régional à destination des jeunes, mais engage celui-ci à une meilleure articulation de cette politique avec celles de l'État et des autres échelons de collectivités territoriales, afin d'éviter une mise en concurrence.

- **La poursuite du soutien des étudiants précaires**

Dès le début de la crise sanitaire, en mars 2020, le Conseil régional s'est mobilisé pour soutenir les étudiants et répondre à leurs besoins immédiats. Le CESER a déjà eu l'occasion de saluer ces initiatives qui visaient à répondre à une urgence.

La crise sanitaire a été un révélateur des conditions de précarité pour un grand nombre d'étudiants. Le Conseil régional fait le choix, dans ses orientations budgétaires 2022, de porter une attention particulière à des actions en faveur des étudiants, notamment dans le cadre de son soutien aux coordinations territoriales. Le CESER approuve ce choix.

- **Formation professionnelle**

Le CESER salue la volonté du Conseil régional de poursuivre sa politique de soutien à la formation par l'apprentissage en soutenant les centres de formation dans leurs actions de promotion et de développement de l'apprentissage ainsi qu'en finançant, à hauteur de 1000 à 2000 €, chaque contrat d'apprentissage signé. Le CESER salue vivement la continuité de cette politique, suite à la réforme de l'apprentissage et au transfert de compétence de cette dernière. Cette volonté permet de développer l'apprentissage en zones rurales et dans les QPV (Quartiers prioritaires de la ville).

- **Orientation**

Le CESER attend plus de visibilité de la part du Conseil régional quant à sa politique d'orientation, notamment dans les lycées généraux et professionnels. Le CESER engage le Conseil régional à envisager l'orientation plus en amont et regrette la fermeture des CIO (Centres d'information et d'orientation).

- **Construction et rénovation des lycées**

Le CESER prend acte de la politique volontariste du Conseil régional concernant la rénovation et la construction de lycées. Il préconise la mise en place d'une étude de diagnostic sur l'ensemble des établissements du territoire afin de ne pas laisser de côté les plus fragiles qui pourraient bénéficier de programmes de rénovation.

Le CESER se satisfait que le Conseil régional se soucie de la qualité de l'équipement numérique dans les lycées, mais s'interroge sur son usage pédagogique. Au-delà de l'outil, la question du contenu et de l'usage qui en est fait semble primordiale. Le CESER préconise que le contenu pédagogique soit construit en concertation avec la communauté éducative, notamment avec les enseignants qui sont en première ligne concernant les questions pédagogiques.

Le CESER salue la prise en charge du Conseil régional de la maintenance informatique de premier niveau par le déploiement des ressources humaines de proximité au sein des lycées (ARL de maintenance informatique). Le CESER encourage cette volonté et en suivra avec attention la mise en œuvre.

Mobilité européenne et internationale des jeunes

Le CESER salue la politique volontariste que le Conseil régional met en place avec ses partenaires, mais s'étonne de ne pas voir apparaître les associations de jeunesse et d'éducation populaire parmi ses partenaires.

Le CESER alerte le Conseil régional sur les modes de financement des programmes de mobilités internationales (type ERASMUS) qui se font en différé, opérant un tri social entre les jeunes ayant les moyens financiers d'avancer les fonds ou non.

- **Culture :**

Le CESER approuve les développements consacrés au rôle de la culture en matière de cohésion sociale. En lien avec la volonté affichée par le Conseil régional dans le DOB d'agir pour plus de justice sociale et de solidarité, le CESER rappelle qu'à son sens, la culture est un outil essentiel pour cela, à condition qu'elle soit considérée comme une politique à part entière (et non comme un des aspects d'autres politiques, tel que le tourisme par exemple). La politique culturelle régionale a un rôle clé à jouer pour endiguer la montée des extrémismes, du racisme et du communautarisme. Cela n'est cependant possible que si les acteurs culturels disposent de suffisamment de moyens pour agir.

A cet égard, le CESER salue l'implication du Conseil régional ces dernières années en matière d'investissements pour aider à la création ou à la réhabilitation d'équipements culturels.

Cependant, le secteur associatif culturel, dont le rôle est essentiel, rencontre d'importantes difficultés pour maintenir les emplois et consolider ses actions. Le CESER encourage le Conseil régional à répondre à ces besoins en apportant son soutien au renforcement des structures.

Le CESER rappelle qu'il défend la territorialisation des politiques culturelles qui doit permettre de passer d'une politique uniforme, pour laquelle les mêmes règles sont applicables sur l'ensemble du territoire, à une politique adaptée aux spécificités des espaces identifiés. Le CESER est favorable à la promotion des acteurs culturels de proximité et à des actions au service des habitants et considère pour cela nécessaire de poursuivre les efforts engagés pour passer d'une compétence partagée, selon les termes de la loi, à une démarche de co-construction des politiques culturelles en région.

- **La prise en compte des effets du changement climatique dans l'économie touristique et littorale :**

Le développement de l'attractivité littorale :

Le CESER apprécie que les mutations engagées par le Conseil régional avant la crise sanitaire (stratégie touristique 4 saisons, durabilité des offres, etc.) soient poursuivies et amplifiées dans le nouveau schéma de développement touristique et des loisirs qu'il a établi en 2022, en cohérence avec Occitanie 2040 et avec le Pacte vert pour l'Occitanie.

Le CESER approuve également la volonté de développer l'attractivité touristique régionale, tirée par le fleuron du littoral méditerranéen, qui nourrit toujours, à ce jour, un tropisme national vers le soleil et la mer du Midi. Le CESER préconise de mener aussi une action volontariste en vue du développement de l'attractivité internationale du littoral, afin de regagner et d'attirer les clientèles étrangères qui se sont éloignées de la destination France durant la crise sanitaire. Il souhaite toutefois qu'une attention particulière soit portée à la préservation des paysages et des ressources dans le cadre de la réalisation de ce plan et ses objectifs.

Pour le CESER, il importe par ailleurs que les objectifs poursuivis par la stratégie touristique soit travaillés avec les habitants et avec les acteurs locaux concernés, de façon à mobiliser et à valoriser les richesses et les potentiels locaux, notamment en matière d'agriculture et d'agro-alimentaire.

Les enjeux de recomposition spatiale et d'aménagement pour les stations littorales

La requalification des stations littorales est présentée comme une priorité du plan Littoral 21, notamment la question de la rénovation des copropriétés dégradées, qui ne correspondent plus aux attentes actuelles de la clientèle et aux standards du marché concurrentiel étranger, en termes de qualité d'hébergement touristique.

Le CESER note avec intérêt l'expérimentation conduite sous forme de démonstrateurs, visant à produire, à terme, des solutions généralisables. Toutefois, à ce stade, cette action n'apparaît pas comme une réponse suffisante ni à la hauteur de l'enjeu majeur de la recomposition spatiale du littoral, commandée, aujourd'hui, par les conséquences visibles, prévisibles et rapidement évolutives du changement climatique sur la submersion du trait de côte.

La recomposition spatiale du littoral doit être pensée globalement et être au cœur de toute politique d'aménagement foncier, urbanistique, économique. Le CESER souhaitera connaître les actions et le détail des enveloppes régionales qui seront mobilisées sur ce sujet, au-delà de la phase d'expérimentation en cours.

La modernisation des filières de la Pêche et de la Conchyliculture

Le CESER note avec satisfaction l'engagement du Conseil régional dans le soutien des filières halieutiques, qui s'est récemment concrétisé par le plan de sauvegarde de la pêche en Occitanie et par le nouveau contrat de filière conchylicole, signé en septembre 2021. Il considère que la poursuite du plan de sauvegarde de la pêche ainsi que le contrat de filière conchylicole menés dans le cadre du FEAMP 2021-2027 apportent de réelles pistes d'amélioration pour la filière, en termes de formation, de connaissance, de modernisation.

- **Impact du changement climatique**

Le littoral méditerranéen est particulièrement touché par les risques de multiplication de tempête, d'inondation, de crue et d'incendie.

Le CESER se réjouit de l'adoption du plan d'adaptation au changement climatique lors de l'assemblée plénière du 17 décembre 2020 et de l'engagement d'un soutien aux programmes d'actions de prévention des inondations, lorsqu'ils seront en cohérence avec le SRCE. Toutefois l'affichage d'une enveloppe régionale conséquente, avec éventuellement une priorisation sur les territoires les plus sensibles, permettrait de porter ces actions avec plus de force.

De même, le CESER se réjouit de la poursuite de l'engagement de la Région dans les investissements de confortement des digues du Petit Rhône (p.39). Le CESER regrette toutefois le manque d'explications sur les montants alloués à la réduction du risque sur le trait de côte. Les enjeux liés au foncier et à la recomposition spatiale du littoral (nécessité de déplacer certains bâtiments fortement menacés) ne sont pas évoqués, alors que les besoins sont considérables. Un plan de financement pluriannuel, afin d'amorcer des actions de recomposition spatiales, permettrait de donner de la lisibilité aux acteurs de terrain.

- **Biodiversité et activités économiques ou récréatives.**

Le souci d'une bonne conciliation entre préservation de la biodiversité d'une part et activités humaines d'autre part est affirmé par le Conseil régional, qui s'engage à encourager et à accompagner la gestion durable des espaces côtiers et la préservation des milieux et des espèces.

Le CESER salue la préoccupation affichée d'accompagner la préservation des milieux et des espèces, ainsi que la gestion des aires marines protégées... Il estime toutefois que les montants alloués à ces actions devront être précisés. L'enjeu de la biodiversité est particulièrement fort sur le littoral ; un engagement massif en faveur de la protection des espaces les plus sensibles est indispensable pour enrayer la perte de biodiversité.

- **Canal de Rhône à Sète**

Le document de présentation des Orientations budgétaires évoque la connexion du port de Sète-Frontignan au Canal de Rhône à Sète. La perspective du prochain CPER est évoquée pour déterminer les opérations à venir.

Le CESER juge indispensable la mise au gabarit du canal permettant d'accueillir des péniches de 2 000 tonnes. L'impact, en termes de réduction des émissions de GES, est considérable, une péniche permettant d'éviter près d'une centaine de camions sur les routes. Ce doublement aura également un impact économique majeur concernant le coût du transport. La mise au gabarit du canal du Rhône à Sète permettra également d'accroître l'attractivité du port. Un doublement des volumes transitant par ce canal est envisageable (250 000 tonnes => 500 000 tonnes).

- **Ports régionaux**

L'action du Conseil régional en matière portuaire se traduit par des investissements importants en cours :

Les travaux d'extension du port de Port-la Nouvelle sont en cours, notamment la construction de digues et d'un quai lourd, dans la perspective du déploiement de l'éolien en mer.

Concernant le port de Sète-Frontignan, les travaux relatifs au terminal passager sont sur le point de démarrer (2022).

Le Port de pêche du Grau- du- Roi, verra se poursuivre le renouvellement progressif des pontons dédiés à la pêche (2021-2025).

Le CESER salue l'intérêt et les investissements du Conseil régional dans les activités portuaires d'Occitanie. Il s'interroge toutefois sur la participation financière envisagée de la part des opérateurs

portuaires. Le montant des investissements ne saurait être totalement pris en charge par le Conseil régional. Le CESER rappelle la position déjà exprimée de ne pas engager de dépenses lourdes sans une garantie d'augmentation du trafic et d'une participation des industriels à l'investissement.

Le CESER souhaite connaître la répartition des financements entre le Conseil régional et la SEMOP pour le projet de Port-la Nouvelle.

Concernant le Port de Sète-Frontignan, le CESER renouvelle sa demande de réduire l'investissement sur la construction du terminal passager, compte-tenu de la stagnation du trafic des ferries et de la faible utilisation de cette gare maritime par les croisiéristes.

Le CESER s'interroge sur les modalités de financement des actions de verdissement du port de Sète.

- **Solidarités**

Les Orientations Budgétaires du Conseil régional, pour tout ce qui a trait aux solidarités, depuis 2016, promeuvent des interventions qui visent à réduire les inégalités sociales et territoriales en cohérence avec les compétences du Conseil régional en matière d'aménagement durable du territoire, d'éducation, de formation professionnelle et d'orientation, de développement économique.

Le CESER approuve ces intentions et restera attentif à leur traduction concrète. Il note ainsi la poursuite de dispositifs tels que ceux visant à réduire les inégalités sociales de santé, notamment en direction de la jeunesse (« Pass Mutuelle », actions de promotion et d'éducation à la santé), ainsi que les actions visant à lutter contre les discriminations (notamment de genre) ou le déploiement du Plan pour la prise en compte du handicap.

- **Sport**

Le DOB annonce la poursuite des principales orientations de la politique sportive régionale, qui vise à la fois à favoriser le développement des pratiques sportives pour tous sur l'ensemble du territoire et à contribuer au rayonnement de l'Occitanie. Le CESER soutient la recherche de cet équilibre entre ces deux dimensions, sociales et économiques, de la politique sportive. Il rejoint l'analyse développée dans le DOB selon laquelle la crise sanitaire a montré la fragilité du modèle.

Le DOB affirme la volonté du Conseil régional de tenir compte des enseignements tirés de la crise sanitaire, en favorisant notamment le développement du sport loisirs et du sport santé, toujours plus plébiscités par les usagers, ainsi que de la pratique sportive en milieu scolaire, auprès des lycées, des universités et des CFA.

Concernant le soutien au sport périscolaire, le CESER salue cette orientation, car elle s'adresse directement à la jeunesse de notre région, il préconise toutefois de développer cet objectif sur le long terme et d'encourager les passerelles entre l'école et le club.

Concernant le Sport-Santé, qui constitue un enjeu sociétal majeur et un levier au service de la santé publique, le CESER regrette le manque de précisions sur le soutien spécifique qui sera apporté par le Conseil régional.

Concernant le soutien au Sport Handicap, le CESER soutient la volonté du Conseil régional de favoriser l'inclusion par le sport. Il préconise toutefois d'élargir son soutien à l'ensemble des activités para-sportives, en s'appuyant sur le Comité Paralympique et Sportif Français, présent sur le territoire, pour développer une stratégie efficiente. Il serait souhaitable de mettre en place un système de

mutualisation, de mise à disposition ou de création de transports adaptés pour se rendre dans les clubs car les difficultés de mobilité sont souvent un frein à la pratique sportive.

Concernant le sport de haut-niveau, parce que de nombreux dispositifs d'aides aux sportifs existent, l'enjeu est celui de la coordination et de la mutualisation : le CESER préconise un dialogue renforcé des différents acteurs intervenant auprès du sport de haut niveau, afin de mutualiser les moyens.

Concernant le soutien aux Ligues, le CESER salue la volonté du Conseil régional de travailler avec ses interlocuteurs régionaux et préconise un renforcement des liens avec le Mouvement Olympique et Sportif, représentant le Mouvement Sportif aux différents échelons territoriaux.

I.4- LES MANQUES

- **L'accessibilité des transports régionaux aux personnes à mobilité réduite.**

La mise en accessibilité des réseaux de transports pour les personnes à mobilité réduite (PMR) est absente du document. Cette absence est d'autant plus dommageable qu'elle était déjà identifiée au BP 2021. Au fil du temps, le programme et les travaux de mise en accessibilité des gares, des quais et des véhicules routiers ou ferroviaires accuse un important retard sur le calendrier prévisionnel. Le taux de réalisation est bien éloigné des objectifs initiaux de la loi du 11 février 2005. Le CESER le regrette et appelle au rattrapage du retard enregistré par une action régionale volontariste et exemplaire, à décliner et à mesurer annuellement, tant en termes d'objectifs que de résultats.

Le CESER rappelle son attachement à la lisibilité des investissements consacrés à l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite des bâtiments régionaux, des lycées de la région et des transports régionaux, et souhaite que le BP, ainsi que le rapport financier du C permettent de mesurer clairement la réalisation des engagements pris, d'autant qu'il s'inquiète de l'important retard pris, alors même que le vieillissement de la population et la lutte contre les discriminations commandent de construire des solutions de mobilité qui n'excluent plus personne.

- **Le fret ferroviaire**

Le rapport des orientations 2022 fait état d'une relance du fret ferroviaire, élément essentiel à la réduction du trafic des poids lourds et des nuisances qu'il génère (pollution, congestion, dégradation du réseau routier, accidents).

Le CESER regrette que cette stratégie se limite, pour l'heure, sur le territoire régional, à la réouverture de la ligne Auch-Agen au transport de fret, au regard de l'importance des enjeux et des bénéfices environnementaux, notamment en impact carbone, généré, par le transfert du transport routier vers le transport ferroviaire des marchandises.

- **Sobriété**

Le CESER regrette une récurrence qu'il juge insuffisante de ce mot dans le rapport régional. Le mot est cité au sujet de la sobriété numérique (P. 57) et la sobriété énergétique (P. 85) en lien avec stratégie RÉPOS, sans toutefois détailler sa mise en œuvre, ainsi que dans la partie consacrée aux objectifs des nouveaux Contrats territoriaux, dans le cadre du pacte Vert, qui intègrent cet objectif à la stratégie locale d'un développement plus vertueux.

Le CESER considère que le Conseil régional devrait communiquer de façon plus audacieuse sur ce sujet, et lui consacrer un axe de stratégie en soi, transversal à l'ensemble de ses actions de développement et de ses politiques territoriales, en cohérence avec et au service des ambitions nationales exemplaires qu'elle affiche en matière de transition énergétique et d'énergie positive.

- **Cyber-sécurité**

Avec le déploiement du numérique et l'automatisation, la dématérialisation de nombreuses tâches, la cyber-sécurité est devenue un enjeu majeur dans notre société (protection des données, de la vie privée, cyber-harcèlement, piratage informatique...). Consciente de ce problème, le Conseil régional a mis en place une plateforme, CYBER'OCC, le portail de la cyber-sécurité en Occitanie. Le CESER regrette qu'aucune mention ne soit faite de ce site Internet et des moyens qui sont alloués à sa construction.

- **Logements sociaux**

Le CESER, qui considère le logement comme un secteur stratégique à la croisée des enjeux de transition énergétique, environnementale, sociale et économique, regrette la faiblesse récurrente de la prise en compte et de la promotion de l'amélioration, y compris de la mise en accessibilité, et de l'augmentation de l'offre en logements sociaux locatifs en Occitanie.

- **Les territoires de montagne et la mise en oeuvre de la PAC**

Le CESER note peu de développement sur la prise en compte des territoires de montagne dans le document présenté, qui lui fait redouter une diminution des dotations budgétaires qui leurs sont destinées.

Le CESER s'interroge également sur la poursuite des programmes FEADER, la nouvelle programmation 2021-2027 du FEADER étant suspendue à la mise en place de la nouvelle PAC. Le CESER espère que l'année 2022 ne sera pas une année blanche dans le versement des aides correspondantes aux agriculteurs de montagne.

- **Accompagner des productions de qualité et d'Occitanie**

Le CESER insiste sur l'importance de la stratégie régionale d'organisation de salons autour de l'agriculture, pour valoriser l'ensemble des productions régionales et des produits de qualité auprès des consommateurs, en particulier pour l'éducation des jeunes consommateurs en milieu scolaire.

- **Tourisme**

Le CESER attire l'attention du Conseil régional sur la nécessité d'inclure dans le nouveau « schéma régional de développement du tourisme et des loisirs » (2022-2028), une réflexion et des actions concrètes sur la « désaisonnalisation » des activités touristiques régionales. Seule une politique volontariste sur ce sujet permettra d'anticiper l'influence des variations saisonnières et des changements climatiques en cours et à venir sur l'économie touristique régionale, la renforcera et ancrera des emplois et un tourisme durable en Occitanie.

Le CESER rappelle que des propositions en ce sens ont été émises dans ses précédentes productions, notamment dans ses avis sur le BP et sur « LA CRISE COVID-19 : Des priorités pour une économie régionale transformée, diversifiée, durable et solidaire ».

- **Territoires d'Industrie**

Le CESER rappelle, ci-dessous, sa contribution aux Orientations Budgétaires 2020 sur le dispositif «Territoires d'industrie», qui n'a suscité, à ce jour, aucun retour de la part du Conseil régional.

« Le dispositif « Territoires d'Industrie » lancé par l'Etat fin 2018, a permis d'identifier 10 territoires en Occitanie. Le CESER rappelle sa saisine par la Présidente de la Région, à laquelle il a répondu par son avis rendu en juin 2019, contenant des préconisations sur la gouvernance et le renforcement du pilotage du dispositif par la Région en lien étroit avec les dispositifs régionaux d'appui au développement des entreprises, notamment industrielles ; l'importance d'une approche pragmatique du dispositif en réponse aux besoins formulés par les territoires ; le volet emploi-formation-métiers et compétences ; l'évaluation régionale des résultats du dispositif « Territoires d'industries ». Le CESER s'interrogeait alors sur les modalités de financements de ce dispositif. Le financement étatique global apparaissant faible pour relancer au niveau du territoire français, le CESER préconisait un

accompagnement régional par la mise en place d'une stratégie régionale et une ambition industrielle autour de 3 axes : l'homme au cœur de l'industrie de demain, le développement du croisement entre filières existantes régionales et l'action pour une acceptabilité sociale de l'industrie. Le CESER réaffirme son engagement et sa mobilisation auprès de la Région pour répondre aux défis que sont la création de richesses, le renforcement des territoires et l'inscription dans la transition écologique et climatique de l'Occitanie. Le CESER demande vivement d'avoir un retour d'informations sur la mise en œuvre de ce dispositif sur les territoires d'Occitanie, de ses conséquences budgétaires et des modes de financements régionaux. »

- **Le Campus connecté**

Le CESER rappelle son attachement aux principes initiaux du projet "campus connecté" : soutenir financièrement des lieux dont les modalités d'enseignement à distance et de tutorat permettront aux étudiantes et aux étudiants de dépasser les difficultés de mobilité auxquelles ils peuvent être confrontés, de réussir des études qu'ils n'auraient pas forcément entreprises et de leur servir de tremplin pour la poursuite d'études dans le cadre d'un cursus plus traditionnel sur un site universitaire. Si les campus connectés peuvent servir de tremplins, ils ne doivent pas être considérés comme l'unique proposition de solution aux difficultés évoquées ci-dessus et aux manques constatés dans le maillage territorial. Il ne doivent pas non plus justifier l'abandon des mesures existantes et nécessaires à l'accompagnement et à l'accessibilité pour le logement et le transport des étudiants.

Le CESER souhaite qu'une évaluation qualitative du dispositif des campus connectés soit réalisée et lui soit adressée.

- **La pratique avancée des infirmiers**

Dans le cadre des formations d'infirmiers en pratique avancée et pour faire suite à l'avis émis par le CESER lors de son assemblée plénière du 11 octobre 2018 relatif à « l'universitarisation des formations paramédicales en Occitanie : les infirmiers en pratique avancée », le CESER propose que le budget primitif prévoie un dispositif de soutien financier et de promotion des candidatures de professionnels issus des zones sous-denses qui exercent dans le secteur libéral ou salarié, pour que les apprenants puissent se dédier intégralement à leur formation.

En ce qui concerne le CPER 2021-2027, le CESER soutient la politique du Conseil régional qui vise à promouvoir l'enseignement supérieur et la recherche dans les villes universitaires d'équilibre et à réserver une certaine part de l'enveloppe du CPER pour des projets dans ces territoires. Le CESER rappelle qu'à l'occasion des négociations pour le CPER, la composition des conseils de site tels qu'ils existaient en ex-Midi-Pyrénées, pourrait être reprise car elle ouvrirait une représentation plus large que l'Assemblée des Sites de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche d'Occitanie (ASESRO).

Enfin, le CESER souhaite une diffusion large de la formation à la laïcité sur l'ensemble de l'enseignement supérieur, tant en formation initiale qu'en formation continue, en direction de l'ensemble des acteurs économiques et sociaux.

- **Éducation et jeunesse**

Le CESER regrette qu'il ne soit pas fait mention dans les orientations budgétaires pour 2022 de la lutte contre les addictions chez les jeunes. Bien que ce combat ne rentre pas exactement dans les champs d'action des compétences du Conseil régional, ce dernier se doit de considérer ce phénomène comme sérieux et préoccupant.

- **Le plan Littoral 21**

Le document évoque un investissement de 1,15 Mds€ pour l'accompagnement de 600 dossiers entre 2017 et 2021 (Soit 1,9 M€ par projet en moyenne).

Le CESER regrette qu'il ne soit pas fait état de la nature des projets soutenus ni des perspectives d'engagements financiers sur la période : 2021 – 2027.

De même le CESER estime que la lisibilité des financements mobilisés est insuffisante. Le CESER souhaite qu'une clarification des enveloppes financières dédiées puisse être produite afin de distinguer l'origine des fonds : Europe, Plan de relance État, dotation État (FNADT, DSIL...), investissement de la Région, Banque des territoires... Cette clarification serait profitable à l'ensemble des porteurs de projet du territoire littoral.

- **Le chalutier du futur**

Le CESER s'étonne que le cahier des charges sur le « chalutier du futur » écologique, économique, n'ait toujours pas fait l'objet d'un travail approfondi. Il permettrait de pallier le vieillissement inquiétant de la flotte actuellement en service en Occitanie (30 ans de moyenne d'âge des bateaux et sur consommateurs de carburant). Il serait intéressant que ce bateau soit conçu et construit en région Occitanie.

- **Le sport :**

Le CESER regrette l'absence de certaines orientations stratégiques dans les développements consacrés au sport et souhaite encourager le Conseil régional à les intégrer dans ses réflexions :

Tout d'abord, la notion d'engagement ne paraît pas être au cœur des orientations, alors que le bénévolat constitue la base du fonctionnement du système associatif sportif ;

Le CESER préconise la mise en place d'une politique d'accompagnement de l'emploi associatif et notamment sportif, pour accompagner une relance structurante et durable de ce secteur, qui a largement été impacté par la crise ;

A cet égard, la formation des bénévoles et des salariés est un enjeu majeur dans le cadre de la professionnalisation du secteur ;

Le CESER préconise un accompagnement spécifique du sport féminin autour de 2 axes : le développement de la pratique féminine et l'accompagnement de l'accès des femmes aux postes de dirigeantes.

- **Les budgets sensibles au genre**

Le CESER regrette la non prise en compte récurrente de ses préconisations visant à la réalisation de budgets sensibles au genre, destinés à vérifier l'impact des financements régionaux sur la pérennisation, l'aggravation ou la résorption des préjugés culturels de genre et des discriminations sociales vécues par les femmes. Il rappelle le travail qu'il a réalisé sur ce sujet dans son avis sur les outils budgétaires émergents et rappelle sa préconisation concernant l'application de cette démarche :

- aux interventions financières destinées au clubs sportifs, à la pratique individuelle ou collective de sports, au financement des sportifs et des sportives de haut niveau, aux bénéficiaires des équipements sportifs ;
- à l'impact des aides régionales à l'installation des agriculteurs et des agricultrices.

- **L'évaluation des politiques territoriales**

Le CESER regrette l'absence de prise en compte, dans les orientations budgétaires, d'un objectif d'évaluation des politiques territoriales donnant lieu, dans le budget primitif, à une programmation annuelle chiffrée. Il préconise en effet une affirmation plus stratégique des pratiques évaluatives du Conseil régional et des travaux internes menés sur ce sujet, en vue d'une meilleure mesure et d'une meilleure visibilité de la plus-value territoriale qui s'attache à l'action régionale.

Il préconise le développement par le Conseil régional de l'évaluation ex ante, in itinere et ex post de ses politiques territoriales, au service d'un pilotage et d'une gestion optimisés, et d'une atteinte plus efficiente des objectifs poursuivis.

Cette démarche de rationalisation du pilotage interne de ses politiques territoriales par le Conseil régional revêt un intérêt accru dans un contexte de tension à venir de ses dépenses.

CONCLUSION DES ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE

Le CESER retient de cette présentation des orientations budgétaires 2022 une difficulté à appréhender de façon concrète et avec précision le projet politique régional et surtout à en démontrer la faisabilité financière, au regard des fortes contraintes budgétaires que devrait entraîner l'objectif de restauration de la capacité d'autofinancement des investissements et de désendettement de la collectivité, qui s'est sensiblement dégradées suite à la crise sanitaire de 2020.

La rigueur et l'optimisation de la gestion budgétaire, associées, avant la crise sanitaire, à la maîtrise des dépenses, ont permis dans un premier temps à la collectivité d'absorber sans trop de dommages les dépenses exceptionnelles mobilisées en 2020 pour faire face à l'urgence sanitaire territoriale et pour amorcer un plan de relance en faveur du tissu social et économique régional. Cependant, la collectivité, qui estimait pour 2020 le coût de la crise à 278 M€, estime que ce coût, au terme des deux années 2020 et 2021, atteindra, au total, 800 M€ : 350 M€ de dépenses de crise au profit de l'économie, 280 M€ de soutien au BTP, 70 M€ de dépenses exceptionnelles de fonctionnement, auxquels s'ajoute une perte de recettes de 100 M€.

L'exécution définitive du budget 2021 de la collectivité ne sera connue qu'en juin 2022. Néanmoins, en septembre 2021, la prévision du montant final des investissements 2021 s'établit à 1 300 M€ (1 222,4 M€ en 2020 et 1 010 M€ en 2019). La mobilisation 2021 de l'emprunt (595 M€) devrait représenter 45,8 % de ce montant, dont 30,3 % resteraient financés par des produits de la collectivité et 20,1 % par l'autofinancement généré par l'affectation en section d'investissement de l'épargne nette dégagée sur la section de fonctionnement, après remboursement de l'annualité de la dette ; soient, au total, plus de 50 % de ressources propres, contre 83 % en 2019.

Cette fois-ci, la capacité de désendettement de la collectivité devrait passer de 5,3 ans en 2020 à 7,3 ans fin 2021 et se rapprocher ainsi dangereusement du seuil d'alerte de 9 ans établi par la loi de programmation des finances publiques pour la période 2018-2022. Le but de la collectivité est dès lors de ramener progressivement le niveau annuel des investissements à 900 M€ par an et l'autofinancement brut à un niveau supérieur à 460 M€, de façon à garantir une capacité de désendettement inférieure au seuil de 9 ans sur la durée du mandat.

La collectivité, qui pratiquait déjà depuis 2016 une contraction annuelle volontaire de ses dépenses de fonctionnement pour financer son investissement, ne pourra pas augmenter son autofinancement sans réaliser des choix plus drastiques dans ses dépenses et sans une optimisation encore accrue de ses dépenses et de leur efficacité. De même, elle ne pourra recourir à de nouveaux emprunts, au risque d'aggraver sa capacité de désendettement au lieu de l'améliorer.

Ce double effet ciseau réduit les marges de manœuvre de la collectivité, qui compte peut-être sur le dynamisme des ressources issues du produit national de la TVA pour abonder ses recettes. La contribution financière du Conseil régional au financement des investissements régionaux structurants, notamment dans le cadre du prochain CPER 2021-2027, reste pourtant indispensable, à l'heure où se profile enfin la perspective de la réalisation de la ligne TGV Bordeaux-Toulouse, tant attendue. La collectivité devra également optimiser les opportunités de financement qu'offriront le budget 2022 de l'Union européenne et le dispositif NextGenerationUE, ainsi que le Plan d'investissement « France 2030 » qui vient d'être annoncé par le Président de la République. Le CESER encourage la stratégie régionale d'articulation et de mise en cohérence de ses interventions et des différents financements européens et nationaux dans le CPER 2021-2027, pour optimiser leur efficacité au service de la région. Le CESER souhaite bénéficier, lors de l'examen du BP 2022, de précisions sur les participations européennes et nationales au budget régional 2022.

Au vu de cette analyse, le CESER s'interroge sur les arbitrages que devra rendre la collectivité au sein de ses politiques territoriales et s'étonne que la présentation des orientations budgétaires 2022 n'évoque pas la stratégie de contraction, de hiérarchisation et de priorisation des dépenses régionales qui devra nécessairement en découler. Il redoute également une sclérose financière des moyens de fonctionnement destinés aux différents bénéficiaires des politiques territoriales régionales et au fonctionnement des investissements réalisés, dans les nouveaux lycées, par exemple.

Au-delà de ces considérations financières, le CESER a relevé, dans ces orientations budgétaires 2022, quelques points saillants qui ont retenu son attention.

Bien que cet objectif n'apparaisse pas clairement dans le titre des deux chantiers formulés par le Conseil régional pour son action 2022, le CESER a relevé avec satisfaction un faisceau d'actions concordantes qui tend à accélérer la concrétisation de l'objectif de rééquilibrage du développement territorial régional affirmé depuis la fusion régionale de 2016. Cet objectif apparaît clairement dans la définition de la nouvelle génération des Contrats territoriaux et Bourgs-Centre et le Conseil régional semble également vouloir investir les autres secteurs de son action, tels que ceux de la santé et du sport, comme vecteurs de la réduction des inégalités territoriales d'accès de la population en milieu rural éloigné des métropoles. Rappelons que l'Occitanie est la 2ème région de métropole qui a le taux de chômage le plus élevé et la 3ème pour le taux de pauvreté. Le CESER en appelle à une grande mobilisation des collectivités mais aussi des partenaires sociaux et des associations dans les territoires, pour faire vivre, dans les zones d'emploi, les dispositifs existants en faveur de la formation et de l'insertion dans une activité et un emploi durables, des jeunes et des chômeurs de longue durée.

Que ce soit au titre de la transition énergétique, du soutien à l'économie du BTP ou de l'action sociale, le CESER regrette la faible place consacrée par les orientations budgétaires au secteur du logement, notamment social, en lien avec les problématiques de desserte des lieux de formation, d'emploi, d'enseignement secondaire ou supérieur. Le CESER considère que le logement est un secteur transversal à l'ensemble des items de la transition et du développement économique, social et environnemental et qu'il mériterait, à ce titre, d'être identifié par le Conseil régional comme un secteur levier à valoriser comme tel dans la conception des différentes politiques territoriales régionales.

Dans le chapitre relatif à l'urgence climatique et à la biodiversité, le CESER regrette que ne soient pas évoqués les engagements relatifs à la Stratégie nationale d'aires protégées, adoptée en janvier 2021 par les Conseils régionaux et par l'État. Cette stratégie fixe des objectifs très ambitieux en matière de classement d'espaces naturels terrestres en aires protégées à l'horizon 2030. Par ailleurs, le Président de la République a annoncé, au Congrès mondial de la nature, en septembre 2021, l'objectif de porter à 5% de l'espace maritime français méditerranéen, d'ici à 2027, les aires bénéficiant de protection forte, contre 0,2% actuellement. Ces objectifs de protection terrestre et maritime concernent la région Occitanie, riche en patrimoine naturel et climatique, mais aussi particulièrement exposée aux risques, aux dommages et aux enjeux qui s'y attachent. Aussi le CESER sera-t-il attentif au dimensionnement des moyens qui seront consacrés par le Conseil régional à la déclinaison territoriale et à l'atteinte de ces objectifs, lors de l'examen du BP 2022.

Le CESER regrette également que la collectivité n'ait pas consacré une partie propre à l'objectif de sobriété dans les actions de développement. Il prend acte de la volonté du Conseil régional d'inscrire dans les Contrats territoriaux du Pacte Vert la promotion d'un « *modèle de développement sobre et vertueux, porteur de justice sociale et territoriale* », de « *réussir le rééquilibrage territorial* » et « *l'adaptation du territoire face aux impacts du changement climatique* ». Il souhaite pouvoir être associé à une évaluation expérimentale de terrain d'un projet susceptible de poursuivre et de réaliser ces objectifs de façon intégrée et solidaire les uns des autres.

Le CESER a relevé un certain retrait dans l'évocation précédemment valorisée des pratiques de démocratie participative de la collectivité telle que la Convention citoyenne et les budgets participatifs. Il rappelle son souhait d'être associé à l'organisation des consultations citoyennes régionales.

Le CESER, qui prend acte de la disparition du Conseil régional des jeunes, souhaite également attirer l'attention de la collectivité sur les enjeux qui s'attachent au soutien de la jeunesse précaire en milieu rural et au soutien du tissu associatif qui joue un rôle d'accompagnement de proximité auprès de ces publics isolés. Il attend avec intérêt de plus amples informations sur le nouveau dispositif annoncé, qui remplacera le conseil régional des jeunes, pour mieux répondre à leurs demandes.

Le CESER regrette aussi l'absence de réalisation de budgets sensibles au genre, destinés à s'assurer de l'impact des interventions régionales sur la réduction ou sur l'aggravation des préjugés de genre et des discriminations sociales vécues par les femmes, tant dans le domaine professionnel que social et familial. Le CESER rappelle l'importance du travail qu'il a notamment consacré aux budgets sensibles au genre dans sa « Contribution sur trois outils budgétaires émergents : les obligations vertes et sociales, les budgets sensibles au genre et les budgets participatifs ». Il rappelle au Conseil régional sa préconisation récurrente, depuis 2018, de l'expérimentation d'un budget sensible au genre circonscrit, dans un premier temps, à l'impact des interventions régionales accordées en faveur de la pratique individuelle ou collective du sport, aux clubs sportifs, ainsi qu'aux sportifs et aux sportives de haut niveau, ou bien à l'impact des aides à l'installation accordées aux agricultrices, au regard de celles accordées à l'installation des agriculteurs.

Enfin, le CESER rappelle sa préconisation récurrente de voir la pratique de l'évaluation ex ante, in itinere et ex post devenir le moteur du pilotage, par le Conseil régional, de ses propres politiques territoriales, au service de leur meilleure efficacité, efficience et de la meilleure atteinte de leurs objectifs. La compétence attribuée par la loi NOTRe aux CESER en la matière vise à un simple accompagnement méthodologique de la collectivité dans la définition des questions évaluatives et des indicateurs de mesure, qui permettront à la collectivité de faire un pas de côté pour envisager l'impact territorial de son action, en confiant sa propre démarche d'auto-évaluation au cabinet privé qu'il aura choisi pour en être le maître d'œuvre. Le CESER préconise que le prochain CPER soit l'objet d'une telle démarche et rappelle son souhait de pouvoir bénéficier d'une présentation État-Région du bilan des deux CPER 2015-2020 régionaux. Il préconise à cette fin la pris en compte, dans le BP 2022, d'une ligne budgétaire pérenne consacrée à la prévision budgétaire chiffrée des moyens destinés à la réalisation des évaluations régionales.

Le CESER pose ainsi un certain nombre de questions ouvertes dont il espère trouver la prise en compte et les réponses dans le projet de BP 2022 qui lui sera présenté pour avis le 1^{er} décembre 2021.

II- CONTRIBUTIONS DES COMMISSIONS SECTORIELLES DU CESER

Commission 1 « Aménagement du territoire, Politiques environnementales et énergétiques, Transports, Infrastructures, Numérique, Logement » **Erreur ! Le signet n'est pas défini.**

Commission 2 « Espace et développement rural, Agri-agro, Forêt, Bois, Alimentation » . **Erreur ! Le signet n'est pas défini.**

Commission 3 « Activités et mutations économiques, Économie sociale et solidaire »..... **Erreur ! Le signet n'est pas défini.**

Commission 4 « Enseignement supérieur, Recherche, Valorisation, Transfert et innovation » **Erreur ! Le signet n'est pas défini.**

Commission 6 « Méditerranée, Littoral, Relations internationales»**Erreur ! Le signet n'est pas défini.**

Commission 7« Santé, Culture, Sport, Cohésion sociale » **Erreur ! Le signet n'est pas défini.**

Commission 1 « Aménagement du territoire, Politiques environnementales et énergétiques, Transports, Infrastructures, Numérique, Logement »

1. NOUVEAUTÉS

1^{er} budget de la nouvelle mandature, les Orientations Budgétaires 2022 (OB) indiquent vouloir articuler la stratégie régionale avec le nouveau CPER 2021 – 2027, pour optimiser l'utilisation des financements publics et assurer la cohérence de leurs interventions.

Plusieurs thématiques sont nouvelles ou récentes :

- **L'eau.** Le CESER note la prise en compte de la question de l'eau, qui est un enjeu majeur et d'importance croissante dans le cadre du réchauffement climatique, avec la mise en œuvre d'un **Service public régional de l'eau**. Ce cadre propose de définir une stratégie en faveur de la gestion durable de l'eau au niveau global, adossée au volet « eau » du SRADDET. Pour le CESER, la gestion de l'eau doit faire partie du budget participatif « Ma solution pour le Climat », comme proposé dans le rapport.

- **Mobilités :**

- L'amélioration de la performance environnementale des transports. Même s'il ne s'agit pas d'une nouveauté, la Région semble s'être particulièrement investie en faveur d'une mobilité décarbonnée, respectueuse de l'environnement.
- L'harmonisation des 13 lignes routières autocars liO, et de la tarification scolaire (mise en œuvre de la gratuité pour les scolaires). Une nécessité pour proposer une bonne lisibilité de l'offre de transport liO, jusqu'ici fort disparate d'un département à un autre, notamment en termes de tarifications.
- La digitalisation du service régional des mobilités liO avec notamment le déploiement d'un seul système billettique, qui abonde dans le sens d'une harmonisation de l'offre de transports sur l'ensemble des 13 départements de l'Occitanie.

- **Logement.** Rénov'Occitanie est un dispositif régional d'accompagnement pour la rénovation énergétique des logements privés en Occitanie. Le CESER avait souligné le peu de mesures en faveur du logement au BP 2021 (ainsi qu'au CPER 2021-2027).

- **Climat.** Mise en œuvre d'un programme intitulé : « Éducation à l'environnement et au développement durable » à destination des populations et notamment des jeunes. Le CESER salue cette initiative de sensibilisation aux enjeux climatiques. Il serait pertinent d'intégrer à cette démarche citoyenne un volet sur l'importance de l'eau comme ressource naturelle, indispensable à la vie.

2. RUPTURES

Le Commission 1 du CESER a pu constater une nouvelle vision stratégique, en particulier en termes d'aménagement du territoire :

- L'application de la séquence « Éviter-Réduire-Compenser » notamment pour arriver à l'objectif « zéro artificialisation nette » est une évolution par rapport aux politiques passées. La question de l'artificialisation des sols est un problème émergent soulevé, notamment, lors de l'élaboration du SRADDET.

- Le déploiement d'un réseau de tiers-lieux constitue une façon novatrice de redynamiser le territoire, et notamment les zones les plus défavorisée, souvent rurales. Le développement du télétravail modifie nos habitudes, spécialement en matière de déplacements, et contribue à la désaturation des deux grandes métropoles : Toulouse et Montpellier (citons par exemple, le projet corpworking qui vise à désengorger Toulouse). Une innovation permise et conditionnée par le déploiement d'un numérique de qualité sur tout le territoire.

3. MANQUES

La commission 1 du CESER soulève les lacunes suivantes :

- **Accessibilité pour les personnes à mobilité réduite (PMR) aux transports.** La mise en accessibilité des réseaux de transports pour les PMR est absente du document. Cette carence est d'autant plus dommageable, qu'elle était déjà identifiée au BP 2021. Au fil du temps, le programme et les travaux accusent dorénavant un important retard sur le calendrier prévisionnel. Le taux de réalisation est bien éloigné des objectifs initiaux de la loi du 11 février 2005.

- **Fret ferroviaire.** Le rapport fait état d'une relance du fret ferroviaire, élément essentiel en termes de réduction du trafic poids lourds et des nuisances qu'il génère (pollution, congestion, dégradation du réseau routier, accidents). Cette stratégie se limite à la réouverture aux circulations fret de la ligne Auch-Agen, ce qui nous semble très insuffisant au regard des enjeux liés au transport ferroviaire des marchandises, notamment dans une perspective environnementale.

- **Sobriété.** Ce mot est cité seulement deux fois dans le rapport : sobriété numérique (P. 57) et sobriété énergétique (P. 85) en lien avec stratégie RÉPOS, sans en dire davantage sur sa mise en œuvre. Comme déjà évoqué dans son avis sur la transition énergétique, la Commission 1 regrette que la Région n'intègre pas cette notion comme élément fondamental de sa réflexion générale et n'envisage pas une véritable démarche de sobriété en matière d'écologie et de développement durable. Le CESER rappelle à la Région qu'elle doit prendre le virage de la sobriété, si elle souhaite réussir sa politique énergétique.

- **Cybersécurité.** Avec le déploiement du numérique et l'automatisation, la dématérialisation de nombreuses tâches, la cybersécurité est devenue un enjeu majeur dans notre société (protection des données, de la vie privée, cyberharcèlement, piratage informatique...). Consciente de ce problème, la Région a mis en place une plateforme : CYBER'OCC, le portail de la cybersécurité en Occitanie. Il est dommage qu'aucune mention ne soit faite concernant ce site Internet avec les moyens alloués à sa construction.

- **Logements sociaux.** Peu d'éléments sont fournis sur l'amélioration et donc l'augmentation de l'offre en logements sociaux locatifs en Occitanie (P. 40, du rapport).

4. CONTINUITES

Le document met en évidence une continuité avec des actions déjà entreprises au titre du budget 2021 ou programmées dans le CPER, comme :

- **La transformation numérique** (dématérialisation des activités et digitalisation des entreprises). Une thématique d'importance croissante au niveau national et dans laquelle la Région s'est fortement impliquée avec la création de tiers-lieux labélisés Occitanie ou CYBER'OCC, par exemple. La Commission 1 rappelle que le numérique doit être un outil au service de l'humain et des territoires.

- **La mobilité.** La Région poursuit sa politique en matière de :

- Mobilité décarbonnée. Il s'agit de favoriser les modes doux (plan vélo) et les innovations technologiques pour la mise en service de véhicules propres : avion vert, train hybride ou à hydrogène, véhicule autonome, durable, connecté...
- Redynamisation du transport ferroviaire : acquisition de matériel roulant, rénovation de l'infrastructure, réouverture des petites lignes, pérennisation des lignes de dessertes fines du territoire (LDFT)...
- Multiplication des PEM (Pôles d'échanges multimodaux).
- Avancement des projets GPSO/LNMP (LGV Montpellier-Perpignan et Bordeaux-Toulouse). Ces deux grands aménagements constituent un prolongement de la stratégie engagée depuis plusieurs années.

- **L'aménagement du territoire.** Les Contrats Territoriaux et les Bourgs-Centres Occitanie sont des dispositifs récents introduits au CPER. Le CESER approuve les objectifs affichés qui doivent répondre aux défis de demain : démographie, rééquilibrage territorial...

- **L'urgence climatique.** La Région poursuit sa trajectoire pour lutter contre le réchauffement climatique, préserver l'environnement et assurer la transition énergétique, afin d'atteindre son objectif RÉPOS (Région à énergie positive) à l'horizon 2050. Pour cela, elle mise sur son pacte vert (qui définit la politique visant à accompagner la transformation énergétique), le plan régional pour une économie circulaire dont l'objectif est de réduire la production de déchets, la stratégie régionale de la biodiversité et enfin mobiliser de façon optimale les crédits européens y afférents (programmes REACT-EU et PO FEDER 2021-2027). Cette trajectoire doit s'appuyer sur le principe de sobriété.

La Commission 1 attend la présentation du BP 2022, pour se prononcer de façon fine sur les différents postes de financement concernant ses domaines de compétences.

Commission 2 « Espace et développement rural, Agri-agro, Forêt, Bois, Alimentation »

Continuités

De manière générale, la Commission 2 constate que ses thématiques, telles que présentées dans ces orientations budgétaires, s'inscrivent dans la continuité des dispositifs mis en place l'année dernière, les thématiques abordées se traitant sur le temps long.

Gestion durable de l'eau

Le CESER constate dans ce domaine une continuité de la poursuite des actions pour l'eau que la Région a définies, cependant, l'éventuel transfert de l'Etat à la Région des ouvrages du système « Neste et Rivières de Gascogne » constituerait une nouveauté significative. Cette éventualité devra être étudiée de près dans toutes ses dimensions. Le CESER souhaite vivement être associé à la réflexion sur ce sujet d'importance pour un territoire représentant environ 10% de la superficie de la Région.

Le CESER approuve la poursuite de la démarche de création d'un Service régional de l'eau afin d'assurer une harmonisation de la politique de l'eau en région, avec une gestion plus collective de la ressource et une solidarité dans les territoires autour des différents usages de l'eau : pour les populations, la préservation des milieux et les usages agricoles et industriels. En ce sens il sera vigilant à ce que les concessionnaires partenaires aient un mode de fonctionnement plus transparent, avec un modèle économique pérenne, tourné vers l'intérêt général des territoires.

Hydraulique agricole

Le CESER se félicite que la partie Ouest de l'Occitanie fasse l'objet d'une attention particulière en matière de stockage d'eau. Pour ce faire, le CESER demande à ce que toutes les hypothèses en matière d'économie et d'optimisation de la ressource soient envisagées, ainsi que sur la création de retenues et la mobilisation des stockages déjà existants. Pour cela, des études juridiques et techniques pourraient être mobilisées afin d'assurer une meilleure mutualisation des ressources et une solidarité dans les territoires autour des différents usages de l'eau : l'approvisionnement en eau potable des populations, la préservation des milieux et l'approvisionnement des activités économiques.

Soutien des exploitations et de leurs filières

Le CESER salue également la priorité donnée à l'accompagnement des filières les plus impactées par la crise sanitaire et la filière bio.

Le CESER face à la priorisation du soutien affichée à la filière Bio alerte cependant sur le fait que la mise en avant du label Agriculture Biologique ne doit pas se faire au détriment d'autres labels ou cahiers des charges répondant aux enjeux de pratiques durables, tel que les labels de qualité qui mériteraient, selon le CESER, d'être plus mis en avant, ces derniers garantissant, en plus de pratiques de productions, des pratiques de transformation, de conditionnement et un périmètre géographique précis aux différentes séquences de la chaîne de valeur.

Le CESER note la poursuite des contrats de filières bois, élevage, grandes cultures, ostréiculture et viticulture. Il insiste sur la nécessité de décliner ces plans sur l'ensemble des autres filières régionales concernées (arboriculture, horticulture etc.).

Le CESER note que la Région poursuit son soutien par des budgets offensifs pour les aides à l'installation, notamment à travers le plan BTP qui renforce l'aide aux investissements dans des

bâtiments pour les entreprises agroalimentaires et les bâtiments d'élevage, l'hydraulique et les investissements forestiers.

Issu du Green New Deal, le plan protéines végétales, qui prévoit de renforcer la production de protéines végétales en Occitanie, à la fois pour l'alimentation humaine et animale, représente un intérêt fort en matière de transition agro-écologique. Cela permet la diversification et la modification des pratiques culturales, la réduction de l'usage des intrants, la fixation et le stockage de l'azote et du carbone. L'indépendance vis-à-vis des importations permettra aussi la diminution de la déforestation importée et la réduction des émissions de gaz à effets de serre liées à leur transport, ainsi que l'approvisionnement de nos filières non OGM.

Le CESER encourage à mettre en lien cette future filière « légumineuses à graines » re-territorialisée avec celle des céréales prévue également dans le Green New Deal régional. Pour compléter ces différentes démarches de contractualisation de filière, le CESER préconise de mettre en place, de la même façon, un contrat de filière pour les grandes cultures, en parallèle du plan protéines végétales afin de pouvoir faire des liens avec l'ensemble de la chaîne de valeur « élevage ».

Cependant, le CESER insiste sur le fait que cette thématique nécessitera un soutien spécifique dans le cadre de la future PAC, pour aider à recréer cette filière, même biologique. Pour le CESER, l'avenir des céréaliers régionaux passera par un lien fort entre cette nouvelle filière « légumineuse » et les éleveurs. Nous avons besoin d'une filière régionale pour fournir nos agriculteurs.

Entreprises agroalimentaires

Le CESER renouvelle sa satisfaction de la poursuite des contrats de filière agroalimentaire, attendus, et qui vont donner de la visibilité dans leurs actions aux accompagnants de la filière sur plusieurs années. Il s'agit maintenant d'aller plus loin, de les mettre effectivement en place avec des moyens affichés, filière par filière.

Le CESER a bien noté que les entreprises et les exploitations de la filière pourraient être financées individuellement sur leurs projets par les outils régionaux que sont les PASS, Contrats et Appels à projets.

Néanmoins, le CESER préconise de nouveau, qu'en lien avec la charte de la Grande Distribution, ces actions dédiées à la filière agroalimentaire s'étendent, via une contractualisation entre producteur, transformateur et distributeur, certaines des préoccupations agricoles étant similaires à celles de l'industrie agroalimentaire régionale.

Dans le cadre des actions de mise en réseau de ce contrat, le CESER encourage également des interactions entre industriels de l'agroalimentaire et bénéficiaires des PASS Agri-valorisation du Plan de Relance pour l'Emploi, afin que ces derniers puissent bénéficier de l'expérience et des bonnes pratiques des professionnels de la filière pour la création d'activité de transformation sur l'exploitation et la vente directe. Un système de parrainage pourrait peut-être être envisagé.

Parallèlement et afin de renforcer les actions contenues dans ce contrat de filière, le CESER encourage la Région à mettre en place un Appel à manifestations d'intérêt ou un Appel à projets pour encourager le développement de projets entre agriculteurs et transformateurs agroalimentaires en lien avec le cap politique pour « une Agriculture et une Alimentation Durable contractualisée » adopté en mars 2020 régionaux, et les enseignements tirés de la crise sanitaire que nous vivons actuellement : « une Agriculture et une Alimentation de Proximité ».

Le CESER déplore cependant la disparition de la mention de critères de bonification des aides liées à ces contrats selon la durabilité et des engagements RSE.

Le CESER préconise également de nouveau de travailler la RSE sur l'ensemble des filières agri-agro et forestières.

Accompagner des productions de qualité et d'Occitanie

Le CESER souhaite que la promotion de la marque Sud de France ne se fasse pas au détriment des produits bénéficiant d'autres signes officiels d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO), label ou appellations d'origine, indication géographique, etc. Il serait dommage que les consommateurs délaissent tous les produits ne bénéficiant pas de la marque Sud de France malgré leur qualité et durabilité certifiée par leur mention. Aussi le CESER propose t-il d'identifier, avec une signalétique dédiée, les « produits locaux d'Occitanie » dans les magasins de la grande distribution, de la même manière que cela est réalisé pour les produits bio et de les présenter dans les mêmes rayons ; afin d'identifier clairement ces produits locaux.

Le CESER approuve le soutien poursuivi des productions sous labels de qualité et de la promotion des circuits courts, ces produits répondant aux enjeux de pratiques durables, et garantissant, en plus de pratiques de productions, des pratiques de transformation, conditionnement et un périmètre géographique précis aux différentes séquences de la chaîne de valeur. Le CESER s'inquiète cependant pour ces derniers, percevant une diminution dans les exigences des cahiers des charges produits par l'INAO. Aussi le CESER continue t-il d'insister sur la nécessité de garantir l'origine régionale des produits, pas seulement la production, mais également la transformation, le conditionnement et la commercialisation de ces derniers sur le périmètre régional.

Le CESER s'inquiète cependant de la lisibilité des nouveaux producteurs qui ne peuvent pas répondre à un cahier des charges de label et pour autant qui ont des pratiques responsables ou durables.

Le CESER note la mise en place de la plateforme logistique, dans le cadre du Pacte régional pour une alimentation durable en Occitanie, comme positive. Il faut cependant poursuivre ces initiatives de démarches collaboratives afin d'améliorer l'autonomie alimentaire régionale, tout en surveillant et régulant les dérives, en particulier celles des Grandes et Moyennes Surfaces.

Accompagner la transition de l'agriculture

Les contrats d'agriculture durable expérimentés en 2021, seront pleinement déployés en 2022. Il faut maintenant afficher des garanties de moyens pour répondre aux objectifs affichés. De plus, le CESER souhaite que le financement de ces nouveaux contrats ne se fasse pas au détriment des autres lignes budgétaires déjà déployées mais qu'il s'y ajoute.

Le CESER soutient la volonté d'accompagner l'ensemble des filières vers un changement de pratiques pour la transition écologique et économique de nos modèles.

L'agriculture doit être une source de solutions grâce à des pratiques innovantes permettant d'atténuer ses émissions de GES et de compenser une partie de celles d'autres activités. L'agriculture doit être garante de la préservation des ressources. Cela passera par une plus grande indépendance de nos exploitations aux marchés extérieurs fluctuants, pour atteindre une véritable résilience environnementale. Il faudra cependant accompagner avec persévérance l'ensemble des acteurs car une telle politique du changement ne pourra voir ses effets que sur le temps long.

Enfin, le CESER insiste sur la nécessité absolue de continuer à installer de jeunes agriculteurs dans la région Occitanie et sur l'importance cruciale d'un accompagnement de qualité pour assurer le renouvellement et la durabilité des exploitations agricoles. C'est pourquoi il se félicite de la mise en place d'un outil de portage financier pour le foncier agricole.

Nouvelle génération contrat territoriaux et bourgs-centres

Le CESER se félicite de la poursuite d'une politique contractuelle qui vise à mobiliser, dans le cadre d'un contrat unique avec chaque territoire, l'ensemble des politiques publiques et des dispositifs financiers de la Région et de ses partenaires.

Le CESER se réjouit de la poursuite du soutien à la revitalisation et au développement des territoires via les contrats centre-bourgs, pivots du développement économique et démographique des bassins ruraux.

Accompagnement de l'ingénierie territoriale

Le CESER soutient l'accompagnement des dispositifs d'ingénierie territoriale. En effet l'ingénierie est essentielle pour le développement équitable des territoires, afin de disposer de personnes formées, notamment à l'accompagnement et à l'instruction des dossiers de fonds européens.

Politique de la montagne transversale

Le CESER note avec satisfaction la poursuite du développement de la politique de la Montagne. A cet égard, les membres du CESER, espèrent que le soutien aux exploitations de montagne sera maintenu pour continuer à développer l'activité et des productions de qualité dans des territoires difficiles. Il émet cependant des réserves quant à l'ouverture du Parlement de la Montagne à l'Assemblée des territoires. Il s'inquiète de la multiplication des interlocuteurs risquant d'augmenter la confusion. Il déplore également l'absence du CESER en tant qu'organisme représentatif de la société civile dans cette instance.

Ruptures

Accompagner des productions de qualité et d'Occitanie

Le CESER regrette l'annulation du salon REGAL prévu en décembre dernier. Si le fait que la Région prévoit pour le printemps 2022 l'organisation d'une manifestation autour de l'agriculture durable et valorisant les produits sous SIQO est positif, le CESER insiste sur l'importance d'avoir une vraie stratégie d'organisation de salons autour de l'agriculture, pour valoriser l'ensemble de nos productions et produits de qualité auprès des consommateurs, en particulier pour l'éducation des jeunes consommateurs (scolaires).

Manques

Le CESER note peu de développement sur les territoires de montagnes dans le document présenté et s'inquiète que cela se traduise par des diminutions budgétaires pour ce nouvel exercice.

Le CESER s'interroge également sur la poursuite des programmes FEADER, la nouvelle programmation attendant la mise en place de la nouvelle PAC. Le CESER espère que cela ne signifiera pas une année blanche dans cette programmation pour 2022.

Commission 3 « Activités et mutations économiques, Économie sociale et solidaire »

1. Nouveautés :

Les nouveautés traduisant de nouvelles compétences ou de nouvelles décisions d'actions territoriales dans les domaines relevant du périmètre de la commission, avec l'appréciation de la commission sur leur pertinence et sur les attentes suscitées.

2. Ruptures :

Les ruptures, en termes d'abandons de politiques territoriales, subis (retrait de compétences, transferts de compétences, lois de décentralisation, etc.) ou de changement marquant de méthodes, de modalités d'exécution, de public cible, etc., et leur impact prévisionnel sur l'équilibre du territoire régional, sur son développement sur ses publics et sur ses acteurs.

3. Manques :

Les manques jugés importants dans le document régional, et les préconisations du CESER en lien avec ces manques. Il s'agit de la partie qui contiendra les messages forts en termes d'enjeux ou de risques majeurs, de ruptures souhaitables, de priorités d'action, d'ambitions nouvelles, etc. (Les préconisations moins majeures relatives aux dispositifs prévus par le document régional peuvent se ranger dans les 3 parties précédentes, en lien avec chaque thématique concernée.).

Tourisme :

Le CESER attire l'attention de la Région sur la nécessité d'inclure dans le nouveau « schéma régional de développement du tourisme et des loisirs » (2022-2028), une réflexion et des actions concrètes sur la « désaisonnalisation » des activités touristiques régionales. Seule une politique volontariste sur ce sujet permettra d'anticiper l'influence des variations saisonnières et des changements climatiques en cours et à venir sur l'économie touristique régionale, la renforcera et ancrera des emplois et un tourisme durables en Occitanie.

Le CESER rappelle que des propositions en ce sens, ont été émises dans ces précédentes productions, notamment dans ses avis sur le BP et « LA CRISE COVID-19 : Des priorités pour une économie régionale transformée, diversifiée, durable et solidaire ».

Territoires d'Industrie :

Le CESER rappelle ci-dessous sa contribution aux Orientations Budgétaires 2020 sur le dispositif « Territoires d'industrie » sur laquelle, il n'a eu à ce jour, aucun retour de la Région.

Le dispositif « Territoires d'Industrie » lancé par l'Etat fin 2018, a permis d'identifier 10 territoires en Occitanie. Le CESER rappelle sa saisine par la Présidente de la Région, à laquelle il a répondu par son avis rendu en juin 2019, contenant des préconisations sur la gouvernance et le renforcement du pilotage du dispositif par la Région, en lien étroit avec les dispositifs régionaux d'appui au développement des entreprises, notamment industrielles ; l'importance d'une approche pragmatique du dispositif en réponse aux besoins formulés par les territoires ; le volet emploi-formation-métiers et compétences ; l'évaluation régionale des résultats du dispositif « Territoires d'industries ». Le CESER s'interrogeait alors sur les modalités de financements de ce dispositif. Le financement étatique global

apparaissant faible pour relancer au niveau du territoire français, le CESER préconisait un accompagnement régional par la mise en place d'une stratégie régionale et une ambition industrielle autour de 3 axes : l'homme au cœur de l'industrie de demain, le développement du croisement entre filières existantes régionales et l'action pour une acceptabilité sociétale de l'industrie. Le CESER réaffirme son engagement et sa mobilisation auprès de la Région pour répondre aux défis que sont la création de richesses, le renforcement des territoires et l'inscription dans la transition écologique et climatique de l'Occitanie. Le CESER demande vivement d'avoir un retour d'informations sur la mise en œuvre de ce dispositif sur les territoires d'Occitanie, sur ses conséquences budgétaires et sur les modes de financements régionaux.

4. Continuités :

Les continuités, avec leurs variations éventuelles, et l'avis de la commission sur leur pertinence et efficacité, sur les besoins non satisfaits ou sur les nouveaux besoins apparus et à prendre en compte.

Soutien aux filières :

Le CESER note une volonté affirmée de la nouvelle mandature d'accentuer sa politique et son soutien aux filières « propres », comme les véhicules autonomes, l'avion vert, l'hydrogène ou l'éolien flottant. Le CESER rappelle qu'il ne faut pas oublier celles dont dispose la région comme par exemple l'hydraulique et où la région possède un réel savoir-faire. Le CESER s'interroge sur la prise en compte régionale des dernières annonces du Président sur le nucléaire (création de "mini-centrales").

Pour autant, les autres filières régionales, porteuses d'un ancrage régional, doivent également continuer à bénéficier des mesures régionales d'accompagnement, afin de ne pas perdre les compétences régionales et d'anticiper le futur dans tous les domaines d'excellence régionaux.

Le CESER sera attentif à la poursuite de la structuration des filières prioritaires régionales et aux retombées économiques sur l'ensemble du territoire d'Occitanie.

Soutien aux entreprises :

Le CESER relève que la priorité régionale de la nouvelle mandature en matière économique est le soutien aux entreprises et se réjouit de sa décision de maintenir ce soutien au niveau atteint en 2020.

Mis en place en juillet 2021, le Fonds anti-faillite régional a pour objectif de compléter les outils existants et de soutenir les secteurs durement impactés par la crise. Le CESER soutient la Région dans cette démarche et souhaite être impliqué dans le suivi et l'évaluation.

Afin d'optimiser l'accompagnement du tissu économique régional, préserver les emplois et les compétences, le CESER propose à la Région de mettre en place une démarche soutenue de veille systématique et de Benchmark sur les actions mises en œuvre avec succès dans d'autres régions et qui répliquées en Occitanie, pourraient venir en complémentarité des outils de soutien existants.

Il insiste également sur la nécessité de toujours être attentif à ce que les mesures régionales mises en place convergent avec les besoins réels des entreprises de l'ensemble du territoire, par un dialogue continu et un retour d'expérience de ces dernières. Le CESER répondra favorablement aux sollicitations de la Région pour mener avec elle ces concertations et évaluations.

Relocalisations :

La mise en place en mars 2021 de l'Agence Régionale des Investissements Stratégiques (ARIS) s'est concrétisée par des partenariats avec trente-cinq entreprises et par la présence de l'institution régionale au capital de cinq entreprises. Le CESER salue l'engagement régional et souhaite être impliqué dans cette démarche.

Le CESER attire l'attention de la Région sur l'importance d'investir dans de grands projets, régionalement structurants et valorisant l'ancrage régional des compétences et des emplois. Les projets soutenus doivent être garants d'un développement économique sur tout le territoire et de la compétitivité et de la souveraineté régionale. Les grands projets aux antipodes de cette logique, mais répondant à une stratégie régionale, devront être soutenus avec raison.

Economie Sociale et Solidaire :

Le CESER se réjouit de l'ambition régionale continue vis-à-vis de l'Economie Sociale et Solidaire et de sa reconnaissance en tant que composante économique régionale. Le CESER souhaite qu'apparaissent plus clairement, dans les OB et le BP, les fléchages et les actions opérationnelles en direction des acteurs régionaux de l'ESS. Le CESER propose que des Appels d'Offres et des Appels à Projets soient spécifiquement dédiés aux entreprises relevant de l'ESS, ainsi qu'une communication adhoc à destination de cette cible.

Tourisme :

Le CESER appelle la Région à la prise en compte des changements climatiques à venir dans l'octroi des aides pour les équipements et les aménagements touristiques durables. La Région doit accompagner les secteurs du tourisme impactés par le changement climatique et orienter ses investissements en ce sens.

Commission 4 « Enseignement supérieur, Recherche, Valorisation, Transfert et innovation »

Continuités

Dans le domaine de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, la Région Occitanie / Pyrénées – Méditerranée met en œuvre, depuis 2017 et avec continuité, une politique de soutien volontariste au travers des dispositifs prévus dans son Schéma Régional de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI 2017-2021) et des investissements en faveur des campus universitaires. Comme l'indique le rapport sur les orientations budgétaires, **l'année 2022 sera une année de transition pendant laquelle le CESER recommande à la Région de reconduire certains dispositifs du SRESRI 2017-2021 à l'image de ce qui est proposé pour le « soutien aux allocations doctorales » (p68) ou pour la diffusion de la culture scientifique (p69). Il est fondamental qu'il y ait une garantie de financement dans l'attente de la mise en œuvre du futur SRESRI 2022-2027.**

Le rapport des orientations budgétaires exprime certaines orientations fortes, qui prévalent pour l'élaboration du BP 2022 et qui engagent la réflexion pour le futur SRESRI. **Le CESER réaffirme à l'occasion de cet avis son soutien à la politique régionale en faveur de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation, notamment à la promotion des Villes universitaires d'équilibre (VUE) et à la promotion de pôles de recherche stratégiques pour le territoire.**

Le CESER apprécie également l'ambition renouvelée de la Région de soutenir la recherche fondamentale sur des défis-clés qui valorisent des savoir-faire et des compétences des acteurs régionaux de la recherche et développement. Le financement de ces défis-clés, lesquels sont issus d'un riche travail de co-construction, doit être une priorité pour garantir une dynamique d'innovation et de transfert de technologie sur le territoire régional.

Nouveautés

La Stratégie nationale de culture scientifique, technique et industrielle adoptée en 2017 avait identifié quatre secteurs prioritaires dont la santé ne fait pas partie. A l'occasion, du lancement du plan national pour la science ouverte (2018), Mme Frédérique VIDAL (Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation) indiquait que "La science est un bien commun que nous devons partager le plus largement possible. Le rôle des pouvoirs publics est de rétablir la fonction initiale de la science, comme facteur d'enrichissement collectif." Le sujet de la culture scientifique, technique et industrielle est plus que jamais d'actualité, à un moment où la crise sanitaire a révélé une défiance des citoyennes et des citoyens envers l'État, ses représentantes et représentants et les informations que celles-ci et ceux-ci pouvaient diffuser. Cette situation est un terreau fertile pour la diffusion de fausses informations et de rumeurs. Un des enjeux est de réduire les nombreux relais dans la population qui permettent la propagation des rumeurs et désinformations. Le CESER se félicite de voir apparaître cette préoccupation dans le rapport sur les orientations budgétaires 2022 et **recommande que la Région, qui est un des acteurs majeurs de la diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle (DCSTI), fasse de la santé un axe prioritaire de sa stratégie.**

De la même manière, le CESER est convaincu que la diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle pourrait être un moyen de réduire les discriminations de genre qui peuvent résulter de déterminismes sociaux et sociétaux dans certains domaines de l'enseignement supérieur.

Le CESER encourage donc la Région à poursuivre et renforcer sa politique de lutte contre les discriminations de genre, en intégrant dans sa stratégie de diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle un axe sur les déterminismes qui peuvent influencer l'orientation ou l'accès à l'enseignement supérieur. La Région ne peut agir seule et doit également pouvoir s'appuyer sur les services de l'État en région, notamment le Rectorat, et sur les acteurs socio-économiques implantés sur le territoire.

Ruptures

Dès le début de la crise sanitaire en mars 2020, la Région s'est mobilisée pour soutenir les étudiants et pour répondre à leurs besoins immédiats. Le CESER a déjà eu l'occasion de saluer ces initiatives mais il s'agissait de réagir à une urgence. La crise sanitaire a été un révélateur des conditions de précarité d'un grand nombre d'étudiants. La Région fait le choix dans ses orientations budgétaires 2022 de porter une attention particulière à des actions en faveur des étudiants, notamment dans le cadre de son soutien aux coordinations territoriales. **Le CESER approuve ce choix.**

Points de vigilance et recommandations (Manques)

Le CESER rappelle son attachement aux principes initiaux du projet "campus connecté" : soutenir financièrement des lieux dont les modalités d'enseignement à distance et de tutorat permettront aux étudiantes et étudiants de dépasser les difficultés de mobilité auxquelles ils peuvent être confrontés, de réussir des études qu'ils n'auraient pas forcément entreprises et de leur servir de tremplin pour la poursuite d'études dans le cadre d'un cursus plus traditionnel sur un site universitaire. Pour le CESER, les campus connectés peuvent servir de tremplins mais ne doivent nullement être considérés comme seule solution aux difficultés évoquées ci-dessus et aux manques constatés dans le maillage territorial. **Le CESER souhaite qu'une évaluation qualitative des campus connectés soit faite et être destinataire de cette évaluation.** Ce dispositif ne doit, et ne devra pas, se faire au détriment des mesures existantes et nécessaires à l'accompagnement et à l'accessibilité pour le logement et le transport des étudiants.

Dans le cadre des formations d'infirmiers en pratique avancée et pour faire suite à l'avis émis par le CESER lors de son assemblée plénière du 11 octobre 2018 relatif à « l'universitarisation des formations paramédicales en Occitanie : les infirmiers en pratique avancée », le CESER propose que le budget primitif prévoit un dispositif de soutien financier, afin de promouvoir les candidatures de professionnels issus des zones sous-denses qui exercent dans le secteur libéral ou salarié, pour que les apprenants puissent se dédier intégralement à leur formation.

En ce qui concerne le CPER 2021-2027 le CESER soutient la politique de la Région qui vise à promouvoir l'enseignement supérieur et la recherche dans les villes universitaires d'équilibre et à réserver une certaine part de l'enveloppe du CPER pour des projets dans ces territoires. Le CESER rappelle qu'à l'occasion des négociations pour le CPER, la composition des conseils de site tels qu'ils existaient en ex-Midi-Pyrénées, pourrait être reprise car elle ouvrirait une représentation plus large que l'Assemblée des Sites de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche d'Occitanie (ASESRO).

Enfin, le CESER souhaite une diffusion large de la formation à la laïcité sur l'ensemble de l'enseignement supérieur tant en formation initiale qu'en formation continue en direction de l'ensemble des acteurs économiques et sociaux.

Commission 5 « Éducation, Formation, Emploi, Jeunesse, enjeux de société »

PARTIE 1 : NOUVEAUTES

Éducation et jeunesse

Le CESER prend note de la volonté de la Région d'évaluer et d'expérimenter le déploiement d'un « Revenu écologique jeunes », mais regrette le manque d'information concernant les conditions d'obtention et le public visé par ce programme. Le CESER souhaiterait être informé concernant cette politique et les résultats de l'évaluation menée par la Région.

Le CESER salue la mise en place d'une aide disponible via la carte jeune permettant aux lycéennes et aux lycéens de suivre gratuitement, en dehors du temps scolaire, une formation à la prévention et aux secours civiques de niveau 1 (PSC1). Le CESER s'interroge néanmoins sur l'identité des partenaires qui assureront cette formation.

Le CESER prend acte du souhait de la Région de mettre en œuvre en 2022 un dispositif de soutien scolaire afin de lutter contre le décrochage scolaire, mais souligne qu'il existe déjà des dispositifs portés par les établissements scolaires, par leurs partenaires ou même par le secteur privé. Le CESER estime qu'il serait plus de l'ordre des compétences de la Région d'aider au financement de dispositifs locaux en place.

Le CESER prend acte de la volonté de la Région de travailler sur un nouvel outil de concertation répondant aux attentes des jeunes suite au travail accompli par les membres du Conseil Régional des Jeunes, mais attend plus de précisions quant aux modalités de cet outil et à la manière dont la Région souhaite concerter avec les jeunes.

Le CESER salue la mise en place des Bus Orientation Avenir qui circuleront sur l'ensemble du territoire régional pour informer les publics les plus « éloignés » en zone rurale ou dans les quartiers politiques de la ville. Le CESER engage la Région à coordonner ces actions avec celles déjà en place et à ne pas entrer en concurrence avec ces dernières.

Formation professionnelle

Le CESER salue le volontarisme de la Région concernant les formations sanitaires et sociales, notamment par le déploiement du Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales, qui a été actualisé et prorogé jusqu'en 2023. Cependant, le CESER souligne qu'au-delà de la formation aux métiers du sanitaire et du social, la Région devrait s'interroger quant aux conditions de travail et salariales de ce secteur, qui sont de véritables freins aux recrutements. Le CESER sera également vigilant à ce que ce volontarisme soit bien retranscrit dans le budget primitif.

Orientation

Le CESER rappelle qu'il a produit en 2020 un avis concernant l'orientation intitulé « L'Orientation, pour des choix éclairés tout au long de la vie ». A travers cet avis, le CESER milite pour une éducation à l'orientation, qui repose essentiellement sur le temps de la jeunesse. Mais aussi, au-delà de nombreuses préconisations pour les jeunes, il est essentiel que cette démarche permette aux adultes de s'orienter ou de se réorienter tout au long de la vie.

Le CESER attend plus de visibilité de la part de la Région quant à sa politique d'orientation, notamment dans les lycées généraux et professionnels. Le CESER engage la Région à envisager l'orientation plus en amont et regrette la fermeture des CIO.

Le CESER salue la volonté de la Région d'intensifier l'information sur la mixité des métiers et sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Le CESER sera particulièrement attentif aux dispositifs mis en place en ce sens et incite la Région à renforcer l'attractivité des métiers manuels, notamment pour les publics féminins.

PARTIE 2 : RUPTURES

Orientation

Le CESER souligne que la réorganisation de la Région et le changement de Direction de la nouvelle compétence « Orientation » du service Emploi / Formation vers le service Éducation / Jeunesse va bouleverser les acteurs de l'orientation. Le CESER juge que cette bascule va marquer une rupture dans les politiques d'orientations mises en place par la Région et il maintiendra une vigilance accrue sur les changements que cela va occasionner

Commission 6 « Méditerranée, Littoral, Relations internationales »

Il est demandé de structurer la contribution en 4 parties :

Nouveautés / Ruptures / Manques et préconisations / Continuités

1/ Nouveautés

Economie Touristique Littorale :

Les mutations engagées par le Conseil régional avant la crise (4 saisons, durabilité...) seront poursuivies et amplifiées, notamment par le nouveau schéma de développement touristique et des loisirs établi en 2022 en cohérence avec Occitanie 2040 et le Pacte vert pour l'Occitanie.

Les objectifs poursuivis par ce schéma, qui doit être travaillé avec les habitants et les acteurs locaux concernés prendra appui sur les richesses locales (agriculture, agro-alimentaire...).

- ⇒ Le CESER se réjouit de la volonté de développer le tourisme, dont le littoral est l'un des fleurons. Toutefois, une action volontariste en termes d'attractivité internationale du littoral serait bienvenue, afin de regagner les clientèles qui se sont éloignées de la destination France durant la crise (p.25).
- ⇒ Le CESER regrette que les impacts du changement climatique et de la pollution sur le tourisme littoral ne soient pas expressément mentionnés. La question des montants financiers (considérables) qui devront être consacrés à ce sujet (adaptation / relocalisation des hébergements par exemple) reste posée (notamment pour l'hôtellerie de plein air).
- ⇒ La poursuite des actions de structuration touristique des destinations, en lien avec le plan Littoral 21, est actée en mentionnant qu'une attention particulière sera portée à la préservation des paysages et des ressources dans le cadre du plan Littoral 21 (voir ci-dessous remarques relatives au plan Littoral 21).
- ⇒

Les stations du Littoral

La requalification des stations littorales est présentée comme étant une priorité du plan Littoral 21, notamment la question de la rénovation des copropriétés dégradées ne correspondant plus aux attentes actuelles en termes d'hébergement touristique.

- ⇒ Le CESER salue l'expérimentation conduite sous forme de démonstrateurs, ayant vocation à produire des solutions généralisables, à terme. Toutefois l'action ne semble pas, à ce stade, à la hauteur de l'enjeu, le sujet de la recomposition spatiale du littoral devant être, aujourd'hui, au cœur de toute politique d'aménagement. De même le CESER souhaite que puissent être détaillées les enveloppes mobilisées sur ce sujet, au-delà de la phase d'expérimentation en cours.

Pêche – Conchyliculture

La Région poursuit son action de soutien, avec notamment la gestion de l'enveloppe financière du FEAMPA sur 2021-2027). Par ailleurs, la poursuite du plan de sauvegarde de la pêche ainsi que le contrat de filière conchylicole apportent de réelles pistes d'amélioration pour la filière (formation, connaissance, modernisation...).

- ⇒ Le CESER note avec satisfaction l'engagement de la Région dans le soutien aux filières halieutiques qui s'est récemment concrétisé par le plan de sauvegarde de la pêche en Occitanie et par le nouveau contrat de filière conchylicole, signé en septembre 2021.

Méditerranée et relations internationales

Compte tenu des effets du changement climatique et de la pollution par les plastiques, l'objectif de protéger et de sauver la Méditerranée devient une urgence absolue. Le CESER, appuyé par le Conseil régional, entreprend, dans le cadre de l'Eurorégion Pyrénées-Méditerranée présidée par Carole Delga, d'organiser un colloque international des pays riverains, à Montpellier, à l'automne 2022. Pour ce faire, seront mobilisés les CESER de l'Eurorégion et du Sud de la France, les collectivités, les acteurs économiques, ainsi que les ONG et les citoyens, avec le soutien des États et de l'Union européenne.

- ⇒ Le CESER se réjouit de l'engagement international du Conseil régional qui se traduira, dès 2022, par l'organisation du colloque des pays riverains sur le thème : « Sauvons la Méditerranée ».

2/ Ruptures

Sans Objet

3/ Manques

- ⇒ Le CESER s'étonne que le cahier des charges sur le « chalutier du futur » écologique et économique, n'ait toujours pas fait l'objet d'un travail approfondi. Il permettrait de pallier le vieillissement inquiétant de la flotte actuellement en service en Occitanie (30 ans de moyenne d'âge des bateaux et sur-consommateurs de carburant). Il serait intéressant, pour la région Occitanie, que ce bateau soit conçu et construit en région.

4/ Continuités

Le plan Littoral 21

Le document évoque un investissement de 1,15 milliard€ pour l'accompagnement de 600 dossiers entre 2017 et 2021 (Soit 1,9 million€ par projet en moyenne).

- ⇒ Le CESER regrette qu'il ne soit pas fait état de la nature des projets soutenus ni des perspectives d'engagements financiers sur la période suivante : 2021 – 2027.
- ⇒ De même le CESER estime que la lisibilité des financements mobilisés est insuffisante. Le CESER souhaite qu'une clarification des enveloppes financières dédiées puisse être produite, afin de distinguer l'origine des fonds : Europe, Plan de relance État, dotation État (FNADT, DSIL...), investissement de la Région, Banque des territoires... Cette clarification serait profitable à l'ensemble des porteurs de projet du territoire littoral.

Impact du changement climatique

Le littoral méditerranéen est particulièrement touché par les risques de multiplication de tempête, d'inondations, de crues et d'incendies.

- ⇒ Le CESER se réjouit de l'adoption du Plan d'adaptation au changement climatique lors de l'Assemblée plénière du 17 décembre 2020 et de l'engagement d'un soutien aux programmes d'actions de prévention des inondations, lorsqu'ils seront en cohérence avec le SRCE. Toutefois l'affichage d'une enveloppe régionale conséquente, avec éventuellement une

priorisation sur les territoires les plus sensibles, permettrait de porter ces actions avec plus de force.

- ⇒ De même, le CESER se réjouit de la poursuite de l'engagement de la Région dans les investissements de confortement des digues du Petit Rhône (p.39).
- ⇒ Le CESER regrette toutefois le manque d'explications sur les montants alloués à la réduction du risque sur le trait de côte. Les enjeux liés au foncier et à la recomposition spatiale du littoral (nécessité de déplacer certains bâtiments fortement menacés) ne sont pas évoqués alors que les besoins sont considérables. Un plan de financement pluriannuel, afin d'amorcer des actions de recomposition spatiales, permettrait de donner de la lisibilité aux acteurs de terrain.

Biodiversité et activités économiques ou récréatives.

Le souci d'une bonne conciliation entre préservation de la biodiversité d'une part et activités humaines d'autre part est affirmé par le Conseil régional, qui s'engage à encourager et à accompagner la gestion durable des espaces côtiers et la préservation des milieux et des espèces.

- ⇒ Le CESER salue la préoccupation affichée d'accompagner la préservation des milieux et des espèces, la gestion des aires marines protégées... Il estime toutefois que les montants alloués à ces actions devront être précisés. L'enjeu « biodiversité » est particulièrement fort sur le littoral. Un engagement massif en faveur de la protection des espaces les plus sensibles est indispensable pour enrayer la perte de biodiversité.

Canal de Rhône à Sète

Le document de présentation des Orientations budgétaires évoque la connexion du port de Sète-Frontignan au Canal de Rhône à Sète. La perspective du prochain CPER est évoquée pour déterminer les opérations à venir.

- ⇒ Le CESER juge indispensable la mise au gabarit du canal permettant d'accueillir des péniches de 2 000 tonnes. L'impact en termes de réduction des émissions de GES est considérable, une péniche permettant d'éviter près d'une centaine de camions sur les routes. Ce doublement aura également un impact économique majeur concernant le coût du transport. La mise au gabarit du canal du Rhône à Sète permettra également d'accroître l'attractivité du port. Un doublement des volumes transitant par ce canal est envisageable (250 000 tonnes => 500 000 tonnes).

Ports régionaux

L'action de la Région en matière portuaire se traduit par des investissements importants en cours :

Les travaux d'extension du port de Port-La Nouvelle sont en cours, notamment la construction de digues et d'un quai lourd, dans la perspective du déploiement de l'éolien en mer.

Concernant le port de Sète-Frontignan, les travaux relatifs au terminal passager sont sur le point de démarrer (2022).

Le Port de pêche du Grau-du-Roi, verra se poursuivre le renouvellement progressif des pontons dédiés à la pêche (2021-2025).

- ⇒ Le CESER salue l'intérêt et les investissements de la Région dans les activités portuaires d'Occitanie. Il s'interroge toutefois sur la participation financière envisagée de la part des opérateurs portuaires. Le montant des investissements ne saurait être totalement pris en charge par la Région. Le CESER rappelle la position déjà exprimée de ne pas engager de dépenses lourdes sans une garantie d'augmentation du trafic et d'une participation des industriels à l'investissement.

- ⇒ Le CESER souhaite connaître la répartition des financements entre la Région et la SEMOP pour le projet de Port-La Nouvelle.
- ⇒ Concernant le Port de Sète-Frontignan, le CESER renouvelle sa demande de réduire l'investissement régional consacré à la construction du terminal passager, compte-tenu de la stagnation du trafic Ferries et de la faible utilisation de cette gare maritime par les croisiéristes. (Avis CESER 2020).

- ⇒ Le CESER s'interroge sur les modalités de financement des actions de verdissement du port de Sète.

Commission 7« Santé, Culture, Sport, Cohésion sociale »

SOLIDARITES, SERVICES PUBLICS, VIE ASSOCIATIVE, LOGEMENT, ÉGALITE FEMMES/HOMMES

CONTINUITÉS

Les orientations budgétaires de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, pour tout ce qui a trait aux solidarités, depuis 2016, promeuvent des interventions qui visent à réduire les inégalités sociales et territoriales, en cohérence avec les compétences de la Région en matière d'aménagement durable du territoire, d'éducation, de formation professionnelle et d'orientation, de développement économique.

Le CESER approuve ces intentions et restera attentif à leur traduction concrète. Il note ainsi la poursuite de dispositifs tels que ceux visant à réduire les inégalités sociales de santé, notamment en direction de la jeunesse (« Pass Mutuelle », actions de promotion et d'éducation à la santé), ainsi que les actions visant à lutter contre les discriminations (notamment de genre) ou le déploiement du Plan pour la prise en compte du handicap.

NOUVEAUTÉS

En matière de santé, le DOB indique que, pour approfondir l'impact des actions menées au cours du précédent mandat, la Région aura une action volontariste, pour répondre aux enjeux immédiats et persistants mais aussi pour contribuer à la transformation plus en profondeur pour la santé globale. La Région déploiera ainsi, à partir de 2022, un service public régional, pour renforcer l'offre de soins de premiers recours dans les territoires déficitaires.

Après avoir porté, depuis juillet 2021, une démarche partenariale innovante pour développer, dans les territoires en désertification médicale avérée ou en risque de le devenir, un réseau régional de centres de santé qui auront vocation à regrouper des professionnels de santé, elle confirme vouloir impulser un Groupement d'Intérêt Public (GIP) régional qui devrait voir le jour en 2022.

L'objectif annoncé est de mobiliser à partir de 2022 des moyens d'investissement et de fonctionnement pour le développement et l'amorçage de la structure, dans l'objectif que celle-ci soit opérationnelle pour demander les autorisations de créations des centres, les aménager et les équiper, et pour recruter professionnelles et secrétaires médicaux en vue de leur ouverture au public à partir du second semestre 2022.

Le CESER salue cette implication de la Région pour répondre à des enjeux sur lesquels il alerte depuis de nombreuses années.

Pour le CESER, il est cependant essentiel que l'action de la Région intervienne surtout de manière à faciliter la structuration et l'équilibre territorial de ces centres. Pour cela, son rôle ne consiste pas à se substituer à d'autres acteurs mais bien plus à un rôle de coordination. Il encourage le Conseil régional à travailler sur ce sujet en étroite collaboration avec l'ARS, notamment pour ce qui concerne l'implantation de ces centres. En effet, de nombreux centres sont créés à l'initiative de municipalités sans prise en compte du contexte territorial ou des risques de concurrence avec d'autres acteurs de santé sur le territoire. Ces initiatives représentent donc des coûts importants, sans pour autant répondre de manière optimale aux besoins. Il est important de s'assurer que ces structures répondent aux besoins et contribuent réellement à réduire les inégalités d'accès aux soins.

Le CESER attire notamment l'attention sur la nécessité que ces Centres de santé soient accessibles, au sens où les bâtiments et le matériel médical (de consultation, d'examen et de soins) doivent être conçus pour l'accueil de personnes en situation de handicap, mais aussi que les personnels doivent être formés aux problématiques spécifiques de ces personnes, et enfin qu'il existe un maillage de transports publics accessibles sur l'ensemble du territoire, pour que les habitants puissent se rendre dans ces centres.

Autre nouveauté qui apparaît dans le DOB : la Région prévoit de créer une nouvelle aide, à partir de début 2022, à destination des lycéennes et lycéens, pour suivre gratuitement une formation à la prévention et au secours civique de niveau 1. Le CESER salue cette initiative.

RUPTURES

Le CESER ne note pas de ruptures ou de changement d'orientation en matière de politique de solidarités.

CULTURE, COMMUNICATION, PATRIMOINE, LANGUES ET CULTURES OCCITANES ET CATALANES

CONTINUITES ET NOUVEAUTES

Depuis 2018, la Région déploie une nouvelle stratégie pour sa politique culturelle, qui a été définie en concertation avec un certain nombre d'acteurs et de professionnels.

Dans le DOB 2022, il est indiqué le déploiement d'une nouvelle stratégie visant à la fois une consolidation des dispositifs antérieurs et la prise en compte de la transformation des modes de vie, mis en lumière notamment à l'occasion de la crise sanitaire. Cela passe notamment par un plan jeunesse et culture et par l'accompagnement de lieux alternatifs, plus en phase avec la jeunesse ou les habitants des territoires éloignés des métropoles (s'émanciper).

Le CESER sera attentif au déploiement de cette nouvelle stratégie, qu'il aurait souhaitée plus détaillée en termes concrets, notamment de méthode, pour la mise en œuvre de cette politique. Il note la référence récurrente à la concertation, mais regrette qu'il n'y ait pas davantage de précision.

Pour le CESER, la politique culturelle de la Région, dans une perspective de développement des territoires et de structuration des filières, doit se construire dans une concertation avec les autres partenaires publics, Etat, départements, EPCI/Villes et dans un dialogue construit et méthodique avec les organisations représentatives. Dans ce cadre, une méthode qui consiste à utiliser les COREPS comme espaces de dialogue en amont des constructions politiques semble pertinente.

Le CESER approuve les développements consacrés au rôle de la culture en matière de cohésion sociale. En lien avec la volonté affichée par la Région dans le DOB d'agir pour plus de justice sociale et de solidarité, le CESER rappelle qu'à son sens, la culture est un outil essentiel pour cela, à condition qu'elle soit considérée comme une politique à part entière (et non comme un des aspects d'autres politiques, telles que le tourisme par exemple). La politique culturelle régionale a un rôle clé à jouer pour endiguer la montée des extrémismes, du racisme et du communautarisme. Cela n'est cependant possible que si les acteurs culturels disposent de suffisamment de moyens pour agir.

A cet égard, le CESER salue l'implication de la Région ces dernières années en matière d'investissements, pour aider à la création ou à la réhabilitation d'équipements culturels. Cependant, le secteur associatif culturel, dont le rôle est essentiel, rencontre d'importantes difficultés pour maintenir les emplois et consolider ses actions. Le CESER encourage la Région à répondre à ces besoins en apportant son soutien au renforcement des structures.

Le CESER rappelle qu'il défend la territorialisation des politiques culturelles qui doit permettre de passer d'une politique uniforme, pour laquelle les mêmes règles sont applicables sur l'ensemble du territoire, à une politique adaptée aux spécificités des espaces identifiés. Le CESER est favorable à la promotion des acteurs culturels de proximité et à des actions au service des habitants et considère pour cela nécessaire de poursuivre les efforts engagés pour passer d'une compétence partagée, selon les termes de la loi, à une démarche de co-construction des politiques culturelles en région.

RUPTURES

Le déploiement de la nouvelle politique culturelle régionale se poursuivant, il n'y a pas de ruptures à signaler, au niveau des grandes orientations, dans le document des OB.

SPORT

CONTINUITÉS

Le DOB annonce la poursuite des principales orientations de sa politique sportive régionale, qui vise, à la fois à favoriser le développement des pratiques sportives pour tous sur l'ensemble du territoire et à contribuer au rayonnement de l'Occitanie. Le CESER soutient la recherche de cet équilibre entre ces deux dimensions, sociales et économiques, de la politique sportive. Il rejoint l'analyse développée dans le DOB, selon laquelle la crise sanitaire a montré la fragilité du modèle.

Le DOB affirme la volonté de la Région de tenir compte des enseignements tirés de la crise sanitaire, en favorisant notamment le développement du sport loisirs et du sport santé, toujours plus plébiscités par les usagers ainsi que de la pratique sportive en milieu scolaire au niveau du lycée, des universités et des CFA.

Concernant ce dernier point, du soutien au sport périscolaire, le CESER salue cette orientation, car elle s'adresse directement à la jeunesse de notre région, mais préconise, dans l'objectif d'avoir une portée sur le long terme, d'encourager les passerelles entre l'école et le club.

Concernant le Sport-Santé, qui constitue un enjeu sociétal majeur et un levier au service de la santé publique, le CESER regrette le manque de précisions sur le soutien spécifique qui sera apporté par la Région.

Concernant le soutien au Sport Handicap, le CESER soutient la volonté du Conseil régional de favoriser l'inclusion par le sport. Il préconise toutefois d'élargir son soutien à l'ensemble des activités parasportives en s'appuyant sur le Comité Paralympique et Sportif Français, présent sur le territoire, pour développer une stratégie efficiente. Il serait souhaitable de mettre en place un système de mutualisation, de mise à disposition ou de création de transports adaptés pour se rendre dans les clubs car les difficultés de mobilité sont souvent un frein à la pratique sportive.

Concernant le haut-niveau, parce que de nombreux dispositifs d'aides aux sportifs existent, l'enjeu est celui de la coordination et de la mutualisation : le CESER préconise un dialogue renforcé des différents acteurs intervenant auprès du sport de haut niveau, afin de mutualiser les moyens.

Concernant le soutien aux Ligues, le CESER salue la volonté du Conseil régional de travailler avec ses interlocuteurs régionaux et préconise un renforcement des liens avec le Mouvement Olympique et Sportif, représentant le Mouvement Sportif aux différents échelons territoriaux.

NOUVEAUTÉS

La politique régionale du sport se trouve impactée par des réformes intervenues à l'échelle nationale, en premier lieu par les conséquences de la réorganisation territoriale de l'Etat et par la loi du 1er août 2019 relative la création de l'Agence Nationale du Sport, entraînant notamment la disparition de l'actuel réseau des DRJSCS et DDCS et le transfert de leurs compétences vers le Ministère de l'Education Nationale pour devenir des DRAJES au 1er janvier 2021, ainsi que le renforcement du rôle des CREPS.

La crise sanitaire a retardé la mise en œuvre concrète de ces réformes : la Conférence Régionale des Sports d'Occitanie a ainsi été installée le 9 septembre 2021 et le DOB indique que l'année 2022 sera consacrée à l'installation de la conférence des financeurs et à l'adoption d'un Projet Sportif Territorial partagé pour les cinq prochaines années.

Le CESER souligne la volonté du Conseil régional de mener une action coordonnée, dans un objectif de gouvernance partagée, mutualisant les moyens.

RUPTURES

Le CESER ne note pas de ruptures ou de changement d'orientation radicale en matière de politique sportive dans le DOB.

MANQUES

Le CESER regrette l'absence de certaines orientations stratégiques dans ses développements consacrés au sport et souhaite encourager le Conseil régional à les intégrer dans les réflexions :

- Tout d'abord, la notion d'engagement ne paraît pas être au cœur des orientations, alors que le bénévolat constitue la base du fonctionnement du système associatif sportif.
- Le CESER préconise la mise en place d'une politique d'accompagnement de l'emploi associatif et notamment sportif, pour accompagner une relance structurante et durable de ce secteur, qui a largement été impacté par la crise.
- A cet égard, la formation des bénévoles et des salariés est un enjeu majeur dans le cadre de la professionnalisation du secteur.
- Le CESER préconise un accompagnement spécifique du sport féminin autour de 2 axes : le développement de la pratique féminine et l'accompagnement de l'accès des femmes aux postes de dirigeantes.

ANNEXE

ANNEXE :
NOTE D'OBSERVATION SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DE LA
RÉGION OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE



CESER Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

**NOTE D'OBSERVATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DE LA
RÉGION OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE**

Adoptée à l'unanimité au Bureau du CESER du 4 octobre 2021

La présente note d'observation du compte administratif 2020 de la Région Occitanie a été préparée par un groupe de travail de la Commission Finances, Politiques contractuelles, Europe, Suivi et Évaluation des politiques publiques du CESER, validée par ladite commission le 8 septembre 2021, rapportée en Bureau du CESER du 4 octobre 2021 par Mme Béatriz MALLEVILLE.

Membres du groupe de travail :

Bruno LAFAGE, président de la commission

Jean-Marie BEZ,
Bruno DUMAS,
Claudie HOUSSARD,
Béatriz MALLEVILLE,
Odile MAURIN,
Jean-Jacques MINANA,
Henri SALLANABE,
Karen SERRES,
Sabine VENIEL LE NAVENNEC

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
I- RECETTES : L'EFFET DE LA CRISE COVID SUR LA FISCALITÉ INDIRECTE.....	4
I.1- IMPACT DE LA CRISE SANITAIRE SUR LES RECETTES EN 2020 : -58 M€	5
I.2- LES RECETTES À PÉRIMÈTRE CONSTANT	5
II- DÉPENSES : BAISSÉ DES DÉPENSES D'INTERVENTION ET DE FONCTIONNEMENT AU PROFIT DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	6
II.1- LES DÉPENSES GÉNÉRÉES PAR LA CRISE SANITAIRE.....	6
II.2- LES DÉPENSES À PÉRIMÈTRE CONSTANT	7
CONCLUSION	9

Préambule

Mme Claire FITA, Présidente de la Commission des finances et Rapporteuse générale du Budget du Conseil régional, a présenté au CESER le compte administratif 2020 de la Région, pour la dernière fois de son mandat, le 26 mai 2021.

Pour sa dernière audition, Mme FITA n'a pas dérogé à la qualité de sa présentation budgétaire, des échanges avec les conseillers et de la collaboration de confiance nouée avec ses services, qui a été appréciée tout au long de son mandat par les conseillers du CESER. Le CESER tient à remercier Madame FITA pour son action durant ces cinq années et lui adresse ses félicitations pour son élection en tant que Vice-présidente régionale, ainsi que ses meilleurs vœux de réussite dans ses nouvelles fonctions.

Au terme des élections régionales des 20 et 27 juin 2021, Madame FITA cède ses fonctions de Présidente de la Commission des finances et de Rapporteuse générale du budget à M. Stéphane BÉRARD, qui officiera désormais auprès du CESER pour la présentation des documents budgétaires du Conseil régional. Le CESER souhaite la bienvenue à M. BÉRARD et souhaite nouer avec lui une collaboration tout aussi cordiale et constructive que celle qui présidait à ses relations avec Mme FITA.

INTRODUCTION

Le CESER Occitanie note l'amélioration constante du bilan financier du Conseil régional et la prise en compte régulière des demandes de précisions sur le fond qu'il ne manque pas de lui adresser. Il relève notamment avec satisfaction la présence des focus sollicités sur des thématiques transversales qui intéressent particulièrement les conseillers. Ces éléments contribuent à améliorer la lisibilité de la portée et de l'engagement de la collectivité sur des enjeux collectifs, économiques, sociaux et environnementaux et des réponses politiques qui leur sont apportées. Il souhaiterait toutefois une vision plus globale de l'action et des financements régionaux consacrés à des thématiques transversales telles que la mise en accessibilité du bâti et des transports régionaux, ainsi que du logement.

Le compte administratif 2020 (CA 2020) s'inscrit dans une année budgétaire atypique. Il rend compte des mesures financières exceptionnelles qui ont été prises en 2020 par la collectivité pour faire face à la crise économique et sociale inédite engendrée par la pandémie de la Covid-19.

À l'instar des décisions nationales et européennes, la Région Occitanie a mobilisé 276,9 Millions d'euros pour financer des mesures de soutien économique et social de la région (soutien de la trésorerie des entreprises, achat massif de masques destinés aux lycéens, aux personnels administratifs et à la population). Le CESER regrette toutefois que les aides régionales aux entreprises aient été consenties sans contrepartie sociale et en termes d'emploi.

Ces mesures ont notablement impacté le budget 2020 ; elles ont donné lieu à l'adoption, le 16 juillet 2020, d'une décision modificative du budget primitif, en vue de l'ouverture des lignes budgétaires nouvelles nécessaires à la mobilisation des recettes et à l'engagement de ces dépenses imprévues.

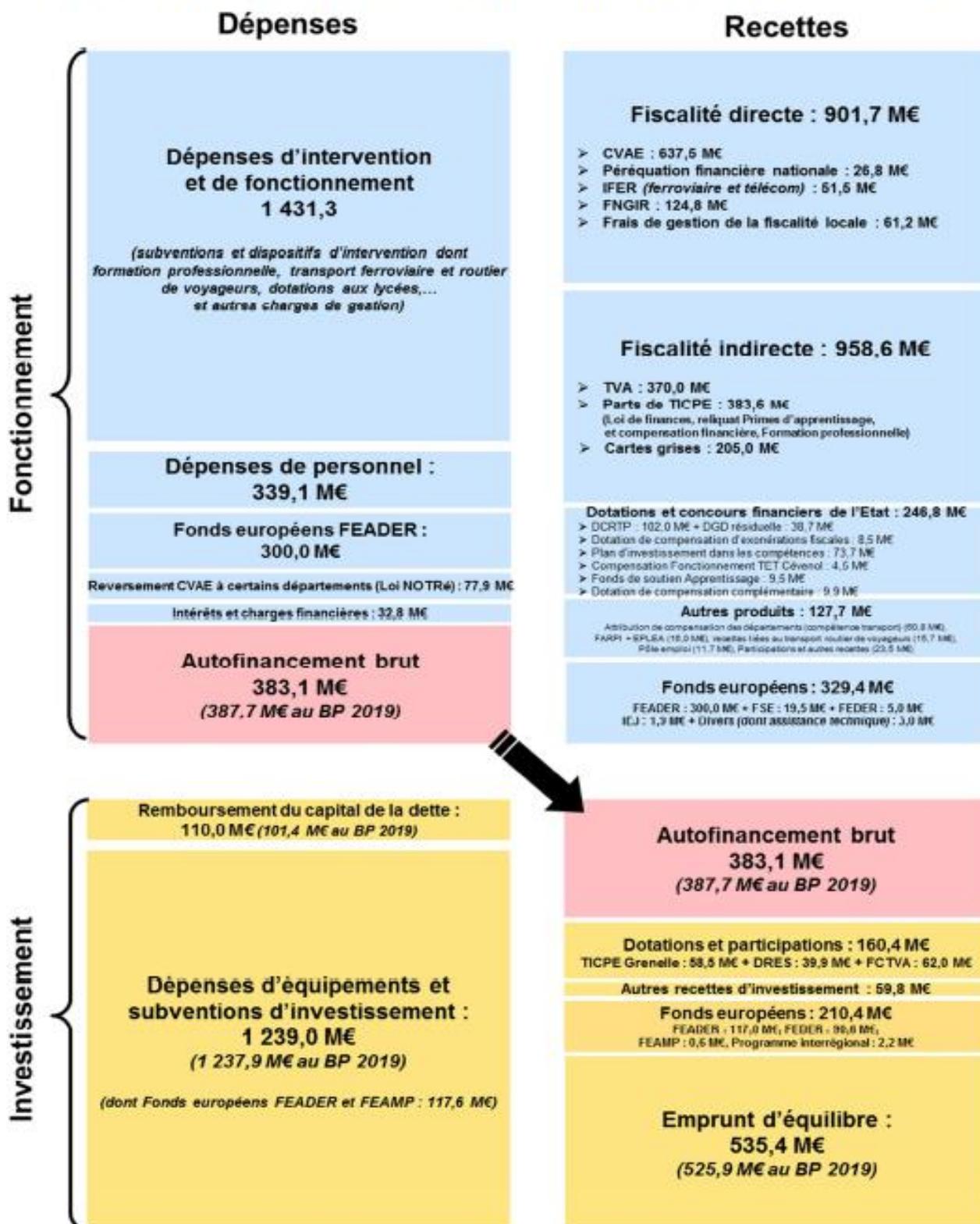
Le compte administratif 2020 présenté par le Conseil régional rend compte de ces dépenses exceptionnelles et prend soin de distinguer les recettes et les dépenses qu'elles ont générées, des recettes et des dépenses annuelles habituelles, relevant d'un périmètre constant. Conformément à la préconisation de la circulaire interministérielle du 24 août 2020¹, par souci de clarté, la collectivité a fait le choix de dédier une annexe budgétaire spéciale à la prise en compte des recettes et des dépenses générées par la crise Covid.

La présente note d'analyse récapitule les observations saillantes réalisées par le CESER à l'occasion de l'examen de ce compte administratif 2020, tant pour ce qui concerne les recettes que les dépenses, et formule les incertitudes et les questions ouvertes que soulève selon lui la situation financière nouvelle qui en découle.

1 La circulaire NOR TERB2020217C du 24 août 2020 relative au traitement budgétaire et comptable des dépenses des collectivités territoriales, des groupements et de leurs établissements publics concernant le traitement des dépenses liées à la crise sanitaire du Covid-19

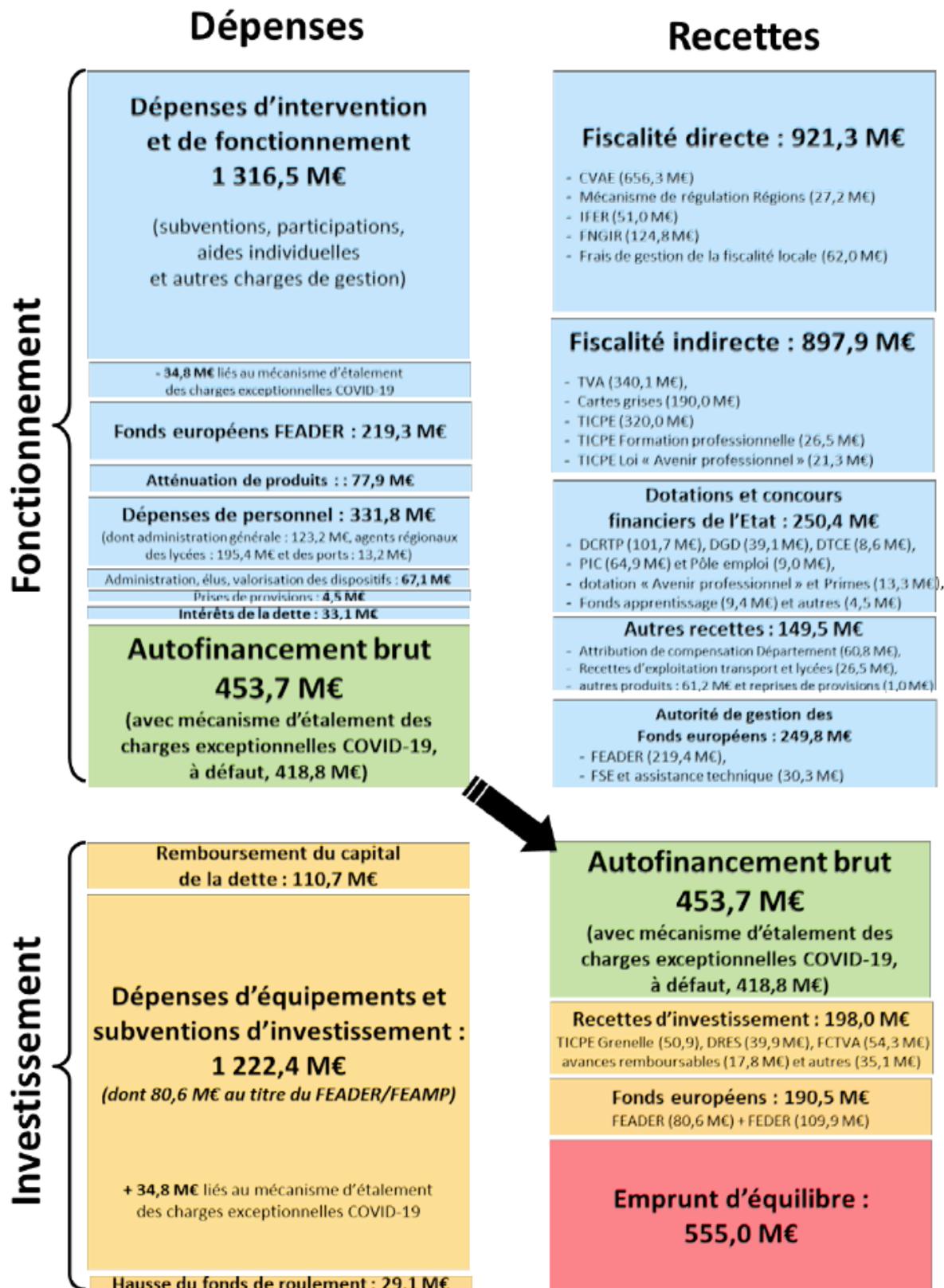
LE BUDGET PRIMITIF 2020, voté en décembre 2019, présentait les recettes et les dépenses prévisionnelles de l'année 2020, antérieurement à la crise sanitaire qui s'est déclarée en 2020.

Equilibre général du projet de Budget Primitif 2020 : 3,530 Milliards €



LE COMPTE ADMINISTRATIF 2020 retrace les recettes et dépenses effectives de l'année 2020 (montants réels, prenant en compte les modifications apportées au budget primitif ci-dessus par la décision modificative n°1 du 16 juillet 2020, suite à la crise sanitaire)

Les équilibres financiers du compte administratif 2020 : 3,4 Milliards €



Le document régional de présentation du compte administratif 2020 met bien en exergue l'infléchissement sensible de l'équilibre financier de la collectivité dû, essentiellement, à l'emprunt exceptionnel contracté et aux dépenses d'investissements imprévues visant à financer la lutte contre les effets économiques et sociaux de la crise sanitaire.

Toutefois, l'impact de la crise sanitaire reste somme toute modéré et n'obère pas la bonne santé financière de la collectivité, toujours gratifiée, par l'agence de notation financière Fitch Ratings, de la notation maximale.

Cette situation s'explique par la contraction des dépenses de fonctionnement, mais aussi par l'abondement de recettes exceptionnelles liées à la crise sanitaire et par les effets d'actes de gestion avertis, à l'affût des opportunités financières du marché offertes par des taux d'emprunts négatifs.

I- RECETTES : L'EFFET DE LA CRISE COVID SUR LA FISCALITÉ INDIRECTE

Les recettes 2020 du Conseil régional ont représenté plus de 3,4 Milliards d'euros :

	Budget Primitif 2020 + DM	Compte administratif 2020	Taux de réalisation
Recettes de fonctionnement hors Fonds européens Feader	2 560 326 818 €	2 249 649 044 €	87,9%
Fonds européens Feader	300 000 000 €	219 439 646 €	73,1%
Recettes d'investissement hors emprunt et hors Feader/Feamp	377 016 000 €	307 876 251 €	81,7%
Fonds européens Feader/Feamp	117 630 000 €	80 567 996 €	68,5%
Emprunt d'équilibre	730 423 065 €	555 000 000 €	76,0%
Recettes totales hors emprunt et hors Fonds européens Feader	2 937 342 818 €	2 557 455 930 €	87,1%
Recettes totales	4 085 395 883 €	3 412 463 572 €	83,5%

Source : bilan financier 2020 page 13

Ce résultat est en baisse par rapport aux recettes prévisionnelles du budget primitif estimées à 3,5 Milliards d'euros, emprunt d'équilibre et fonds européens compris, et portées à 4 Milliards d'euros par la décision modificative de juillet 2020. Il représente aussi une baisse de 213,2 Millions d'euros par rapport à 2019 selon le bilan financier régional (page 25).

Les recettes de fonctionnement ont représenté, hors emprunt, plus de 2,4 Milliards d'euros (86,4 % du budget), dont 249,8 Millions d'euros de fonds européens (FEADER, FSE). En 2019, c'était respectivement 2,6 Md€ (85,9 % du budget) dont 258,5 M€ de fonds européens.

Les recettes d'investissement, hors emprunt, ont représenté 388,4 Millions d'euros (13 % du budget), dont 109,5 Millions d'euros de fonds européens FEDER. En 2019, c'était respectivement 434,4 M€ (14 % du budget) dont 115,9 M€ de fonds FEDER.

I.1- IMPACT DE LA CRISE SANITAIRE SUR LES RECETTES EN 2020 : -58 M€

La crise sanitaire a entraîné une perte de ressources fiscales et d'exploitation de 77,2 Millions d'euros, dont 67,8 de fiscalité indirecte. En contrepartie, elle a reçu 19,2 Millions d'euros de recettes nouvelles liées à la crise sanitaire, sous forme de participations de tiers. La perte nette de recettes liée à la crise est donc de 58 Millions d'euros.

Le Conseil régional a financé son action de soutien contre les effets de la crise sanitaire (276,9 Millions d'euros nets) par un emprunt exceptionnel.

En s'ajoutant aux 278 Millions d'euros par ailleurs mobilisés par la Région pour les opérations d'investissement en cours, les 276,9 Millions d'euros d'emprunt exceptionnel précités ont généré, en 2020, un recours à l'emprunt de 555 Millions d'euros (76 % du montant d'autorisation d'emprunt inscrit au budget).

L'encours de la dette, net du provisionnement obligataire, est ainsi passé de 1 975,1 Millions d'euros à 2 419,3 Millions d'euros (+13,3 Millions d'euros de provisionnement obligataire = 2 446 Millions d'euros fin 2020, en progression de 457,7 Millions d'euros)².

Pour la première fois de la mandature 2016-2021, la collectivité a été amenée à augmenter, par décision modificative du 16 juillet 2020, de 192 Millions d'euros, le plafond de l'autorisation d'emprunt qu'elle avait votée en décembre 2019 dans son budget primitif, la portant à plus de 730 Millions d'euros. Si la mobilisation effective de l'emprunt 2020 (555 M€) représente seulement 76 % du montant autorisé, elle dépasse, pour la première fois aussi de la mandature, de 20 Millions d'euros, le montant prévisionnel de l'autorisation d'emprunt du budget primitif.

La mobilisation d'emprunts nouveaux entraîne, outre une augmentation de l'encours de la dette, une augmentation de la charge de la dette (+1,5 point) et un allongement de la capacité de désendettement. La capacité de désendettement de la collectivité est passée de 4 ans à 5,3 ans, ce qui reste toutefois très performant au regard de la moyenne 2020 des Régions (6,3 ans) et encore éloigné du seuil d'alerte de 9 ans.

I.2- LES RECETTES À PÉRIMÈTRE CONSTANT

L'année 2020 est la dernière année d'attribution aux Régions de la Contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), ressource indexée sur la richesse totale produite dans la région durant l'année n-1. La Région n'a donc pas souffert, en 2020, de la baisse de cette recette, puisqu'elle était calculée sur la base de l'activité économique 2019.

Malgré une réduction des recettes de fonctionnement courant de 167,2 Millions d'euros³, le Conseil régional a dégagé un autofinancement brut de 453,7 Millions d'euros, contre 517,9 Millions d'euros en 2019. Cet autofinancement brut devient une recette d'investissement.

Le remboursement du capital de la dette est arrêté à 110 Millions d'euros (97,3 M€ de remboursement contractuel + 13,3 M€ de provisionnement obligataire). Le Conseil régional indique que « *Le service de la dette, capital et intérêt, s'est élevé à 143,8 M€, soit environ ¼ de l'épargne de gestion « structurelle » hors crise* » et que les 75 % restant de l'excédent généré par la section de fonctionnement ont été affectés au financement des investissements régionaux⁴.

² Cf. bilan financier page 39.

³ Cf. page 35 du bilan financier

⁴ Cf. Paragraphe sur le service de la dette page 41 du bilan financier

II- DÉPENSES : BAISSÉ DES DÉPENSES D'INTERVENTION ET DE FONCTIONNEMENT AU PROFIT DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses 2020 ont représenté plus de 3,3 Milliards d'euros, dont **1,3 Milliard d'euros d'investissement** (1,2 Md€ hors dette, soit +21 %) et **2 Milliards d'euros de fonctionnement** (-0,5 %).

Les dépenses 2020 se caractérisent par une contraction des dépenses de fonctionnement et par une forte augmentation des dépenses d'investissement, du fait de la mise en œuvre des plans d'urgence et du lancement du plan de relance.

Le montant total des dépenses 2020 (fonctionnement + investissement), par rapport aux dépenses totales de l'exercice 2019, représente une augmentation de 151,6 Millions d'euros.

DEPENSES 2020 en €	BP	DM1	BP+DM1	CA
Fonctionnement hors fonds européens FEADER	1 881 100 000,00	+ 55 848 839,00	1 936 948 839,00	1 830 960 962,00
Fonds européens FEADER	299 766 181,00	-	299 766 181,00	219 279 798,00
TOTAL FONCTIONNEMENT :	2 180 866 181,00	+ 55 848 839,00	2 236 715 020,00	2 050 240 760,00
Investissement hors dette et hors FEADER/FEAMP	1 237 900 000,00	136 531 230,00	1 374 431 230,00	1 141 907 572,00
Fonds européens FEADER/FEAMP	117 630 000,00	-	117 630 000,00	80 567 997,00
Remboursement du capital de la dette et provisionnement obligataire	110 850 000,00	-	110 850 000,00	110 681 693,00
TOTAL INVESTISSEMENT :	1 466 380 000,00	136 531 230,00	1 602 911 230,00	1 333 157 262,00
TOTAL DEPENSES 2020 :	3 647 246 181,00	192 380 069,00	3 839 626 250,00	3 383 398 022,00

Tableau : CESER. Source : documents budgétaires régionaux.

II.1- LES DÉPENSES GÉNÉRÉES PAR LA CRISE SANITAIRE

Les dépenses d'enseignement ont bondi de 61,7 % par rapport à 2019, (308 Millions d'euros contre 246,3 en 2019, dont 2,3 Millions d'euros au titre des Plans d'urgence). Elles représentent à elles seules 23,1 % des augmentations.

L'investissement en faveur de l'action économique a augmenté de près de 144 Millions d'euros par rapport à 2019, pour atteindre 392,2 Millions d'euros. Cette évolution est imputable aux Plans de relance. L'augmentation des dépenses d'action économique représente 29,4 % des augmentations des dépenses 2020 par rapport à 2019.

Sur le 1,2 Milliard d'euros hors dette de dépenses d'investissement, 150 Millions ont été consacrés aux Plans d'urgence, 991,9 Millions à l'investissement régional, 80,6 Millions aux fonds européens FEADER et FEAMP.

Les subventions d'investissement versées ont ainsi fortement augmenté, pour atteindre 697,2 Millions d'euros, du fait de la participation régionale au Fonds de solidarité nationale mis en place par la loi d'urgence, et des divers dispositifs d'aides régionales mis en œuvre par la Région (Prêts, Pass rebond, fonds de solidarité Occitanie.).

L'augmentation des dépenses d'investissement est bien sûr imputable aux mesures exceptionnelles de soutien économique et social face aux conséquences de la crise sanitaire, mais aussi aux investissements structurels en cours, qui parviennent à maturité opérationnelle.

Le Conseil régional a également choisi de se saisir de la possibilité d'étaler une partie des dépenses de fonctionnement générées par la crise sanitaire sur 5 ans, en les affectant à la section d'investissement, conformément à la possibilité comptable offerte par la circulaire du 24 août 2020. Les dépenses éligibles à ce dispositif représentent 34,8 Millions d'euros.

Le Conseil régional a versé, en 2020, 201,1 Millions d'euros au titre des Plans d'urgence et 17,8 Millions d'euros en vue du démarrage du Plan de relance.

Le CESER regrette toutefois que les aides financières qui ont été consenties par le Conseil régional aux entreprises régionales n'aient pas été assorties de conditionnalités en termes de progrès social, de développement territorial et de maintien ou de création d'emploi.

II.2- LES DÉPENSES À PÉRIMÈTRE CONSTANT

Concernant les autres dépenses, l'aménagement du territoire (+14,5 M€), l'environnement (+19,7 M€) et les fonds européens hors FEADER pour le compte de tiers (+17,3 M€) se partagent les augmentations de dépenses par rapport à 2019 les plus élevées. À noter la contraction des dépenses d'administration (-4,1 M€ par rapport à 2019) et les transports ferroviaires, routiers, portuaires et aériens, qui enregistrent une baisse de 5 M€.

La crise sanitaire a déclenché une capacité de mobilisation de crédits exceptionnels pour faire face à des choix opérationnels ; par exemple, la mobilisation de 10 Millions d'euros de FSE pour acheter des masques distribués gratuitement. Le CESER souhaite que, l'urgence sanitaire passée, la collectivité régionale conserve la même motivation et dynamique financière pour remobiliser sa capacité de dépense sur les sujets majeurs qui faisaient consensus avant la crise sanitaire (le Green New Deal, la transition énergétique, les enjeux sociaux) et pour reprogrammer les dépenses qui étaient prévues mais qui ont été reportées pour faire face à l'urgence sanitaire. Il redoute que cette crise, comme toute crise et sous couvert de « réalisme politique », serve de prétexte à une régression de ces ambitions pourtant fondamentales et à un retour précipité au modèle de développement antérieur et à sa poursuite.

Le CESER constate l'efficacité des aides financières que l'Etat et la Région ont apportées aux PME et aux associations. Aujourd'hui, les PME et l'artisanat se portent bien ; ils ont retrouvé leur niveau d'activité d'avant la crise sanitaire. Les « Pass rebond » régionaux ont contribué à éviter les faillites en nombre et le chômage massif qui menaçaient l'économie régionale pendant le confinement. Le CESER préconise que le Conseil régional inscrive dans le temps un suivi de l'effet des aides régionales qu'il a accordées sur la pérennité des entreprises qu'il a aidées.

De même, le CESER constate que les aides économiques accordées aux grandes entreprises leur ont servi à retrouver leur capacité de production antérieure à la crise sanitaire.

Le CESER considère que la conversion à un nouveau modèle de développement économique, écologique et social, soucieux de son acceptabilité sociale et de l'accompagnement social des transitions nécessaires reste toutefois une urgence prioritaire.

Au-delà de la crise sanitaire de la Covid-19, la crise environnementale et écologique qui la précède et qui s'aggrave est en effet tout aussi urgente et dramatique dans ses conséquences planétaires.

Dans le contexte de sortie du rapport du GIEC du 9 août 2021 sur le réchauffement climatique et ses conséquences, le CESER réinterroge la collectivité sur les moyens financiers et sur la déclinaison transversale qu'elle consacrera aux ambitions affichées dans son Green New Deal pour garantir son effectivité et son efficacité, loin d'un « green washing » qui serait tout à la fois responsable et coupable.

CONCLUSION

La Région Occitanie a été confrontée, en 2020, comme toutes les Régions françaises, au redoutable défi de faire face aux conséquences sociales et économiques de la pandémie de la Covid19 et d'y apporter une réponse tant politique que financière et opérationnelle. Elle a choisi d'y répondre par la mobilisation d'un emprunt exceptionnel de 276,9 Millions d'euros.

En s'ajoutant aux 278,1 Millions d'euros par ailleurs mobilisés pour les opérations d'investissement en cours, le financement de la crise Covid a entraîné une augmentation exceptionnelle du montant des emprunts 2020, au regard de l'autorisation d'emprunt initialement votée. Pour la première fois de la mandature, le Conseil régional a dû augmenter le plafond de son autorisation d'emprunt pour faire face à ce besoin de financement exceptionnel. Il l'a porté à 730 Millions d'euros. L'emprunt 2020 réalisé s'établit à 555 Millions d'euros (76 % de l'autorisation d'emprunt issue de la décision modificative du 16 juillet 2020 et 20 Millions d'euros de plus que l'autorisation d'emprunt initiale du BP 2020).

L'augmentation du budget 2020 par rapport à celui de 2019 (fonctionnement + investissement) représente 151 Millions d'euros⁵ (3 383 Millions d'euros en 2020 pour 3 232 Millions d'euros en 2019). Cette augmentation représente le solde d'une augmentation des investissements de 220,2 Millions d'euros et d'une contraction des dépenses de fonctionnement de 68,2 Millions d'euros par rapport à 2019.

Le budget 2020 est réalisé à 88 % (3,4 Milliards réalisés pour 3,8 Milliards votés, décision modificative comprise).

Bien que le volume du budget et l'encours de la dette aient augmenté pour la troisième année consécutive, la situation financière de la collectivité reste saine et ne remet pas en question la confiance des marchés financiers, qui continuent à lui attribuer la notation maximale et qui saluent sa gestion « *robuste et prudente* ».

En effet, si la capacité de désendettement de la Région Occitanie est passée de 4 ans à 5,3 ans, elle reste meilleure que la moyenne 2020 des Régions (6,3 ans) et encore éloignée du seuil d'alerte de 9 ans fixée par la loi de programmation des finances publiques 2018-2022. La charge financière de la dette représente 1,6 % du budget de fonctionnement, contre 2,5 % en moyenne pour l'ensemble des Régions. Le résultat de l'exercice, négatif en 2019, dégage même, en 2020, un bénéfice de 29,1 Millions d'euros, qui porte le fonds de roulement 2020 à 83,4 M€ (54,3 M€ en 2019).

De fait, la stratégie financière volontariste, constante et assumée du Conseil régional a consisté, tout au long du mandat 2016-2021, à contraindre ses dépenses annuelles de fonctionnement, au-delà même des exigences déjà draconiennes de l'État (+0,5 % nets pour 1,125 % autorisés par l'Etat), afin d'accroître sa capacité d'autofinancement et de désendettement, et de pouvoir réaliser les investissements structurants nécessaires au développement régional tout en limitant le recours à l'emprunt.

Cette gestion prudentielle, génératrice de marges de manœuvres financières, a été abondée en 2020 par les plans de relance de l'État en lien avec la crise Covid et par les Fonds européens. Les taux d'emprunt négatifs ont par ailleurs permis au Conseil régional de bénéficier d'un montant de produits financiers exceptionnel (871 408 €, contre 477 800 € en 2019)⁶ et d'optimiser son budget.

⁵ Cf. tableau Structure et évolution des dépenses totales en M€ page 13 du bilan financier 2020

⁶ Cf. tableau Produits financiers générés par les taux d'intérêts négatifs page 43 du bilan financier 2020

De fait, la crise sanitaire n'a pas obéré l'engagement ni la capacité d'action du Conseil régional, puisque la collectivité, décision modificative comprise, a réalisé son budget de fonctionnement à 94,5 % et celui d'investissement, supérieur de 220,2 Millions d'euros⁷ à celui de 2019, à 83,1 %.

L'enjeu, désormais, pour la collectivité, sera de reconstituer sa capacité d'emprunt et d'autofinancement grignotée par la crise, pour pouvoir la remobiliser sur les investissements structurels qui s'annoncent, tels que les infrastructures ferroviaires et les investissements nécessaires à une bonne transition sociale et écologique, sans trop grever sa situation financière.

Le CESER s'interroge dès lors sur la stratégie financière que mettra en œuvre le Conseil régional dans les années à venir et notamment en matière de politiques d'intervention. Cette stratégie doit permettre de dégager de nouvelles marges de manœuvre financières et d'action. Il s'interroge sur une compression accrue des dépenses de fonctionnement qui remettrait en cause la capacité d'intervention territoriale et opérationnelle du Conseil régional, en termes d'ingénierie et d'aide aux associations. La crise que nous traversons a crû les inégalités. Dans ce contexte, le CESER demande que le Conseil régional, dans la limite de ses compétences réglementaires, agisse en matière de politiques sociale et écologique.

La présentation des orientations budgétaires 2022 (OB 2022), en octobre 2021, puis du budget primitif 2022 (BP 2022) en décembre 2021, devra expliciter la stratégie financière régionale et ses choix en matière de rectification éventuelle de trajectoire, d'axes des politiques régionales, de mesures de baisse ou de mesures correctives, ou bien encore d'optimisation budgétaire.

Le CESER se pose d'ores et déjà un certain nombre de questions sur le prochain exercice budgétaire. Le Conseil régional fera-t-il le choix d'un étalement des financements dans le temps ? De suppressions ? De priorisations ? Et surtout, quelles seront les conséquences pour les partenaires de la société civile engagés dans la mise en œuvre des politiques régionales ? Et pour le financement de la transition économique, sociale et environnementale attendue du Pacte vert ? Pour les investissements d'avenir qui seront inscrits au CPER ?

Le CESER incite la nouvelle mandature à établir des conditionnalités sociales et écologiques dans ses interventions et à en mesurer, par une évaluation rigoureuse, les effets. Ces effets doivent se concrétiser par des créations d'emploi, par du développement territorial et par l'impulsion de changements radicaux à mettre en œuvre sans attendre, compte tenu des risques climatiques.

Le CESER sera attentif aux réponses qui seront apportées. Au-delà des focus informatifs qui ont été insérés au bilan financier 2020 sur des sujets transversaux, il sollicite par ailleurs des informations plus approfondies et des investissements accrus, pour combler les retards sur la mise en accessibilité des lycées, du bâti régional, des gares et des quais SNCF, et des arrêts des cars régionaux.

Le CESER sollicite également deux nouveaux focus sur les thématiques insuffisamment transversales du logement et de la sobriété énergétique. Il s'agira là, pour le CESER, de points de vigilance lors de l'examen des OB et du BP 2022.

Enfin, le CESER a apprécié le focus sur les agences régionales. Il considère qu'il s'agit d'un sujet qui mérite d'être approfondi. Il souhaiterait bénéficier, en novembre 2021, d'une audition régionale de présentation didactique des agences et de leur financement et poursuivre, au premier semestre 2022, une analyse plus problématisée de ce sujet.

⁷ Cf. valeurs 2019 et 2020 de l'investissement dans le tableau Structure et évolution des dépenses totales en M€ page 13 du Rapport financier 2020 du Conseil régional

GLOSSAIRE

GLOSSAIRE

ARIS	Agence Régionale des Investissements Stratégiques
ARS	Agence régional de santé
ASS	Allocation de solidarité spécifique
ASESRO	Assemblée des Sites de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche d'Occitanie
BP	Budget primitif
BTP	Bâtiment et Travaux Publics
CA	Compte administratif
CESER	Conseil économique et solidaire environnemental régional
CFA	Centre de formation d'apprentis
CIO	Centre d'information et d'orientation.
CPER	Contrat plan état-région
CREPS	Centre de ressources, d'expertise et de performance sportive
CYBER'OCC	Le portail d'information et de services Cybersécurité à destination des entreprises et des collectivités de la région
DCSTI	Diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle
DDCS	Direction départementale de la cohésion sociale
DGF	Dotation globale de fonctionnement
DOB	Le débat d'orientation budgétaire
Département	Collectivité territoriale dotée de la personne morale
département	Circonscription administrative et territoire géographique
DRAJES	Délégation régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports
DRJSCS	Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale
DSIL	Dotation de soutien d'investissement local
ESS	Economie sociale et solidaire
FEADER	Le Fonds européen agricole pour le développement rural
FEAMP	Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche
FMI	Fonds monétaire international
FNADT	Fonds national d'aménagement et de développement du territoire
FRR	Facilité pour la reprise et la résilience
GES	Gaz à effet de serre
GIP	Groupement d'Intérêt Public
GPSO	Grand Projet ferroviaire du Sud-Ouest
INAO	Institut national de l'origine et de la qualité
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques
LDFT	lignes de desserte fine du territoire
LGV	Ligne à grande vitesse

liO	Lignes intermodales d'Occitanie
LNMP	Ligne Nouvelle Montpellier Perpignan
Métropole	Collectivité territoriale dotée de la personnalité morale
métropole	Aire urbaine de plus de 500 000 habitants
OB	Orientations Budgétaires
OGM	Un organisme génétiquement modifié
ONG	Organisation non gouvernementale
PA	Prime d'activité
PAC	La politique agricole commune
PASS	Permanences d'accès aux soins de santé
PEM	Pôles d'échanges multimodaux
PIB	Produit intérieur brut
PLF	Projet de loi de finances
PMR	personnes à mobilité réduite
PO FEDER 2021-2027	Programme opérationnel
PSC	Prévention et secours civiques
QVP	Quartier prioritaire de la politique de la ville
région	Circonscription administrative et territoire géographique
Région	Collectivité territoriale dotée de la personne morale
REPOS	Région à énergie positive
RSA	Revenu de solidarité active
RSE	La responsabilité sociétale des entreprises
SEMOP	Société d'économie mixte à opération unique
SIQO	signes officiels d'identification de la qualité et de l'origine
SRADDET	le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires
SRCE	Schéma régional de cohérence écologique
SRESRI	Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation
TGV	Train à grande vitesse
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
VUE	Villes universitaires d'équilibre

EXPLICATIONS DE VOTE

EXPLICATIONS DE VOTE

1^{er} COLLÈGE

Mme Félicie DOMENE

2^{ème} COLLÈGE

M. Jean-Marie BEZ
Pour le Comité régional CGT-FO

M. Christian TERRANCLE
Pour la FSU et la coordination syndicale Solidaires

Mme Géraldine RUSCASSIER
Pour la CFDT et l'UNSA

3^{ème} COLLÈGE

Mme Beatriz MALLEVILLE
Pour le groupe Associations et Territoires

M. Francis DECOUCUT
Pour les groupes « Santé – Logement - Cohésion sociale » et « Enseignement supérieur – Recherche »

Suffrages exprimés : 150

Pour : 130

Contre : 0

Abstention : 20

Ne prend pas part au vote : 0

Avis adopté

Intervention de Madame Félicie DOMENE

Pour le 1^{er} Collège

Madame la Présidente du Conseil régional,
Monsieur le Président du CESER,
Monsieur le Rapporteur,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,
Mesdames et Messieurs,

Le collège 1 salue un travail de qualité qui a été produit par la commission 8 dans un temps très contraint.

La clarté et la facilité de lecture de cet Avis doit beaucoup à Bruno DUMAS, Rapporteur et à Dominique-Marie FELIX, que nous saluons pour leur implication.

Nous souhaitons d'abord souligner le contexte particulier lié aux effets de la crise sanitaire. Il en résulte une marge de manœuvre budgétaire fortement dégradée.

Il y a cependant des perspectives avec :

- le CPER 2021-2027 ,
- le projet Bordeaux Toulouse enfin signé ,
- le dispositif Next Generation UE du Budget européen 2022
- ainsi que plan d'investissement France 2030 qui vient d'être annoncé .

Tout en saluant ces démarches à financements multiples, il serait pertinent que le CESER puisse avoir des précisions sur les participations européennes et nationales au budget régional 2022 lors de l'examen du Budget Primitif 2022.

Cet Avis est abordé par grands chapitres :
Nouveautés, Ruptures, Continuités et Manques.

L'Avis est très riche, il n'est donc pas possible ni souhaitable de reprendre tous les items abordés. Quelques points par chapitre qui nous ont paru mériter notre vigilance :

Dans le cadre des **nouveautés** :

- Une volonté de toucher plus de public fragile et isolé en milieu rural dans un souci de rééquilibrage territorial ;
- Le plan de sauvegarde de la pêche en Occitanie et le contrat de filière le concernant ;
- La volonté d'investir encore plus dans les formations sanitaires et sociales.

Et

-Les démarches vis-à-vis de l'orientation et notamment auprès des jeunes éloignés des métropoles.

Pour **les ruptures** :

- La démarche courageuse d'aller vers zéro artificialisation nette des sols ;
- L'annulation du salon REGAL que nous regrettons même si nous saluons le maintien du SISQO autour des produits alimentaires sous signe officiel de qualité.

Pour **les continuités** :

- Les contrats territoriaux et bourgs centres dans l'objectif de relever le défi du rééquilibrage territorial ;
- L'implication forte de la Région dans le domaine de l'eau ;

- La poursuite des démarches de soutien aux exploitations et aux filières agricoles ainsi que la poursuite des contrats de filière ;
- Dans le cadre de l'accompagnement de l'agriculture, la mise en place d'un outil de portage financier pour le foncier agricole ;
- Le maintien du soutien aux entreprises au niveau atteint en 2020 ainsi que la mise en place d'un fonds anti-faillite régional ;
- Pour l'enseignement supérieur, deux focus : l'importance des villes universitaires d'équilibre et le financement de la recherche fondamentale.

Pour **les manques** :

- Le retard pris dans l'accessibilité des transports pour tous ;
- Une stratégie coordonnée régionale sur les salons, afin de sensibiliser les consommateurs autour des produits alimentaires régionaux de qualité ;
- La question du dispositif des territoires d'industrie ;

et

- La non-prise en compte des préconisations concernant les budgets sensibles au genre.

Nous regrettons l'absence d'objectif d'évaluation chiffrée des politiques territoriales qui pourrait déboucher, dans le Budget primitif, sur une programmation annuelle. Le développement par le Conseil régional de l'évaluation ex ante, in itinere et ex post permettrait une meilleure visibilité de la plus value des politiques du Conseil régional.

Le collège 1 votera cet avis.

Intervention de Monsieur Jean-Marie BEZ

Pour le Comité régional - FO

Madame la Présidente du Conseil régional,
Monsieur le Président du CESER,
Monsieur le Rapporteur,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,
Mesdames et Messieurs,

Après la rentrée des classes et celle des Ministres, des Syndicats, des Politiques et accessoirement des vacanciers, la rentrée budgétaire du CESER colorie, à destination du Conseil régional, cette fin de mois d'Octobre 2021, soit de frustrations, de récriminations, de critiques, soit, flagornerie mise à part, d'encouragements, de félicitations, d'invitations à mettre en œuvre, à poursuivre ou à modifier telle ou telle politique.

En effet, le feuilleton budgétaire annuellement itératif commence par le prologue que sont les orientations Budgétaires et se poursuivra par un premier chapitre le budget primitif, suivi d'éventuels chapitres successifs que sont les décisions modificatives du budget, puis se clôturera par un dernier chapitre, le compte administratif, qui donnera le fin mot de l'histoire.

Au moment où nous sommes, celui du prologue, le jeu n'est pas encore clos.

En effet, la digue qui retenait pendant l'été, à Bercy, le nouvel arrivage des quelques trois à quatre milliards qui constituent l'essentiel des recettes du Conseil Régional, va, comme chaque année, se rompre mais pas assez pour abreuver l'Occitanie à la hauteur de sa pépie.

Les Régions seront moins bien dotées en 2022 qu'elles ne l'ont été en 2021.

C'est étonnant à une période où l'argent public coule à flots et où, malgré la formule entendue à l'Assemblée des Régions de France, selon laquelle, pendant la crise sanitaire, l'État a fait ce qu'il a pu et les Régions et autres Collectivités Locales, ce qu'il n'a pas pu.

Et bien, malgré cela et malgré la relative bonhomie formelle de son discours à cette Assemblée, le Premier ministre s'est montré inflexible dans ses additions et soustractions.

Cependant la vive réaction, dès le lendemain de l'Assemblée des Régions, et la réponse du Gouvernement ont montré que certains accommodements ne seraient peut-être pas impossibles à trouver. Nous verrons bien.

Dans le monde tel qu'il est actuellement construit, il est difficile qu'il en soit autrement puisque le discours économique et par suite politique dominant est encore un discours du manque.

C'est parce que les ressources, toutes choses étant égales par ailleurs, sont inférieures aux besoins, qu'existe un discours économique. Evidemment, toutes choses étant égales par ailleurs, il y a l'allocation des ressources qui, elle, peut tout changer.

Ces orientations budgétaires laissent à penser que la réflexion au Conseil régional sur cette allocation semble avoir eu lieu.

Le budget primitif permettra soit de le confirmer soit de l'infirmer.

Je vous remercie de votre attention.

Le Groupe de la CGT FORCE OUVRIERE félicite le Rapporteur et votera le projet d'Avis.

Intervention de Monsieur Christian TERRANCE

Pour la FSU et la coordination syndicale Solidaires

Monsieur le Préfet de région,
Madame la Présidente du Conseil régional,
Monsieur le Président du Conseil économique social et environnemental régional,
Mesdames et Messieurs les Conseillers, Chers Collègues,
Mesdames et Messieurs,

« Le monde d'après » est bien le même que « le monde d'avant », comme nous le craignons dès le début de la crise sanitaire, bien loin d'être terminée aux plans sanitaires, économiques et surtout sociaux. C'est un des principaux enseignements de cet exercice sur les orientations budgétaires de la Région Occitanie, comme du projet d'avis qui nous est soumis. En effet, la même rengaine mortifère accompagne ces textes : primauté de l'économie sur le social, absolue nécessité de baisser les budgets de fonctionnement, lutte « obligatoire » contre l'endettement que « nos enfants devront payer », obligation de « morale économique » de libérer les entreprises de leurs « charges »... Mais... l'évidence d'engager toutes les aides publiques possibles pour les aider et les soutenir.

Bref, tout devait changer mais rien ne change. Oh pardon si, ce qui va changer c'est une baisse de 18 % du budget d'investissement avec -200 millions d'euros entre le budget 2021 et 2022 !

Le projet d'Avis dit tout cela un peu, souvent avec toute la retenue céserienne qui sied à son culte du consensus, aussi nous ne le condamnerons pas tout à fait, mais *Solidaires* et la *FSU* n'entreront pas pour autant dans un soutien qui ne serait pas justifié au regard de nos analyses et revendications.

Une orientation budgétaire, à la faveur de la continuité politique, aurait dû être bien plus éclairante dans ses détails que ne l'est celle de cette nouvelle mandature. Le projet d'avis le susurre et nous souhaitons renforcer ce qui est bien plus qu'une impression. Et puis, une orientation budgétaire, ce sont des dépenses et des recettes et nous porterons un regard critique sur ces deux points en quelques mots.

Au rayon des dépenses, citons la question de celles de fonctionnement qui sont clairement stigmatisées, cela plaît à l'entrepreneur comme au commun des mortels, sans pour autant tenir compte de l'évolution démographique de la région, des attentes des populations ou du désengagement de l'État, pour ne prendre que ces trois exemples. Et c'est, bien évidemment, sur la courbe des effectifs, que se portent les attentions. Ce n'est pas tous les jours que l'occasion se présente d'un « dédagisme » massif de fonctionnaires !

Citons encore le flou de l'avenir des dépenses d'investissement dont les contributions des différentes commissions ne relèvent quasiment pas l'absence de chiffrage et qui pour nous, répétons-le, sont d'autant plus incompréhensibles que ce budget se situe dans la continuité politique et, pour une bonne part programmatique, de la précédente mandature. Avec moins 200 millions d'euros, soit 18 % de baisse, ce qui semble clair et nous insistons là-dessus, c'est que l'investissement semble promis à une austérité certaine qui interroge sur le dynamisme dont la Région se vante par ailleurs.

Mais les dépenses ne sont évidemment rien sans les recettes qui les permettent et de ce point de vue nous voudrions, en toute modestie, faire un peu de « *Fiscalité pour les nuls* ».

D'abord au niveau international pour évoquer l'accord de 136 pays pour instaurer un impôt mondial minimal sur les sociétés qui est certes une avancée, mais dont nous devons attendre la traduction concrète et avoir la clairvoyance de noter qu'il masque un lobbying, notamment des entreprises du numérique, et n'éteint pas les injustices entre pays riches et pauvres d'une part, petites et grosses entreprises de l'autre.

Toujours au niveau international, nous devons nous demander quand s'arrêtera le règne scélérat des scandales en matière de fraude et d'évasion fiscale dont le dernier, Pandora Papers, révèle une nouvelle liste

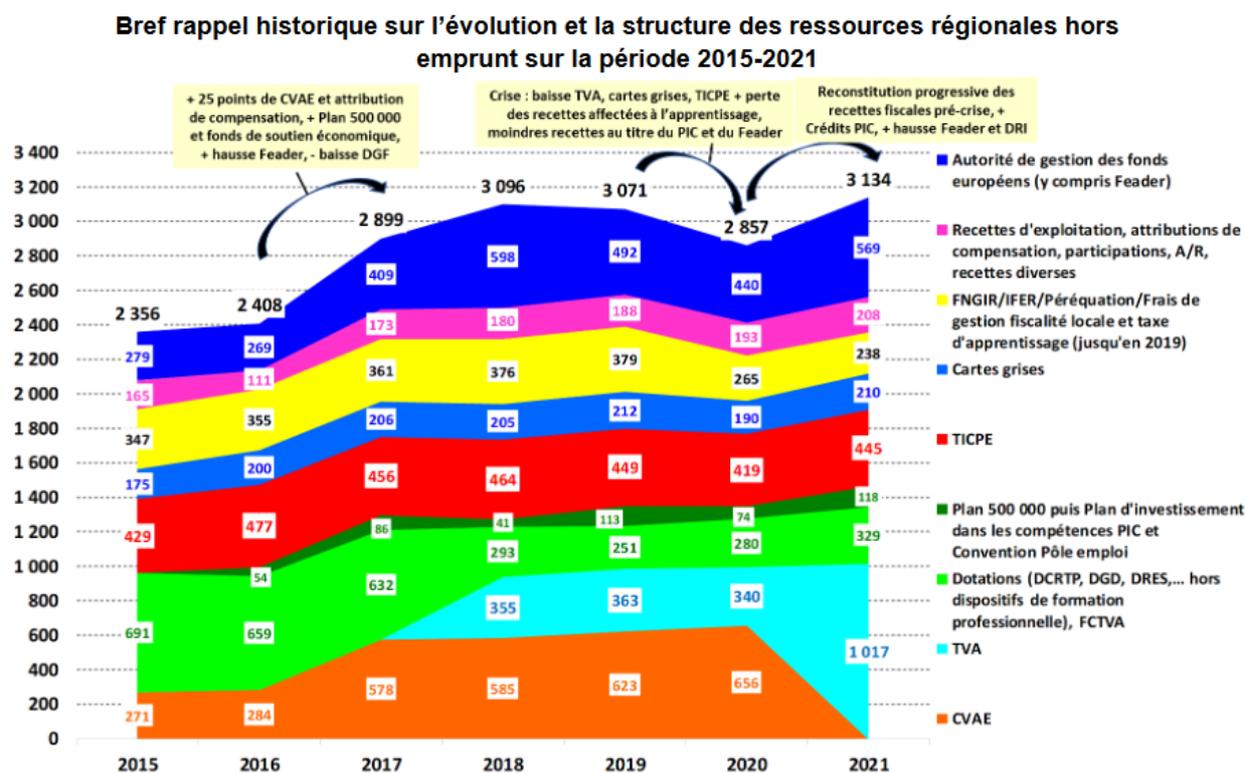
de riches particuliers et entreprises. L'ampleur de cette délinquance en col blanc prive la collectivité de recettes publiques qui résoudraient, pour une bonne part, les besoins collectifs qui ne trouvent souvent pour unique réponse que l'austérité budgétaire.

Le budget régional dont nous parlons aujourd'hui n'échappe pas à ces dogmes libéraux qui nous ramènent à ces orientations, sur lesquelles nous relèverons quelques points dans ce peu de temps accordé.

Nous vous invitons à porter un regard sur le diagramme de la page 112 du rapport de la Région soumis au CESER pour observer un fait marquant : la disparition quasi intégrale de la contribution des entreprises au budget régional, compensée par l'équivalente contribution intégrale pour le « consommateur final » à savoir les citoyen-nes, via la TVA. Nous relèverons de ce constat quelques réflexions pour conclure.

La première pour dire que les entreprises qui n'ont de cesse de toquer à la porte de l'institution régionale pour réclamer son soutien, gagnent sur tous les tableaux : une énorme partie des budgets régionaux leur revient sous forme d'aides de diverses formes et elles sont dégagées de toute participation à leur financement qui incombe au consommateur lambda, via sa baguette de pain.

De ce fait, la Région ne s'émeut pas plus que ça, alors que c'est une injustice majeure. L'exécutif, quand *Solidaires et la FSU au CESER* l'interrogent régulièrement sur le sujet de la TVA au fond et sa passivité à en dénoncer le poids croissant, se contente d'un timide « vous n'avez pas tort » qui masque mal un confort politique : celui de ne pas avoir à assumer un choix fiscal face aux citoyen-nes. Le CESER ne s'en émeut guère plus.



La deuxième réflexion, sur le même point, pour dénoncer le cercle vicieux dans lequel les Régions se complaisent, en même temps qu'elles en mesurent le risque budgétaire. Oui, les recettes de TVA présentent un risque majeur de dépendance et de pérennité, au-delà de leur décorrélation de la vie locale, parce qu'elles sont exclusivement dépendantes de la consommation qui dépend du pouvoir d'achat et donc, des emplois, des salaires et des prix, au premier rang desquels l'énergie et le logement.

Dans un pays qui dépend quasi exclusivement de la consommation comme source de financement public mais aussi privé, la boucle sera vite bouclée. Sont clairement en jeu l'existence des entreprises d'un côté et

la survie des budgets publics de l'autre, dont par ailleurs les mêmes entreprises attendent beaucoup pour elles-mêmes, tout en dénonçant leur trop grande générosité pour les autres, et exhibent une prétendue incapacité économique à augmenter les salaires qui pourtant, alimentent le tout.

Enfin, le commentaire d'un exercice budgétaire sans un flot de chiffres serait orphelin aussi *Solidaires* et la *FSU* en livreront-ils quelques-uns à votre réflexion : profits des entreprises du CAC 40 au 1^{er} trimestre 2021 , 57 milliards d'euros soit 41 % de plus qu'au 1^{er} trimestre 2019. Plus de 50 milliards d'euros de dividendes pourraient être versés en 2021, soit 10 milliards de plus qu'en 2020. La fraude aux prélèvements obligatoires serait de plus de 100 milliards d'euros par an en France, dont 20 milliards au titre des cotisations sociales, notamment le travail non déclaré et 80 milliards au titre de la fiscalité. « *De l'argent il y en a, aux Finances on sait ça* », comme le dit un de nos slogans syndicaux.

Un peu de courage céserien pour dénoncer clairement cette politique nationale et régionale ne nuirait pas à ce projet d'avis sur lequel nous nous abstiendrons.

Intervention de Mme Géraldine RUSCASSIER

Pour la CFDT et l'UNSA

Monsieur le représentant du Conseil régional d'Occitanie,
Monsieur le Président du CESER,
Mesdames et Messieurs, chers Collègues,

Chaque année, la CFDT et l'UNSA se montrent très attentives aux orientations budgétaires présentées par la Région Occitanie. C'est particulièrement le cas en cette fin 2021, où l'exercice a été conduit par l'exécutif nouvellement élu, et donne donc le ton de la mandature qui commence. Le contexte de crise sanitaire, avec ses conséquences sociales, économiques et environnementales motive également une attention particulière de notre part.

Ce faisant, nous avons été surpris de constater que les documents qui ont été présentés le 6 octobre dernier par Stéphane BÉRARD, président de la commission finances, et rapporteur général du budget régional, ne mentionnent aucune modalité d'évaluation.

Certes, certains considèrent l'échéance des élections comme étant la seule vraie évaluation des politiques menées sur un mandat ; ce n'est pas le cas de la CFDT et de l'UNSA, qui considèrent l'évaluation comme un outil essentiel à la réussite des politiques publiques, qui nécessite un travail en amont des budgets, tout au long de leur exécution, et a posteriori.

Dans une logique d'organisation des services et des budgets en « silo », l'évaluation transversale est de plus le seul outil à même de permettre un pilotage efficace des politiques publiques transversales, comme celles relatives à l'impact environnemental des choix politiques régionaux, ou encore pour l'atteinte d'une égalité réelle entre les femmes et les hommes, ou entre les territoires d'Occitanie.

Le travail d'analyse fine qu'implique une évaluation menée sérieusement nécessite que des lignes budgétaires lui soient consacrées. Or rien de tel n'est annoncé dans les orientations budgétaires 2022 de la Région Occitanie.

Est-ce pour éviter d'alourdir le budget de fonctionnement ?

La CFDT et l'UNSA s'interrogent sur ce qui apparaît comme une poursuite de la contraction des dépenses de fonctionnement : dans quels domaines ? Au détriment de quelle politique ?

Nous craignons un « coup de rabot général », qui serait inopportun dans un contexte régional très marqué par les enjeux du changement climatique, et notamment par l'impact des phénomènes météorologiques intenses sur les vies humaines et les activités comme l'agriculture. Le contexte social régional, et notamment le niveau de chômage, et son corollaire la pauvreté, doit également conduire à des choix politiques forts.

Si la CFDT et l'UNSA comprennent la volonté de la Région Occitanie de retrouver une stabilité financière, de préserver sa capacité d'autofinancement mise à mal par le contexte de ces deux dernières années, et de maintenir la dette à un niveau acceptable, elles s'interrogent sur un modèle économique qui apparaît quelque peu paradoxal.

En effet, l'atteinte des objectifs d'un « green new deal » aurait, en l'état actuel des choses, inévitablement pour effet de réduire drastiquement les ressources de la Région que sont la TVA, la TICPE, les cartes grises, etc. La Région devra alors relever le défi de trouver les marges de manœuvre financières nécessaires pour porter une véritable politique volontariste de « région à énergie positive » (RéPos) et de décarbonation des activités régionales.

Au sein des organisations signataires du « pacte du pouvoir de vivre », la CFDT et l'UNSA invitent vivement la Région à s'approprier, et à décliner sur son territoire, les propositions du pacte pour refaire société, agir au cœur de l'économie, construire un avenir partagé, et partager le pouvoir.

Plus particulièrement, parmi les priorités fixées par nos organisations, le Conseil Régional doit prendre sa part et traduire sa volonté en orientations budgétaires :

- pour en finir avec les logements indignes, mais aussi toutes les passoires énergétiques ;
- en construisant un budget 2022 écologique, social et solidaire ;
- en accompagnant humainement les habitants d'Occitanie au plus près de chez eux.

Sans oublier de faire l'analyse de l'impact de ses décisions sur les 10 % les plus pauvres de la population d'Occitanie, et au regard des Objectifs de Développement Durable.

L'Avis du CESER sur les orientations budgétaires 2022 pour la Région Occitanie exprime un certain nombre des points d'attention et d'inquiétudes de nos organisations.

En conséquence, la CFDT et l'UNSA voteront favorablement.

Merci de votre attention.

Intervention de Madame Beatriz MALLEVILLE

Pour le Groupe Associations et Territoires

Madame la Présidente de la Région Occitanie,
Monsieur le Président du Conseil économique, social et environnemental régional d'Occitanie,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,
Mesdames et Messieurs,

J'interviens pour le groupe « Associations et Territoires » du 3ème collège, composé des associations : Mouvement Associatif, Consommateurs, Fondation du patrimoine, Familles et Personnes âgées, Personnes handicapées, Parents d'élèves, Sports, Culture, Jeunesse et Éducation Populaire, Étudiants, Politique de la ville, Information Jeunesse, Droits des femmes, Environnement, Club de la presse, Pêche et Chasse.

Nous tenons tout d'abord à remercier le travail et l'investissement du Président Bruno LAFAGE de la commission 8 et du rapporteur, Bruno DUMAS. Nous remercions tout particulièrement Dominique-Marie FELIX, chargée de mission et Vitrigny CAM, assistante, pour la qualité de leur travail.

L'analyse du compte administratif 2020 du Conseil régional pointe une bonne résistance des finances de la collectivité pendant la crise sanitaire. En 2020, les ressources, qui émanaient des plans d'urgence, de relance et de la maîtrise des dépenses de fonctionnement, ont permis de mobiliser un emprunt exceptionnel de 555 M€, tout en conservant une capacité de désendettement inférieure à la moyenne des Régions.

Néanmoins, le compte administratif 2021 devrait confirmer une dégradation des indicateurs : l'impact de la crise est estimé à 800 M€ sur deux ans, la capacité de désendettement devrait atteindre 7,4 ans (seuil critique défini à 9 ans). La collectivité devra donc resserrer sa gestion afin de garantir sa capacité future d'investissement.

Dans ce contexte, le groupe Associations et Territoires considère que le DOB 2022 tend à privilégier la technique budgétaire par rapport aux objectifs politiques poursuivis et au prévisionnel des actions. Il apparaît que la préoccupation budgétaire pilotera la faisabilité et les arbitrages des objectifs politiques, ce que nous regrettons. En fait, nous nous interrogeons sur les arbitrages que fera la collectivité au sein de ses politiques territoriales, le DOB 2022 ne permettant pas de faire apparaître la stratégie de contraction, hiérarchisation et priorisation des dépenses régionales qui devra en découler. Nous redoutons une réduction des moyens de fonctionnement destinés aux associations et aux structures.

La crise climatique et de la biodiversité appelle des changements radicaux à mettre en œuvre sans attendre, avec des moyens dédiés importants. Le monde associatif d'Occitanie est fortement impliqué par de nombreuses initiatives en faveur de la transition écologique et nécessite des moyens renforcés. En 2022 et les années suivantes, il serait très pertinent que la collectivité régionale remobilise les deux mécanismes budgétaires mis en place en 2020, pendant la crise sanitaire, l'autorisant d'une part à procéder à un étalement des dépenses liées aux transitions, dans le temps, inscrites en section de fonctionnement. Car ces charges figurant par ce mécanisme en section d'investissement, seraient financées par l'épargne nette ; et d'autre part de soustraire les dépenses d'intervention, en faveur des transitions du mécanisme de plafonnement à 1,125% pour l'Occitanie, de l'évolution annuelle des dépenses de fonctionnement.

Le groupe Associations et Territoires encourage le choix de la mise en place d'un programme de sensibilisation aux enjeux climatiques, appelé « Éducation à l'environnement et au développement durable ». Les associations qui travaillent sur ces questions pourront soutenir l'action de la collectivité. Il est aussi nécessaire d'intégrer un volet sur l'importance de l'eau, ressource naturelle indispensable à la vie, au budget participatif « Ma solution pour le climat ».

Nous prenons note de la volonté de la Région d'expérimenter le déploiement d'un « Revenu écologique des jeunes ». Le groupe Associations et Territoires souhaite être informé sur les conditions d'obtention, le public visé et les modalités d'évaluation du dispositif.

De même, le groupe Associations et Territoires prend acte de la volonté régionale de développer un nouvel outil de concertation des jeunes. Nous aimerions avoir des précisions concernant les modalités de « cet outil ».

Tout en insistant sur la nécessité de complémentarité avec l'existant, nous actons le souhait de mettre en œuvre un dispositif de soutien scolaire afin de lutter contre le décrochage. Nous attirons l'attention du conseil régional sur le soutien nécessaire des associations de jeunesse et d'éducation populaire qui développent ce type de projets en lien avec les établissements scolaires.

Nous saluons la mise en place des Bus Orientation Avenir qui circuleront sur l'ensemble du territoire régional pour apporter l'information aux publics « éloignés » en zone rurale ou dans les QPV. Il est nécessaire de coordonner les actions qui en découleront avec les différents acteurs, notamment associatifs, afin d'éviter de développer une mise en concurrence des dispositifs existants. D'ailleurs, la nouvelle organisation interne des services de la Région qui transfère l'orientation du Service Emploi/Formation vers le Service Éducation/Jeunesse devra être expliquée pour éviter de déstabiliser les repères et les pratiques des acteurs territoriaux de l'orientation, partenaires de la Région.

En ce qui concerne la stratégie politique du Conseil Régional pour la culture, le DOB 2022 prévoit une consolidation des dispositifs actuels et le développement d'un Plan « jeunesse et culture » avec des lieux alternatifs répondant aux besoins des jeunes et/ou des habitants des territoires éloignés des métropoles. Nous serons attentifs au déploiement de cette stratégie, ainsi qu'à la méthode de déploiement et de mise en œuvre des objectifs du Plan. Il est nécessaire qu'une politique ambitieuse soit construite en concertation avec les autres partenaires publics et les organisations représentatives des territoires, afin de tendre vers une équité territoriale et un soutien des différentes filières du secteur culturel. La culture est un outil essentiel pour développer la cohésion sociale, endiguer la montée des extrémismes, du racisme et du communautarisme. Cela n'est cependant possible que si les acteurs culturels disposent de moyens pour agir. Or, le secteur associatif culturel rencontre d'importantes difficultés pour maintenir les emplois et consolider leurs actions. La Région peut apporter un soutien au renforcement des structures.

En ce qui concerne la mobilité européenne et internationale des jeunes, nous remarquons que la stratégie ambitieuse du Conseil régional ne s'appuie guère sur les associations de jeunesse et d'éducation populaire. Nous tenons aussi à faire remarquer que les modes de financement des programmes de mobilité internationale (ERASMUS) se font a posteriori, écartant de fait la participation des jeunes précaires.

Le groupe Associations et Territoires rappelle l'enjeu d'égalité d'accès aux transports et de non-discrimination pour les personnes à mobilité réduite (PMR), avec la prise en compte du vieillissement de la population et l'urgence de rattraper le retard de mise en accessibilité des gares et des quais SNCF mais aussi des arrêts de transports collectifs routiers. Il appelle à construire un référentiel sur l'accessibilité et la qualité d'usage, pour construire des bâtiments et lycées accessibles à tous, sans non-conformités.

En conclusion, le groupe Associations et Territoires préconise au Conseil Régional la mise en place d'une politique d'accompagnement de l'emploi associatif pour une relance structurante et durable des différents secteurs d'action. À cet égard, la formation des bénévoles et des salariés est un enjeu majeur pour aider à la professionnalisation des différents secteurs.

Le groupe Associations et Territoires votera cet Avis.

Intervention de Monsieur Francis DECOUCUT

Pour les groupes « Santé, logement, cohésion sociale » et « Enseignement supérieur, recherche »

Madame la Présidente de la Région Occitanie,
Monsieur le Président du Conseil économique, social et environnemental régional d'Occitanie,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Les groupes "Santé, logement, cohésion sociale" et "Enseignement supérieur recherche" du collège 3 ont pris connaissance de l'Avis relatif aux orientations budgétaires 2022 exposé par le rapporteur de la commission 8.

Le groupe Santé, logement et cohésion sociale, seconde composante du collège 3 du CESER et le groupe Enseignement supérieur et recherche comprennent :

- Les organisations représentatives du secteur du logement, de la consommation ;
- Les organisations représentatives de la solidarité et de la cohésion sociale : La Croix Rouge Française, la Banque Alimentaire, le Secours Populaire ;
- L'Instance régionale d'éducation et de promotion de la santé, le CREA-ORS ;
- Les caisses d'assurance retraite, d'assurance maladie, d'allocations familiales ;
- Les associations de personnes en situation de handicap ;
- La Mutualité française ;
- Les Fédérations hospitalières ;
- Les confédérations des dirigeants d'organismes de recherche ;
- Les communautés d'universités et d'établissements ;
- Ingénieurs et scientifiques de France Occitanie.

Nous tenons tout d'abord à remercier le travail et l'investissement de la commission 8 et de son président M. Bruno LAFAGE, ainsi que l'engagement du rapporteur de l'Avis, M. Bruno DUMAS.

Les orientations budgétaires 2022 de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée promeuvent des axes qui visent à réduire les inégalités sociales et territoriales, en cohérence avec les compétences de la Région. La réduction de la fracture entre villes d'équilibre, métropoles et territoires ruraux doit s'intensifier, afin de maintenir une égalité entre les citoyens dans tous les domaines de la vie publique. Le groupe santé logement cohésion sociale approuve ces intentions et restera attentif à leur concrétisation. Il note aussi la poursuite de dispositifs visant à réduire les inégalités sociales de santé, ainsi que les actions visant à lutter contre les discriminations ou le déploiement du plan pour la prise en compte du handicap. La création d'un groupement d'Intérêt public, à compter de 2022, pour développer les centres de santé est un objectif qui reçoit l'adhésion du groupe. Cependant, il conviendra de veiller à ce que ces centres de santé restent accessibles pour les usagers, que ce soit en termes de maillage territorial des transports publics ou en termes d'accessibilité des bâtiments aux personnes à mobilité réduite.

Le groupe enseignement supérieur recherche a apprécié l'ambition de la Région de soutenir la recherche fondamentale sur des défis-clés qui valorisent des savoir-faire et des compétences. Il soutient également la politique régionale en faveur de l'enseignement supérieur, notamment sur la promotion des villes universitaires d'équilibre et des pôles de recherche, stratégiques pour le territoire.

Le groupe rappelle son attachement aux principes initiaux du projet " Campus connectés" . Il souhaite qu'une évaluation qualitative de ce dispositif soit réalisée, en précisant que ce dispositif ne doit pas être considéré comme seule solution aux manques constatés dans le maillage territorial, ni se mettre en place au détriment des mesures nécessaires à l'accompagnement et à l'accessibilité au logement et aux transports pour les étudiants.

Dans le cadre des formations des personnels paramédicaux en pratiques avancées, les deux groupes défendent l'idée que le budget primitif de la Région puisse intégrer un dispositif de soutien financier, afin de promouvoir

les candidatures de professionnels issus de zones sous denses, exerçant dans le secteur libéral, ou en établissement de santé public ou privé, afin que les apprenants puissent se dédier intégralement à la formation. Des soutiens financiers aux études promotionnelles (diplômes d'aides soignants, infirmiers, cadres de santé) pourraient également aider à doter les territoires déficitaires en professionnels de santé.

Enfin, il est souhaitable qu'une large diffusion des formations à la laïcité soit organisée dans l'enseignement supérieur et soutenue financièrement par la Région, tant en formation initiale qu'en formation continue de l'ensemble des acteurs économiques et sociaux.

Les groupes santé, logement, cohésion sociale et enseignement supérieur et recherche voteront l'Avis sur les orientations budgétaires 2022 porté par la commission 8.



L'Avis est téléchargeable sur le site du CESER

CESER Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Siège

18 allées Frédéric Mistral
31077 Toulouse Cedex 4
Tél. 05 62 26 94 94
Fax 05 61 55 51 10
ceser@ceser-occitanie.fr

Site de Montpellier

201 av. de la Pompignane
34064 Montpellier Cedex 2
Tél. 04 67 22 93 42
Fax 04 67 22 93 94
ceser@laregion.fr

www.ceser-occitanie.fr



Conseil Économique, Social et Environnemental Régional
Occitanie / Pyrénées-Méditerranée